This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600011791P

1829. 887.

600011791P

1829. 887.

MÉMOIRE

STATISTIQUE,

A LYON, DE L'IMPRIMERIE DE J.-M. BOURSY,
RUE DE LA POULAILLERIE, N.° 19.

MÉMOIRE

STATISTIQUE

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT DU CHRISTIANISME A LYON,

DEPUIS LE SECOND SIÈCLE DE L'ÉGLISE JUSQU'A NOS JOURS.

CONTENANT

DES RECHERCHES CURIEUSES ET PEU CONNUES
SUR LES ÉVÊQUES ET ARCHEVÊQUES,
SUR LES ÉVÉNEMENS LES PLUS INTÉRESSANS ARRIVÉS DANS CETTE VILLE,

L'ORIGINE DES ÉGLISES, MONASTÈRES ET COUVENS
ANCIENS ET NOUVEAUX,

AVEC UNE NOTICE

DES MONUMENS, TABLEAUX, STATUES, BAS-RELIEFS
ET AUTRES EMBLÊMES RELIGIEUX,

DES HOMMES ILLUSTRES;

UN APERÇU STATISTIQUE SUR LE CLERGÉ ACTUEL DE CE DIOCÈSE
ET SON BUDGET.

Prix : 5 francs.

A Lyon,

CHEZ AUGUSTE BARON, LIBRAIRE,

RUE CLERMONT, N.° 5.

1829.

MÉMOIRE

STATISTIQUE

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT, DES PROGRÈS ET DE L'ÉTAT DE LA RELIGION CHRÉTIENNE DANS LA PROVINCE LYONNAISE,

DEPUIS LE SECOND SIÈCLE DE L'ÉGLISE JUSQU'A NOS JOURS.

L'HISTOIRE de l'établissement du christianisme dans les Gaules est sans doute une des plus célèbres et des plus intéressantes dans les annales ecclésiastiques, et même dans celles de la France; mais elle présente de grandes difficultés pour la débrouiller du cahos et des ténèbres des neuf premiers siècles.

Comme ce fut dans l'antique Lugdunum que la religion chrétienne commença à jeter ses premiers fondemens, pour se répandre ensuite dans les Gaules; c'est dans cette ville seulement, et dans la province à laquelle elle a donné son nom, que nous considèrerons sa naissance, ses progrès et son état actuel. Les événemens

qui l'ont accompagnée sont assez nombreux et assez importans pour fournir un des plus beaux épisodes de l'histoire de notre patrie, et retracer un tableau imposant à la fois et pittoresque, digne de piquer la curiosité des lecteurs. Cette histoire ne sera pas moins utile aux jeunes ecclésiastiques de ce diocèse qui ne la connaissent point.

Ce travail exigeant une exacte vérité, nous avons puisé nos matériaux dans les sources les plus pures. Ainsi, Eusèbe, Tertullien, Sulpice Sévère, Grégoire de Tours, les Chroniques d'Adon, les Annales de Baronius, les Lettres de saint Ambroise et de saint Jérôme; l'Histoire littéraire de la France par les Bénédictins de Saint-Maur, la *Gallia Christiana*, de Thou, Mézeray, Tillemont, de Colonia; l'Histoire ecclésiastique manuscrite de Ménestrier, et beaucoup d'autres auteurs qui ont écrit sur cette matière, ont été nos guides les plus sûrs.

Si les faits et les événemens seront rapportés avec fidélité, ils le seront aussi avec l'impartialité la plus sévère. Nous ne serons ici que simple historien et non apologiste, étant absolument étranger à tous les partis qui figurent dans la partie moderne de cette histoire, mais attaché à la foi de nos pères, telle que Jésus-Christ et ses Apôtres l'ont enseignée aux hommes.

Le tableau historique de l'Église de Lyon peut se diviser en six époques principales.

La première comprend les beaux siècles de l'Église, le véritable âge d'or du christianisme; elle s'étend depuis l'an 150 de Jésus-Christ jusqu'à l'an 732, époque désastreuse où les Sarrasins, ayant pénétré dans les Gaules, détruisirent les villes, les monastères, les églises; égorgèrent les ministres des autels, et portèrent partout le ravage, l'incendie, l'épouvante et la mort.

La seconde commence au rétablissement du culte par l'évêque Leydrade, et finit au temps où Burckart II s'empara de l'autorité temporelle; elle renferme un espace de deux cents ans.

La troisième, qui est de trois cent cinquante ans, finit avec la domination temporelle des évêques de Lyon, qui passa aux rois de France.

La quatrième date de la réunion du Lyonnais à la France, et se termine au milieu du XVI.e siècle, marqué par les troubles causés par les hérésies de Luther et Calvin.

La cinquième comprend une période de deux cent vingt ans environ, depuis l'expulsion des calvinistes de la ville de Lyon, jusqu'en 1792, où la religion catholique fut proscrite.

La sixième, enfin, date de la restauration du culte jusqu'à nos jours, et renferme un espace de vingt-huit ans environ.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

La ville de Lyon, fondée par L. M. Plancus, disciple de Cicéron et gouverneur de la Gaule narbonnaise vers l'an 42 avant Jésus-Christ, pour y donner asile aux Viennois chassés de leur patrie par les Allobroges, fut bientôt peuplée par la petite colonie grecque qui, depuis plusieurs siècles, s'était établie dans ce même canton, et par des commerçans de toutes les Gaules. Lepidus et Silius y amenèrent aussi, vers l'an 710 de Rome, des colons romains; elle parvint en fort peu de temps au plus haut degré de splendeur. Mais, dans l'année séculaire de sa fondation, elle fut entièrement détruite en une seule nuit par le feu du ciel, qui y occasionna un embrasement général.

Un pareil événement n'est pas sans exemple: Nicéphore et Evagre rapportent que, sous le règne de l'empereur grec Léon I.^{er}, la foudre consuma la ville de Constantinople, et réduisit même en chaux les monumens et les colonnes de marbre. La ville de Nicomédie, en Bithynie,

fut aussi détruite par la même cause, sous le règne de Constance, fils de Constantin-le-Grand. Selon le récit de Sozomène et d'Ammien Marcelin, et nous-même nous nous rappelons une semblable catastrophe arrivée, en 1801, à Saint-Claude, dans le Jura, qui fut réduite en cendres en peu d'heures par la foudre, qui n'épargna que l'église cathédrale et l'hôpital, parce que le premier édifice était tout construit en pierres, et que le second était situé dans un lieu isolé des autres maisons.

Lyon se releva du milieu de ses cendres dans le court espace de vingt ans, et fut bientôt placée au rang des villes municipes. Néron, au rapport de Tacite, contribua à son rétablissement par un don de quatre millions de sesterces (400,000 francs), que les Lyonnais lui avaient offerts volontairement dans des temps difficiles. Ce don du tyran de Rome fut un peu tardif, dit Juste Lipse, car il ne le fit que sept ans après l'incendie.

Avant cet embrasement, un grand nombre de riches familles gauloises des plus distinguées s'étaient fixées dans cette ville. Les Druides y avaient établi une école célèbre, où se rendait toute la jeune noblesse des Gaules, pour y étudier la religion, la philosophie, l'astronomie, les belles-lettres et l'éloquence.

Qu'on ne croie pas que les Gaules fussent plongées dans l'ignorance à l'époque de leur conquête par les Romains. Les Druides, placés à la tête de la nation, étaient profondément instruits dans les sciences et les lois de leur pays. Jules-César, dans le sixième livre de ses Commentaires sur la guerre des Gaules, en parle ainsi : « Les Druides président aux choses divi- » nes, et sont chargés des sacrifices publics et » privés. Ils sont les interprètes de la religion; » leurs écoles sont toujours fréquentées par un » grand nombre de jeunes gens qui ont pour » eux le plus grand respect, car ils intervien- » nent dans toutes les discussions publiques et » particulières. Ils enseignent que l'âme est im- » mortelle, et qu'après la mort de l'homme, » elle passe dans le corps d'un autre; ils pensent » que cette croyance excite à la vertu, et fait » mépriser la mort. Ils enseignent, en outre, à » la jeunesse le mouvement des astres et de la » terre, la grandeur et la division du monde » habité, la nature des choses et la puissance » des dieux. »

Pomponius Mela, *De situ Orb.*, *lib. III;* Diodore de Sicile et Strabon, *Geogr.*, s'accordent aussi sur ce point avec César.

Les Gaulois qui s'étaient établis à Lyon conservèrent toujours la croyance religieuse pro-

fessée par les Druides, qui, au dire du P. le Laboureur, avaient établi, de temps immémorial, un de leurs chefs-lieux dans la forêt sacrée de l'Ile-Barbe.

Les Romains avaient élevé à Lyon des temples à Vénus, Minerve, Vesta, Hercule, Mercure, etc.; les Gaulois n'y prirent aucune part. Les soixante nations qui commerçaient dans cette ville contribuèrent, il est vrai, à l'érection d'un autel en l'honneur de l'empereur Auguste; mais ce fut plutôt un tribut de reconnaissance qu'un acte religieux.

La religion des Gaulois ne fut abolie que vers l'an 51 de Jésus-Christ, sept ans avant l'incendie de Lyon. Ce fut l'empereur Claude qui, pendant le long séjour qu'il y fit, détruisit le culte des Druides, ce que n'avaient pu faire Auguste et Tibère. Ces prêtres se retirèrent dans les forêts. Là, dès que leurs descendans eurent connaissance de l'Évangile de Jésus-Christ, ils embrassèrent la foi chrétienne, et vécurent même dans la plus grande austérité, ainsi que le rapporte M. Serieys dans ses *Élémens de l'histoire des Gaules.*

Vers l'an 72 de Jésus-Christ, la 36.e légion romaine, composée en partie de Juifs de la Syrie, levée par le proconsul Sulpicius Quirinus, fut amenée dans les Gaules celtiques par

le préteur Lentulus, qui en laissa une partie à Lyon, et établit l'autre dans le pays des Ségusiens, situé entre le Rhône et la Saône. Le chef-lieu de cette colonie prit le nom de son fondateur, Lentulus (Lent), qu'il porte encore. C'est une petite ville près de Bourg, département de l'Ain. De là les colons se répandirent successivement dans les lieux circonvoisins, et y formèrent des établissemens ; et il existe même encore, dans plusieurs villages et bourgs de ces cantons, des familles dont les noms rappellent notoirement l'origine juive. Ces colons furent ensuite convertis au catholicisme dans le VII.e siècle, comme on le verra dans la suite.

Nous avons cru utile de donner ces détails, qui paraissent étrangers à notre sujet, et de faire connaître la religion des premiers habitans de ces contrées, pour prouver que les doctrines des Druides et de Moïse préparèrent aux évangélistes qui vinrent dans les Gaules des voies bien plus faciles pour l'établissement du christianisme.

Si l'on devait ajouter foi à une ancienne Chronique, tirée des manuscrits de l'Ile-Barbe, le christianisme aurait été apporté dans les Gaules aussitôt après la mort du Sauveur. Nous donnons ici la traduction de cette pièce curieuse,

telle que nous l'a transmise le P. le Laboureur, dans les *Masures de l'Ile-Barbe.*

« Non loin de Lugdunum est une île appelée » Barbara, remarquable par la beauté de son » site. Le souverain Créateur la plaça au milieu » d'une rivière, où elle a l'aspect et la forme » d'un grand navire ; elle est couverte d'arbres. » A sa pointe supérieure, où la rivière, pour » l'embrasser, se divise en deux branches, est » un rocher élevé, sur lequel le soldat Longin, » qui avait ouvert d'un coup de lance le flanc » du Christ sur la croix, érigea une église en » l'honneur de saint André.

» Au commencement de la prédication des » Apôtres, un petit nombre de chrétiens vint » s'établir dans cette île, pour y mener une vie » monastique, après s'être soustraits à la persé- » cution de l'empereur Sévère dans la ville de » Lugdunum, où l'on fit mourir, pour la cause » de Jésus-Christ, le bienheureux saint Irénée » avec presque tous les fidèles qu'il gouvernait. » Il avait été envoyé par saint Polycarpe, disciple » de saint Jean, pour prêcher l'Évangile dans » cette ville, dont saint Photin était évêque ; » celui-ci, l'un des soixante-douze disciples de » Jésus-Christ, avait été envoyé par saint Pierre » pour prêcher la parole de Dieu ; mais la reli- » gion chrétienne se propageant, le nombre des

» fidèles, qui de toutes parts venaient dans l'île, » s'accrut tellement qu'ils nommèrent, pour les » gouverner, un supérieur auquel ils donnèrent » le nom d'abbé. Charlemagne eut une grande » prédilection pour ce nouveau monastère, au- » quel il donna pour abbé un de ses parens, » nommé Benoît. Il lui envoya en présent des » tableaux d'ivoire d'une sculpture admirable, » et le livre des quatre évangélistes; de plus, » une coupe d'émeraude qui avait, dit-on, servi » à la cène de Jésus-Christ.

« Si quelqu'un doutait de la véracité de ce » récit, qu'il sache que nous en avons de nom- » breux témoignages, soit parmi nous, soit dans » l'étranger. Un clerc de Lugdunum ayant de- » meuré quelque temps à Milan, pour ses études, » y apprit d'un vieux moine très-instruit, qui » lui enseignait l'Écriture-Sainte, que Longin, » après son crime, se repentit, et, s'étant fait » chrétien, partit pour des régions éloignées; » et que dans son voyage, ayant visité les bords » de la Saône, il fut tellement enchanté de l'île » Barbara, qu'il résolut d'y bâtir un oratoire » dédié au Seigneur et à saint André; et le moine » assura au clerc qu'il avait lu ce fait dans un » ouvrage. »

Il est facile de voir que cette histoire de Longin et de la coupe d'émeraude est une pure

fable, inventée par quelque moine ignorant de l'Ile-Barbe; car le prétendu soldat, nommé Longin, était, dit-on, de la Cappadoce, où il souffrit le martyre quatre ans après la mort de Jésus-Christ, selon Baronius. D'ailleurs, il n'est pas probable que cet homme, s'il fût venu dans les Gaules, se fût fixé dans une île habitée alors par les Druides, et dont l'accès était interdit sous peine d'être sacrifié au dieu Thor, et brûlé vif; et surtout qu'il y eût bâti un oratoire en l'honneur de l'apôtre saint André, qui vivait encore à cette époque, ainsi que les autres apôtres, à l'exception de saint Jacques-le-Mineur.

Le moine chroniqueur a confondu ce Longin avec un seigneur gaulois ou bourguignon de même nom, qui fonda effectivement, dans l'Ile-Barbe, une église sous le vocable de saint André dans le V.e siècle.

Il est plus certain que l'établissement du christianisme dans les Gaules date de l'an 140 environ de Jésus-Christ. Un auteur voulait que ce fût l'an 98; mais la chose est impossible, puisque les premiers chrétiens convertis qui souffrirent le martyre à Lyon, en l'an 177, étaient tous jeunes, excepté saint Photin, et qu'ils étaient eux-mêmes les fondateurs des églises de Lyon et de Vienne, comme ils le disent dans leur lettre, que nous rapporterons plus loin. Si Pho-

tin fût venu dans les Gaules en l'an 98, il aurait eu au moins trente ans à cette époque, et il aurait été âgé de près de cent dix ans lorsqu'il souffrit le martyre avec ses compagnons. Or, il n'avait guères alors que quatre-vingt-quinze ans; il y a donc une erreur manifeste dans Rubys. C'est un fait avéré que, vers le milieu du second siècle, une colonie de Grecs et de Phrygiens, sortie des ports d'Antioche et des îles de la mer Égée, où le christianisme avait jeté ses premiers fondemens, par les prédications de saint Pierre, de saint Jean et de saint Paul apôtres, et de leurs disciples, tels que saint Polycarpe, qui fut premier évêque de Phrygie; cette colonie, disons-nous, vint débarquer à Marseille, ville déjà florissante depuis long-temps par son commerce, et où beaucoup de Grecs étaient établis. Mais, attirée par d'autres Grecs descendans des premiers colons de Lugdunum, et par l'espoir d'un commerce plus lucratif dans cette ville, qui était le rendez-vous des soixante nations gauloises pour y trafiquer, elle vint s'y fixer, ainsi qu'il est attesté par les écrivains contemporains, et plus encore par les monumens qui nous en restent.

Ces Grecs nouveaux chrétiens étaient en correspondance avec leurs frères de l'Asie-Mineure; c'était un devoir, dont les apôtres leur avaient

donné l'exemple par leurs épîtres, qui servait à entretenir une sainte union entre les fidèles de l'Église naissante. Mais comme la colonie n'avait pas de pasteur pour la diriger, elle en demanda à saint Polycarpe. Ce saint évêque se rendit à Rome, à l'âge de près de quatre-vingt-dix ans, pour prier le pape Anicet d'envoyer à Lyon un évangéliste qu'il ordonnerait évêque. C'était vers l'an 152 de Jésus-Christ [1]. Anicet y envoya saint Photin, que l'on doit regarder à juste titre comme l'apôtre et le premier évêque des Gaules.

Photin (ΦΟΤΙΝΟΣ, et non *Pothin*) avait été élève et disciple de saint Polycarpe, et était grec comme lui; il avait passé une partie de sa vie à prêcher l'Évangile dans l'Asie-Mineure, et il était déjà âgé de plus de soixante-dix ans lorsqu'il fut envoyé aux fidèles de Lyon. Son arrivée causa une joie universelle aux chrétiens de cette Église. Il se logea d'abord dans une île formée au confluent du Rhône et de la Saône. Elle était déserte et couverte de bois; il y fit creuser un oratoire souterrain, selon l'usage des chrétiens d'Orient à cette époque [2]; il le consacra à la Vierge et aux saints Apôtres. Il n'y mit

---

[1] Eusèbe, lib. 1.

[2] Eusèbe. Hist. eccl. — Tillemont, *id.* — *Gallia christ.*

point l'image de la Vierge, ni aucun autre simulacre, comme le prétend un ancien auteur; car les chrétiens évitaient avec soin tout ce qui pouvait les faire soupçonner d'un culte idolâtre [1]. Les premières peintures qu'ils se permirent étaient allégoriques, comme on le voit dans les églises antiques : c'était l'image de Jésus-Christ, sous la figure emblématique d'un pasteur tenant une croix pour houlette, et paissant un troupeau de brebis. C'était dans cet oratoire, dérobé aux regards des païens qui habitaient sur le coteau de la rive droite de la Saône, que saint Photin rassemblait en secret les fidèles, pour y célébrer les saints mystères, et faire des instructions pastorales.

L'église actuelle de Saint-Nizier fut bâtie sur ce lieu même, et l'on prétend, non sans quelque fondement, que le souterrain qui existe sous le parvis de cette église, est ce même oratoire de saint Photin.

Ce saint évêque exerça ainsi son ministère apostolique pendant près de vingt-cinq ans. Mais son grand âge, les travaux de la prédication, et le nombre croissant des conversions, l'obligèrent à écrire au pape Eleuthère, pour obtenir un autre prêtre qui pût l'aider dans ses

---

[1] Ménestrier. Histoire ecclés. de Lyon manuscrite.

pénibles fonctions. On lui envoya saint Irénée, qui avait été aussi disciple de saint Polycarpe, et qui était intimement lié avec saint Photin [1].

Saint Irénée [2], né l'an 130 de Jésus-Christ, était aussi d'origine grecque; il avait été amené à Rome l'an 152, à l'âge de vingt-deux ans, par saint Polycarpe, auprès du pape Anicet, qui l'avait ordonné prêtre. Saint Irénée partit pour Lyon en l'an 167; il fut accompagné par saint Benigne et saint Andoche, prêtres, et saint Thyrse, diacre. A leur arrivée à Lyon, saint Photin ne retint auprès de lui que saint Irénée; il envoya saint Benigne à Autun, saint Andoche à Châlon-sur-Saône, et saint Thyrse à Langres, pour y annoncer l'Évangile.

L'Église de Lyon commençait à peine à prospérer, lorsque la sixième persécution contre les chrétiens fut proclamée dans tout l'empire romain. C'était la dix-septième année du règne de Marc-Aurèle. Elle ne fut point provoquée par ce prince philosophe et ami de l'humanité; car il avait même reçu des services signalés de la part des chrétiens; mais les prêtres païens, voyant avec dépit leurs temples presque déserts et le culte de leurs idoles tomber dans le discré-

---

[1] Martyrol. gall. tr.

[2] Vita b. Irenæi.

dit, s'en prirent aux chrétiens ; ils les firent persécuter, non pas précisément sous le rapport de leur religion, car elle avait une morale et des principes si purs et si naturels, qu'elle était au-dessus de toute atteinte ; mais sous des prétextes faux, et par des accusations calomnieuses des crimes les plus affreux, comme de sacrifier des victimes humaines, de boire leur sang, de pratiquer les sortiléges, etc. En conséquence, des ordres furent donnés d'arrêter les chrétiens partout où on les trouverait, et de les livrer aux supplices.

Le gouverneur de Lyon à cette époque (an 177) était Sextus Ligurius Marinus, de la tribu Galeria, ainsi qu'il paraît par une inscription trouvée dans notre ville, et citée par le P. Ménestrier ; et Lucius Priscus était préfet du prétoire, c'est-à-dire président du tribunal de justice. Le premier avait sous ses ordres six décurions ou augustaux, qui étaient chargés chacun de la surveillance d'un quartier de la ville ; ils faisaient exécuter les lois et arrêter les criminels. Les tribuns militaires, qui commandaient les légions en garnison, faisaient ces arrestations. Ce furent eux qui recherchèrent les chrétiens, et en arrêtèrent cinquante, dont Grégoire de Tours, Eusèbe et Sidoine Apollinaire nous ont conservé les noms, que nous consignerons

ici, car ils ne se trouvent inscrits qu'en très-petit nombre dans les martyrologes [1].

Photin, Zaccharie, Epagathe, Macaire, Alcibiade, Sylvius, Primus, Ulpius, Vital, Cominus, October, Philomenus, Hilpes, Jeminus, Julianus, Attale, Sanctus, Amnus, Faustus, Aristée, Maturus, Pontique, Corneille, Zozime, Tite, Apollonius, Alexandre, Geminianus, Arescius, Trophime, Fortunatus et Felix, Albine, Grate, Emilie, Rogate, Posthumie, Pompeia, Biblis, Rhodana, Blandine, Zotique, Antonia, Gamnique, Damna, Justa, Quartia, Elpenipsa, Materna et Ausonia.

Epipode fut arrêté, quelque temps après, chez une pauvre veuve nommée Lucie, qui lui donnait asile dans une petite maison qu'elle avait près du rocher de Pierre-Scize, avec son ami Alexandre de Lyon.

Le P. Théophile Raynaud rapporte qu'outre les cinquante chrétiens ci-dessus, on arrêta encore Marcel, Valerien, Minimie et Eleazard, avec huit enfans qui souffrirent aussi le martyre quelque temps après ces premiers.

Rien de plus touchant que le récit que firent de ces horribles scènes de massacre les fidèles

---

[1] *Greg. Turon. de gloriâ mart. lib. I. cap.* 47. — *Sulp. Sev. lib. I.*

de Lyon échappés à la persécution : c'est une lettre que saint Irénée adressa, en leur nom, à leurs frères d'Asie et de Phrygie. Eusèbe, dans le cinquième livre de son *Histoire ecclésiastique*, nous l'avait conservée toute entière; il est fâcheux qu'une partie de cette histoire ait été perdue : il ne nous reste que quelques fragmens de cette lettre, qui est une des pièces les plus intéressantes des annales du christianisme. Elle fut écrite en grec, langue que parlaient alors tous les chrétiens. Nous citerons ici seulement la partie historique de cet événement, qui heureusement a été conservée presque en entier, et qui nous fait connaître les mœurs simples et pures, les vertus évangéliques, la foi sincère et bien affermie des premiers fidèles, à qui ceux de nos jours ne ressemblent guères, et cet esprit de paix, de fraternité et d'union qui régnait parmi eux.

EXTRAIT DE LA LETTRE DE L'ÉGLISE DE LYON A CELLES D'ASIE ET DE PHRYGIE, L'AN 177 DE J.-C.

Les serviteurs de J.-C. habitant à Vienne et à Lyon, villes de la Gaule Celtique;

A leurs frères d'Asie et de Phrygie, unis à eux par une même foi et par l'espérance dans le même Rédempteur :

La paix, la grâce et la gloire leur soient don-

nées par la miséricorde de Dieu le Père, et par l'entremise de Notre-Seigneur.

« Nos paroles ne pourront jamais exprimer, » ni notre plume décrire les maux que l'aveugle » fureur des gentils leur a inspirés contre nous, » ni tout ce que leur cruelle animosité a fait » endurer aux bienheureux martyrs.

» Non-seulement on nous chassait des mai- » sons et des places publiques, on ne souffrait » pas même qu'aucun de nous se montrât en » aucun lieu. Mais la grâce de Dieu, supérieure » à toutes les puissances de l'enfer, a retiré les » faibles du danger de la tentation, et n'a exposé » aux combats que ceux qui, par leur patience, » étaient en état de paraître inébranlables, et » comme autant de colosses de la foi. Les géné- » reux athlètes sont entrés dans la lice; ils ont » enduré mille infamies et les tourmens les plus » affreux avec une intrépidité qui annonçait des » âmes vraiment persuadées que toutes les mi- » sères de cette vie n'avaient aucune proportion » avec la gloire qui leur était préparée dans le » monde à venir.

» D'abord le peuple fondit sur eux avec une » aveugle impétuosité; ils se virent en un instant » frappés, traînés dans les rues, accablés de » pierres, jetés dans d'obscures prisons, éprou- » vant tout ce que les excès de la fureur peuvent

» inspirer à une populace ameutée à qui l'on » permet de tomber sur ses ennemis. Nos saints » firent éclater en cette occasion une patience » admirable.

» Pour observer quelque ordre dans cette re- » lation, vous saurez, nos très-chers frères, que » les serviteurs de Dieu, après avoir passé par » les diverses épreuves, furent enfin conduits » sur la place publique (*forum Veneris*), par un » tribun et accompagnés par les magistrats de la » ville. Là, ayant été interrogés en présence » d'une foule de peuple, et jugés coupables » d'après leur confession, on les reconduisit en » prison jusqu'à l'arrivée du gouverneur qui eut » lieu quelques jours après. On les amena alors » devant lui : mais ce juge passionné les traita » avec tant de dureté qu'Epagathe, qui se trou- » vait présent, ne put s'empêcher d'en témoi- » gner de l'indignation. Il était chrétien, et » brûlait d'un ardent amour pour Dieu, et d'une » charité toute sainte envers le prochain. Ses » mœurs étaient si pures, et sa vie si austère, » que, quoique d'un âge peu avancé, on le com- » paraît au saint vieillard Zaccharie, père de S. » Jean-Baptiste. Epagathe demanda qu'il lui fût » permis de dire un mot pour défendre l'inno- » cence de ses frères, offrant de démontrer que » l'accusation d'impiété et d'irréligion dont on

» les chargeait, n'était qu'une noire calomnie : » à l'instant mille voix confuses s'élevèrent contre lui, car il était fort connu dans la ville. Le » juge, piqué de sa demande d'ailleurs très-raisonnable, lui ayant demandé à son tour s'il » était chrétien? Epagathe le confessa hautement. » A l'instant même il fut arrêté et mis avec les » martyrs; le juge lui donna par dérision le nom » glorieux d'*Avocat des chrétiens*, faisant ainsi, » sans le vouloir, son plus bel éloge.

» Cet exemple ayant animé tous les autres » chrétiens, ils se firent gloire de s'avouer tels, » et de se distinguer des païens, parmi lesquels » ils avaient été confondus jusque-là. Il y en » eut plusieurs qui depuis long-temps s'étaient » préparés à tout événement, et qui, prêts à » mourir pour la foi, se mirent à la tête des fidè- » les et firent la confession des martyrs avec une » joie qui éclatait sur leur visage et dans le son » de leur voix.

» Mais il y en eut quelques-uns qui, pour ne » s'être pas exercés à ce combat, et pour s'y être » présentés sans s'armer de force, ou du moins » sans avoir consulté leur faiblesse, en donnè- » rent de tristes marques! il s'en trouva dix, qui » par leur déplorable chûte nous causèrent une » douleur bien vive, et firent couler nos pleurs » au milieu de la joie que nous ressentions de

» voir nos frères confesser Jésus-Christ; l'afflic-
» tion fut générale et passa jusqu'à ceux qui,
» n'ayant pas encore été découverts, se tenaient
» près des martyrs pour les encourager et les
» fortifier, et qui ne les quittaient point de vue,
» quoiqu'ils s'exposassent par là aux plus grands
» périls. Frappés d'une crainte mortelle, nous
» demeurâmes dans une cruelle incertitude sur
» l'événement; non que nous eussions peur des
» supplices et de la mort; nous appréhendions
» seulement que quelques-uns des nôtres n'eus-
» sent encore le malheur de succomber: mais le
» nombre de ceux qui l'avaient fait, fut bientôt
» remplacé heureusement par les plus notables
» qu'on arrêtait chaque jour; de sorte que les
» chrétiens de l'une et de l'autre église, *dont ils*
» *avaient été les fondateurs*, furent tous mis en
» prison; il y eut aussi de nos esclaves qui, quoi-
» que païens, furent arrêtés, le gouverneur ayant
» donné les ordres les plus précis, pour que pas
» un de nous ni des nôtres n'échappât. Ceux-ci,
» soit par la peur des tortures dont on les me-
» naçait, soit par l'instigation secrète du démon,
» renouvelèrent contre nous les anciennes et
» affreuses calomnies, dont les païens ont si sou-
» vent noirci notre réputation et l'innocence de
» l'Église, nous accusant de manger de la chair
» humaine comme Thyeste, et de contracter des

» mariages incestueux comme OEdipe; ils nous
» chargèrent encore de plusieurs autres crimes,
» dont nous croyons à peine que des hommes
» puissent se rendre coupables, et que notre
» religion nous défend même de nommer. Ce-
» pendant à peine ces accusations fausses eurent-
» elles été répandues parmi le peuple, qu'il y
» eut contre nous un déchaînement universel.
» Ceux qui jusque-là avaient conservé pour nous
» quelque reste d'humanité, nous couvrirent
» de malédictions.

» La fureur du président et l'animosité du
» peuple et des soldats, s'attachèrent particu-
» lièrement à la personne de Sanctus, natif de
» Vienne et diacre de l'église de Lyon, et à
» celles de Mature et d'Attale de Pergame : ce
» dernier n'était encore que néophyte, mais il
» montra un courage digne d'un ancien athlète
» de Jésus-Christ. Enfin la considération du sexe,
» respectable même chez les nations les plus
» barbares, n'en put garantir Blandine : elle
» était d'une complexion si faible, que nous
» tremblions tous pour elle. Sa maîtresse surtout,
» qui combattait elle-même si vaillamment parmi
» les autres martyrs, appréhendait qu'elle n'eût
» ni la force ni la hardiesse de confesser la foi.
» Cette femme admirable se trouva, par le se-
» cours de la grâce, en état de braver les bour-

» reaux depuis le point du jour jusqu'à la nuit.

» Le diacre Sanctus endura des tourmens » inouïs, avec une patience plus qu'humaine. Les » païens se flattaient qu'à force de tortures, ils » lui arracheraient quelques paroles peu convenables ; mais il soutint leurs assauts avec tant » de fermeté, qu'il ne voulut pas même leur » dire son nom, sa patrie, son état; à chaque » question qu'on lui faisait, il répondait toujours : *Je suis chrétien.* Jamais on ne put tirer » de lui d'autre parole ; le gouverneur et les » bourreaux ne se contenaient pas de rage. » Après tous les raffinemens de cruauté qu'ils » purent imaginer, ils lui appliquèrent des » plaques d'airain rougies au feu sur les parties » les plus sensibles ; mais le martyr, soutenu » d'une grâce puissante, persista toujours dans » sa profession de foi. Son corps était tellement » couvert de blessures, qu'il n'avait plus de figure » humaine.

» Le démon se croyait assuré de Biblis, l'une » des dix qui avaient eu le malheur de renier » la foi, mais après avoir reçu la question, se » réveillant comme d'un profond sommeil, et » la douleur d'un supplice passager ayant tourné » ses pensées vers les supplices éternels, elle » s'écria : *Peut-on accuser de manger des enfans ceux qui, par un motif de religion, s'abs-*

» *tiennent même du sang des animaux !* Depuis » ce moment elle se déclara hautement chré- » tienne et fut mise au nombre des martyrs.

» On jeta les autres dans un cachot infect et » ténébreux où ils eurent les pieds comprimés » dans les ceps de bois et étendus jusqu'au cin- » quième trou. Il en coûta la vie à un grand » nombre; il y en eut qui, quoique nouvelle- » ment arrêtés, moururent sur-le-champ, sans » avoir subi la torture, parce qu'ils ne purent » soutenir l'infection du cachot.

» Cependant le bienheureux Photin qui gou- » vernait alors l'église de Lyon, et qui, à l'âge » de près de cent ans, dans un corps cassé de » vieillesse, montrait les sentimens d'une âme » jeune et vigoureuse, fut porté par des soldats » au pied du tribunal. La vue du martyre pro- » chain, avait peint sur sa figure une joie cé- » leste. Une multitude de peuple était accourue » poussant de grands cris contre lui, l'accablant » d'injures et d'outrages, avec autant d'acharne- » ment que si c'eût été J. C. lui-même. Le gou- » verneur lui ayant demandé quel était le Dieu » des chrétiens ? *Vous le connaîtrez, si vous en* » *êtes digne*, lui répondit le saint : là-dessus il » fut violemment tiré de tous côtés, et traité » avec beaucoup de cruauté, sans respect pour

» son grand âge; il fut ensuite traîné en prison,
» où il mourut deux jours après.

» Ceux qui avaient renié la foi au moment de
» leur arrestation, furent aussi conduits en pri-
» son, où ils partagèrent les souffrances des
» martyrs. Ainsi leur apostasie ne leur servit à
» rien: les païens les épargnaient moins que les
» nôtres. *Vous n'êtes que des lâches, leur di-*
» *saient-ils; en renonçant au titre de chrétien,*
» *vous vous êtes avoués coupables de leurs cri-*
» *mes; votre conduite sert de preuve contre*
» *vous.*

» Après cela, on imagina de nouveaux sup-
» plices, et l'on désigna le jour où le cruel spec-
» tacle de la mort de nos frères, devait servir
» de divertissement au peuple. Lorsqu'il fut as-
» semblé, on amena Sanctus, Mature, Blan-
» dine et Attale, pour les exposer aux bêtes
» féroces; les deux premiers étant entrés dans
» l'amphithéâtre, on recommença sur eux les
» tourmens qu'ils avaient déjà soufferts. Après
» une horrible flagellation, ils furent livrés à la
» fureur des bêtes qui les traînèrent autour de
» l'amphithéâtre; ils endurèrent encore d'au-
» tres supplices au gré du peuple, qui proposa
» à la fin de les placer sur une chaise de fer
» rougie au feu. Sanctus et Maturus ayant lutté
» long-temps contre des tourmens inouïs, fu-

» rent égorgés : ainsi finit *le divertissement* de » cette journée.

» Le lendemain, Blandine fut attachée à un » poteau, pour être dévorée par les animaux » féroces. Comme elle avait les bras étendus » dans l'ardeur de sa prière, cette attitude, en » rappelant aux fidèles l'image du Sauveur sur » la croix, leur inspira un nouveau courage. La » sainte resta ainsi exposée aux bêtes, sans » qu'aucune voulût y toucher ; elle fut déliée et » réservée pour un autre combat.

» Attale fut ensuite amené ; comme c'était » un homme de marque, le peuple demanda à » grands cris de le voir souffrir. Il jouissait » parmi nous d'une grande considération, par la » sainteté de sa vie, et son zèle pour la défense » de la foi. Il entra d'un pas assuré et majes- » tueux dans le champ du combat ; il fut pro- » mené autour de l'amphithéâtre avec cette ins- ».criptionqu'on portait devant lui : *C'est Attale* » *le chrétien.* L'assemblée était prête à lui faire » éprouver tout le poids de sa rage ; mais le » gouverneur, apprenant qu'il était citoyen ro- » main, le renvoya en prison ; il écrivit en même » temps à l'empereur, pour lui demander ses » ordres, tant à l'égard d'Attale que des autres » prisonniers.

» Ce délai ne fut pas inutile ; l'Église eut la

» consolation de recouvrer plusieurs de ses en-
» fans égarés, et de les voir prêts à confesser
» généreusement le nom sacré qu'ils avaient
» renié.

» Cependant les ordres de l'Empereur arri-
» vèrent : ils portaient qu'on mît à mort tous
» ceux qui persévèreraient dans leur confession,
» et qu'on élargît ceux qui auraient abjuré le
» christianisme. Le gouverneur prit occasion
» d'une fête publique qui avait attiré beaucoup
» de monde dans la ville, pour donner au peu-
» ple le spectacle du supplice des martyrs. Il les
» fit comparaître devant son tribunal, et les
» examina de nouveau : voyant qu'ils étaient
» inébranlables, il condamna ceux qui étaient
» citoyens romains à être décapités, et tous les
» autres à être exposés aux bêtes.

» Ce fut alors que le plus grand nombre de
» ceux qui avaient renié la foi, examinés à part
» afin d'être rendus à la liberté, déclarèrent
» qu'ils étaient chrétiens, et furent condamnés
» à périr avec les autres.

» Alexandre, phrygien de naissance et mé-
» decin de profession, était présent lorsque les
» apostats furent amenés une seconde fois de-
» vant le gouverneur. C'était un homme plein
» d'un esprit apostolique; il vivait depuis plu-
» sieurs années dans les Gaules, où il s'était

» acquis un respect universel, à cause de son » amour pour Dieu, et de la liberté avec laquelle » il publiait l'Évangile. Se trouvant auprès du » tribunal en ce moment critique, il faisait signe » de la tête et des yeux à ses frères, afin de les » encourager à confesser Jésus-Christ. Ses mou- » vemens furent remarqués par les païens. Ou- » trés de voir confesser la foi à ceux qui l'avaient » précédemment reniée, ils s'en prirent à lui, » et s'écrièrent qu'il était l'auteur de ce change- » ment; sur quoi le juge, se tournant de son » côté, lui demanda qui il était et ce qu'il fai- » sait? Alexandre répondit, sans hésiter, qu'il » était chrétien. Cette réponse irrita tellement » le gouverneur que, sans autres informations, » il le condamna à être dévoré par les bêtes. Le » lendemain, Alexandre fut amené dans l'arène » avec Attale, que le gouverneur, pour faire » plaisir au peuple, livrait une seconde fois aux » supplices. Après divers tourmens, ils achevè- » rent tous deux leurs souffrances par le glaive.

» Tandis qu'Attale était sur la chaise de fer » incandescente, et que ses chairs brûlées exha- » laient une odeur insupportable, il se tourna » vers les spectateurs, et leur dit en latin : *Voilà* » *ce qui s'appelle véritablement dévorer les* » *hommes, et ainsi vous êtes coupables de cette* » *action inhumaine; mais pour nous, nous ne*

» *sommes souillés ni de ce crime, ni d'aucune* » *autre abomination.*

» Enfin, le dernier jour des combats des gla- » diateurs, on amena dans l'arène Blandine, et » Pontique, âgé de 15 ans; ils avaient l'un et » l'autre assisté, les jours précédens, au sup- » plice des martyrs. Pontique parcourut avec » joie et fermeté tous les degrés des tortures, » et termina ses souffrances par une mort glo- » rieuse. Blandine fut fouettée, déchirée par les » bêtes, assise sur la chaise ardente; ensuite on » l'enveloppa dans un filet, pour être exposée » à un taureau furieux et sauvage qui la jeta en » l'air toute meurtrie; elle finit par être égor- » gée. Les païens eux-mêmes s'étonnèrent de » tant de courage.

» Le peuple, non content de la mort des » martyrs, étendit la persécution jusque sur » leurs cadavres : on jeta aux chiens les corps » de ceux qui étaient morts dans les cachots, et » on les fit garder nuit et jour pour empêcher » de les enlever.

» Les restes de nos frères restèrent ainsi expo- » sés pendant six jours, au bout desquels ils » furent brûlés près de l'autel d'Auguste, et » leurs cendres jetées dans le Rhône, afin qu'il » n'en restât pas les moindres vestiges sur la » terre. »

Ici finit le fragment de cette lettre, qui est le monument le plus précieux de notre histoire ecclésiastique particulière.

Cette lettre a fait l'admiration de tous les Pères de l'Église, et de tous ceux qui en ont eu connaissance; et Joseph Scaliger, quoique hérétique, disait : « Pour moi, je puis dire que » jamais je n'ai rien lu dans l'histoire ecclésias- » tique qui me transporte si fort hors de moi- » même que cette lettre apostolique, qui me » laisse si plein de zèle et d'ardeur pour la foi, » et qui me change en une autre personne que » je ne suis. »

Telle fut l'horrible tragédie que l'on donna en spectacle au peuple de Lyon, qui eut lieu les 31 mai, 1.er et 2 juin, 1.er et 2 août de l'an 177. Mais ces cruautés, loin d'éteindre l'esprit du christianisme, ne firent, au contraire, que l'animer d'une nouvelle ardeur : bientôt on vit de nombreux prosélytes sortir de Lyon et se répandre dans les Gaules, pour y prêcher l'Évangile et propager la foi chrétienne.

Voici la note exacte que nous fournit Grégoire de Tours, des supplices que souffrirent les martyrs.

EXPOSÉS AUX BÊTES FÉROCES.

Sanctus, Maturus, Alexandre le phrygien, Pontique, Biblis et Blandine.

MORTS DANS LES CACHOTS ET DÉVORÉS PAR LES CHIENS.

Photin, Aristeus, Corneille, Zozime, Tite, Apollonius, Julianus, Geminianus, Julius, Vital, October, Philominus, Alcibiade, Zotique, Ausonie, Emilie, Gamnite, Pompeia, Alumna, Justa, Trophime, Antonia, Grate, Rogate, Albine, Posthumie, Rodana, Quartia, Materna et Elpenipsa, Stamus et Cominus.

MIS EN CROIX.

Epipode et son ami Alexandre, de Lyon.

DÉCAPITÉS COMME CITOYENS ROMAINS.

Epagathe, Macaire, Sylvius, Primus, Ulpius, Faustus, Fortunatus, Attale et Zaccharie.

Il paraît certain que ces martyrs, ayant été arrêtés, furent conduits dans les prisons du prétoire, qui était situé sur la montagne de Fourvières, vers l'emplacement où avait été bâtie par la suite la maison dite du *Capot*, qui prit ensuite le nom de *Thune*, puis celui de l'*Angélique*, et qui est actuellement appelée le *pavillon Nicolas*. On y voit encore des vestiges de murailles et de cachots.

D'autres martyrs furent aussi renfermés dans les prisons du palais des empereurs, qui occupait la partie de cette même montagne, depuis le Chemin-Neuf jusqu'à l'Antiquaille, où l'on

montre même le cachot où mourut, dit-on, S. Photin.

Ces martyrs furent amenés et interrogés dans le forum, qui était sur la place où est bâtie l'église de Fourvières, et ils furent mis à mort dans l'amphithéâtre dont on voit des restes dans l'ancien enclos des Minimes, qui était voisin du prétoire, du forum et du palais, et qui n'était nullement un théâtre, comme un antiquaire l'a prétendu; car les loges où l'on renfermait les bêtes féroces y existent en partie.

Les restes des martyrs furent ensuite transportés au pied de l'autel d'Auguste, où ils furent brûlés et leurs cendres jetées dans le Rhône. Le P. Ménestrier, dans son *Histoire ecclésiastique* manuscrite, est aussi de ce sentiment.

Eusèbe et le moine Adon ont prétendu que les 48 chrétiens souffrirent le martyre dans un amphithéâtre situé près de l'autel d'Auguste; c'est pourquoi ils leur ont donné l'épithète d'*Athanacenses*, du mot *athenæum* dont on qualifiait ce lieu.

On ajoute aussi que ce fut pour cette raison qu'on institua, en 1175, la fête des Merveilles, dont il sera parlé plus loin. Mais ceci n'est qu'une supposition. On sait que cette fête ne fut instituée que d'après ce que rapporte Adon lui-même, savoir: que les martyrs étant apparus aux fidèles

de Lyon, leur ordonnèrent de recueillir leurs cendres, et de les déposer sous l'autel de l'église des SS. Apôtres, aujourd'hui St.-Nizier; et à cette occasion on établit une solennité qui, dégénérée en farce grotesque, fut abolie dans le XV.e siècle.

D'ailleurs, les chrétiens, dans leur lettre, disent positivement que l'on transféra les restes des martyrs près de l'autel d'Auguste; autrement ils auraient dit que ces restes avaient été brûlés sur la place où ils avaient été mis à mort. Mais la loi des douze Tables défendait de brûler les morts dans l'enceinte des villes.

Après la mort de S. Photin, les martyrs qui étaient encore dans les prisons, et les fidèles qui avaient échappé à la persécution, pensèrent à lui donner un successeur: ils jetèrent les yeux sur S. Irénée, qui était en effet le seul pasteur capable et digne de remplacer le bienheureux Photin.

S. Irénée, surnommé la lumière des Gaules, était grec d'origine[1]; il naquit l'an 130 de J. C., ainsi qu'il a été dit ci-devant, dans l'Asie-Mineure. Il eut le bonheur d'avoir pour maîtres S. Polycarpe, et ensuite Papias, qui avait été

---

[1] Eusèbe, *l. c.* — Theodoret, *Annal. c.* 2. — *Martyr. gall.*

lui-même élève d'un des disciples des Apôtres, et après lui S. Photin. Il grava si bien dans son cœur les principes et les exemples de S. Polycarpe, qu'ils ne s'en effacèrent jamais, et que dans sa vieillesse ils lui étaient aussi présens que dans son jeune âge. Il cultiva les belles-lettres avec de brillans succès ; il étudia la théologie païenne pour en avoir une parfaite connaissance. Aussi Tertulien le qualifie-t-il ainsi : *omnium doctrinarum curiosus explorator*. Il écrivit, contre Florin et les autres hérésiarques de son temps, cinq livres remplis d'éloquence et d'érudition, soutenues par une logique vigoureuse, au dire de S. Jérôme.

On ne sait pas précisément à quelle époque S. Irénée vint dans les Gaules. Grégoire de Tours rapporte qu'il y fut envoyé par S. Polycarpe. Eusèbe croit qu'il fut conduit à Rome par ce saint évêque, et que ce fut le pape Anicet qui l'envoya à Lyon, sur la demande de S. Photin, après l'avoir ordonné prêtre.

La lettre des martyrs et des fidèles de Lyon au pape Eleuthère, pour demander S. Irénée pour évêque, nous a été conservée par Eusèbe; elle mérite d'être rapportée comme un modèle de la candeur et de la simplicité des premiers chrétiens ; la voici :

« Nous prions Dieu, père Eleuthère, de vous

» donner toujours la sainte joie; nous avons » prié notre frère et notre compagnon Irénée » de vous présenter ces lettres; nous vous sup- » plions de le regarder comme un homme tout- » à-fait zélé pour le testament de J. C.; c'est » aussi en cette qualité que nous vous le recom- » mandons. Si nous eussions cru que le rang » pût donner la vertu, nous vous l'aurions » d'abord recommandé comme prêtre de notre » église. »

Muni de cette lettre, Irénée partit pour Rome où le pape Eleuthère le sacra évêque.

On ignore si ce fut à cette époque, ou lors de son premier voyage à Rome, qu'Irénée amena avec lui à Lyon, outre les trois évangélistes dont nous avons parlé, le diacre Félix, qui fonda l'église de Vienne; Fortunius, qui alla prêcher le christianisme à Valence en Dauphiné; Ferréol et Sémétius, qui se rendirent à Besançon; Marcel et Valérien, en Bourgogne.

Irénée, sacré évêque, revint à Lyon, dont il gouverna l'Église pendant près de vingt-cinq années avec beaucoup de sagesse. Il composa un grand nombre d'ouvrages, d'après la liste qui nous en a été transmise par Eusèbe; S. Jérôme et Julien nous en ont conservé beaucoup de fragmens. Mais ce qui nous est resté en entier, c'est le Mémoire contre les hérésies de son

temps. C'est, dit le P. de Colonia, un choix exquis d'érudition sacrée et profane; on y trouve de l'éloquence, du naturel, et une subtile dialectique. Le style en est parfait, au dire de S. Jérôme; tout ce que l'ancien portique et l'académie d'Athènes ont admiré, tous ces trésors si vantés dans le paganisme, littérature antique, poésie, morceaux choisis d'Hésiode, d'Homère, de Pythagore, de Platon, il met tout en œuvre, non pour faire parade d'érudition, mais pour combattre l'hérésie par ses propres armes. Ce fut surtout contre les erreurs monstrueuses de Valentin, qui avaient déjà infesté l'Orient et pénétré même jusque dans la Gaule celtique, qu'Irénée dirigea ses efforts. Il parvint à dissiper les illusions fantastiques dont un certain Marc, égyptien de naissance, disciple de Valentin, et nouveau Simon le magicien, avait fasciné les fidèles de l'Église de Lyon par de prétendus miracles.

Mais à peine le saint évêque eut-il terminé ses disputes contre ces hérétiques, qu'il s'éleva un schisme entre les églises d'Orient et d'Occident, sur la fixation du jour où l'on devait célébrer la Pâque[1]. Les premiers terminaient le carême et célébraient la fête de la Résurrection le 14.e jour de la lune de mars, quelque jour

---

[1] Tertulien, *de presc.*

de la semaine qu'il se trouvât, selon la pratique des anciens Apôtres et des Juifs. Les Églises d'Occident, d'après la pratique de S. Pierre et de S. Paul, la célébraient le dimanche qui suivait ce 14.e jour de la lune. Le pape Victor, homme d'un caractère violent, ne pouvant rétablir l'uniformité dans les deux églises, menaça d'excommunier celle d'Orient ou de l'Asie.

Irénée convoqua, en 190, à Lyon un concile, qui a été le premier et le plus célèbre de l'Église gallicane; il fut composé en grande partie des autres évêques des Gaules et de ses propres disciples. On y reconnut, relativement à la célébration de la Pâque, la tradition de S. Pierre et de S. Paul. Mais le concile écrivit au pape Victor une lettre à la fois respectueuse et énergique, pour l'engager à laisser en paix l'Église d'Orient, et à ne point l'excommunier. Le Pape déféra aux vœux du concile de Lyon, et la paix fut rétablie dans les deux Églises.

Depuis cette époque, jusqu'à l'année 202 ou 203, l'histoire ne dit plus rien de S. Irénée. C'est à l'une de ces deux années que l'on rapporte son martyre. En voici la relation abrégée, d'après les autorités les plus respectables, car elle n'est point consignée dans les actes des martyrs [1].

---

[1] Grégoire de Tours, *De gloriâ martyr. lib.* 1.

La X.e année du règne de l'empereur Sévère, élevé sur le trône l'an 193, on célébra par tout l'empire romain les décennales de ce prince, selon l'usage, et les quinquennales de son fils Caraccala. Les Lyonnais, pour rentrer dans les bonnes grâces du prince, qu'ils avaient perdues en se déclarant pour Albin son compétiteur, et honorer son fils qui était né dans cette ville, célébrèrent ces fêtes avec beaucoup d'éclat et de magnificence : des autels furent dressés dans toutes les places publiques; on y fit des sacrifices solennels. On voulut forcer les chrétiens à prendre part aux réjouissances et aux cérémonies publiques, à orner leurs maisons de festons de verdure, de lampes allumées, et à se couronner eux-mêmes de fleurs. Le refus qu'ils en firent irrita tellement la populace, excitée en outre par les prêtres des idoles, qu'elle se jeta avec fureur sur tous les fidèles, et en fit un massacre général. On prétend qu'il y eut dix-neuf mille chrétiens égorgés, sans compter les femmes et les enfans. Adon dans sa Chronique confirme ce fait, et assure que S. Irénée fut immolé avec son troupeau.

Ce massacre eut lieu par toute la ville, qui occupait alors les deux collines de Fourvières et de St.-Sébastien, ainsi que la pointe de l'île où était l'autel d'Auguste, et non point dans l'am-

phithéâtre qui était à côté du palais des empereurs, comme le prétendent quelques auteurs, qui ajoutent que le sang ruissela jusque dans la Saône, par le ravin qu'on appelle *le Gourguillon*, et qu'il rougit les eaux de cette rivière jusqu'à dix lieues au-dessus de Lyon. Des écrivains plus judicieux ont réfuté ce conte populaire. Le sang, qui se coagule dès qu'il est en contact avec l'air atmosphérique, n'aurait pu couler par flots, et surtout teindre les eaux en sens contraire de leur cours. Le *Gourguillon* ne reçut ce nom que dans le moyen âge, parce que c'était un ravin par où s'écoulaient les eaux pluviales qui descendaient de la colline, comme cela a lieu encore de nos jours. De plus, c'était le dégorgeoir des eaux amenées par les aqueducs, après avoir fourni aux besoins de la ville haute.

Un auteur prétend que le massacre des chrétiens eut lieu dans la partie de la ville qui était au bas des collines, et qui s'étendait entre les deux rivières, où ils faisaient principalement leur résidence depuis le sac donné à Lyon par Septime Sévère, le lendemain de la bataille contre Albin, dix ans auparavant, époque où toute la ville haute fut pillée et incendiée.

Après cette épouvantable catastrophe, le christianisme parut anéanti à Lyon. Zaccharie, qui avait échappé au massacre avec un très-petit

nombre de fidèles, se réfugia à l'Ile-Barbe et dans les forêts des environs, où ces infortunés restèrent cachés jusqu'à ce que la tranquillité publique eût été rétablie. Zaccharie revint, en 204, à Lyon, où son premier soin fut de rappeler ses ouailles dispersées, et de recueillir dans un lieu souterrain les restes de ses frères massacrés. Peu de temps après, il fut fait évêque par le pape Victor. On ne connaît aucune particularité sur la vie de ce pasteur, que l'on a confondu souvent avec l'un des 48 martyrs de l'an 177, qui portait le même nom; on ignore même l'année de sa mort.

Helios ou Hélius, qu'on croit d'origine grecque, succéda à Zaccharie : on ne sait rien non plus sur sa vie, si ce n'est que durant son épiscopat, il y eut tant de conversions parmi les idolâtres, que le nombre des chrétiens fut bientôt aussi grand à Lyon, qu'il l'avait été avant l'épouvantable catastrophe de l'année 203.

On rapporte aussi que ce fut à-peu-près vers ce même temps que S. Dorothée, qui habitait l'Ile-Barbe, se réunit à un petit nombre de fidèles, pour y bâtir un monastère et y servir Dieu en commun. Il fut élu abbé ou supérieur de ce monastère qui fut le premier fondé dans les Gaules [1].

---

[1] Le Laboureur, *Masures de l'Ile-Barbe*.

Les ténèbres qui couvrent les 3.e et 4.e siècles de notre Église, ne permettent pas de suivre la chronologie des huit à dix évêques qui succédèrent à Hélius. Nous savons seulement, par S. Cyprien [1], que cet évêque eut pour successeur S. Faustin, d'une famille patricienne de Rome, et qu'il assista au premier concile d'Arles, où Marcien, qui en était évêque, fut déposé.

Les évêques suivans Julius, Ptolémée, Philétus, Voscius, Maxime, Tétraclius et Vérissime, qui occupèrent successivement le siége de Lyon, sont presque inconnus. Au reste l'Église de Lyon fut tranquille sous le règne de Galien.

Il existe, jusqu'à l'an 370, c'est-à-dire durant un espace de cent vingt ans, une lacune dans les historiens sacrés contemporains, où l'on ne trouve aucune notice sur l'Église de Lyon. Il paraît que depuis la persécution de Sévère, celles de Dace, Valérien, Dioclétien et Maximien ne s'étendirent point jusque dans les Gaules, puisque dans cet intervalle il s'y tint plusieurs conciles; d'ailleurs Constantin, ayant succédé aux deux derniers tyrans de Rome, se convertit à la religion chrétienne. Cet événement, des plus importans de l'histoire ecclésiastique, en portant un coup fatal à l'idolâtrie, procura à l'Eglise

---

[1] St. Cyprien, *ep.* 67. — *Gallia christ. c.* 10.

la paix et cette suprême puissance dont elle a toujours joui depuis lors. En effet, Constantin désigna Voscius pour présider le second concile d'Arles, et soumit les églises de Sens, Tours et Rouen à la suprématie de celle de Lyon, ce qui devint dans la suite le sujet de vives contestations entre les évêques de ces quatre églises.

Enfin, après le silence de ce siècle, nous trouvons en 370 un des pasteurs les plus illustres qu'ait eu notre Église. Lyon était alors la métropole de toute la Gaule Celtique [1]. Après la mort de Vérissime, S. Just, issu d'une famille illustre du Vivarais, fut élevé au siége épiscopal de cette ville: il avait été diacre de l'église de Vienne; il assista en 374 au concile de Valence en Viennois, où il travailla aux réglemens qu'on établit pour la discipline ecclésiastique. Une pureté exemplaire dans les mœurs, une intégrité parfaite, une grande modestie, une patience à toute épreuve et une application infatigable à ses devoirs, furent autant de qualités et de vertus qui le rendirent un des plus vénérables pontifes du Seigneur.

Ce fut vers ce temps que les nations barbares du Nord et de l'Orient commencèrent leurs

---

[1] Tillemont, *Hist. eccl.* t. 8. — Constance, *Vie de St. Just.* — Adon, *Chron.*

invasions dans les Gaules; et que l'empereur Julien causa, par son apostasie, quelques troubles dans l'Église, sans exciter cependant aucune persécution contre les chrétiens.

S. Just entretint une correspondance suivie avec S. Ambroise, au sujet de quelques passages obscurs des Saintes-Écritures; il assista en 381 au célèbre concile d'Aquilée, où il prononça l'anathème contre Arius, prêtre d'Alexandrie et chef de la secte des Ariens, qui causa tant de troubles dans les églises d'Orient et d'Occident. S. Just revint à Lyon l'année suivante.

Notre ville ne possédait encore que deux oratoires, celui érigé par S. Photin à la Vierge et aux saints Apôtres, et celui dédié aux Macchabées, par S. Zaccharie, sur la montagne hors de l'enceinte de la ville : ces saints lieux étaient des asyles sacrés et inviolables pour les criminels qui s'y réfugiaient. Un homme frénétique avait, dans un accès de démence, tué et blessé plusieurs personnes; poursuivi par le peuple, il se réfugia dans l'oratoire des Macchabées, dont il ferma les portes. La multitude irritée, menaçant de mettre le feu au lieu saint, si on ne lui livrait le coupable, S. Just le remit à l'un des principaux citoyens, sous le serment qu'il lui fit de le conduire en prison, pour lui sauver la vie; mais la populace se saisit aussitôt de ce malheureux,

lui attacha une corde aux pieds, et le traîna par toute la ville, jusqu'à ce qu'il eût rendu le dernier soupir.

Le saint évêque crut avoir commis une faute grave, en livrant ce meurtrier, malgré ses bonnes intentions; il se reprocha sa mort. Pour expier cette faute prétendue, il quitta secrètement Lyon, en 384, abdiqua l'épiscopat et se rendit à Marseille, où il s'embarqua pour l'Égypte. De là il se rendit dans la Thébaïde pour y vivre au milieu des solitaires. Il y fut reconnu quelques années après par un prêtre lyonnais, qui était allé visiter ces saintes retraites. Cette nouvelle étant parvenue à Lyon, y causa une grande joie aux fidèles et surtout au vénérable prêtre Antioque, son ami, qui fit le voyage d'Egypte pour l'aller voir. Saint Just mourut dans cette solitude le 14 septembre 390. Dès qu'on en fut instruit, on envoya deux personnes réclamer son corps qui fut rapporté à Lyon, et déposé dans l'oratoire des Macchabées, qui fut ensuite érigé en église sous son vocable. On lui éleva un tombeau magnifique, qui fut renversé et détruit par les hérétiques en 1562; on ne put sauver qu'une partie de son chef que l'on conserve encore de nos jours.

A S. Just succéda S. Albin, qui fit commencer la construction de l'église de St.-Étienne, la pre-

mière qu'on ait érigée dans les Gaules avec un baptistère, à la place duquel on bâtit ensuite l'église de Saint-Jean. On ne connaît pas d'autres détails sur cet évêque.

Après S. Albin, le siége épiscopal de Lyon fut successivement occupé par Martin, abbé de l'Ile-Barbe, Antioche, Elpide et Sicaire, dont on ne connaît que les noms; ils vécurent dans un siècle de troubles, d'ignorance et de barbarie : c'était à l'époque où les empereurs d'Orient Gratien et Théodose, et ceux d'Occident, Valentin et Honorius, se disputaient la souveraine puissance. Ces princes appelèrent à leur secours tous les peuples barbares du nord et de l'occident de l'Asie, et de l'orient de l'Europe, les Vandales, les Allemands, les Suèves, les Quades, les Sarmates; Alains, Gepides, Gètes, Hérules, Panoniens, qui fondirent en même temps sur les Gaules et l'Italie, tandis que les factions hérétiques, et surtout les Ariens, divisaient les évêques d'Orient, et portaient le trouble et la désolation parmi les fidèles.

Les Vandales s'emparèrent des Gaules et de l'Espagne, après en avoir chassé le faible Honorius.

Le commencement du V.^{e} siècle fut des plus malheureux pour notre Église; outre les quatre évêques dont nous avons cité les noms, on

parle encore de deux autres, savoir: Sénator et S. Didier, qu'il ne faut pas confondre avec le saint évêque de Vienne, bien postérieur à celui-ci. S. Jérôme et Grégoire de Tours sont les seuls guides que nous ayons pu choisir dans cette période funeste.

Attila, roi des Huns, après avoir tué son frère Thécla, pour régner seul dans la Panonie, ne trouva point son ambition satisfaite; Théodose le jeune étant mort, il apprit que Valentinien avait laissé à Pulchérie, sœur de ce prince, l'empire d'Orient; il crut qu'en épousant Honoria, sœur de Valentinien, il pourrait se frayer un chemin à l'empire d'Occident, et conquérir dans la suite les états de Pulchérie. Il fit donc demander Honoria en mariage, par une ambassade solennelle. On la lui refusa avec dédain. Attila, furieux, prit aussitôt la résolution de se venger d'un tel affront; il rassembla une armée de 700,000 hommes, et vint, en 405, fondre sur l'Italie et la Gaule celtique, mettant à feu et à sang tout ce qu'il trouvait sur son passage. Les villes furent ruinées de fond en comble, les églises et les monastères dépouillés des richesses que les fidèles avaient consacrées au service des autels et à l'entretien de leurs ministres, ainsi qu'à celui des hôpitaux. L'évêque de Strigonie, qui a écrit la vie de ce barbare, si

justement surnommé le *fléau de Dieu*, rapporte qu'ayant passé le Rhin dans la Thuringe, il ravagea tout le pays des Séquanais, des Eduens et des Ségusiens.

Aétius, qui commandait les troupes romaines dans les Gaules, et Tonnantius Ferréolus, préfet du prétoire, se réunirent avec Merouée, roi des Francs, et Gundicaire, roi des Bourguignons-Vandales; ils repoussèrent Attila, qui avait déjà brûlé Luxeuil, Besançon, Langres, Châlon, Mâcon et Lyon, jusque dans les plaines de la Champagne; là, les deux armées, égales en nombre, combattirent avec acharnement. Le carnage fut épouvantable; Gundicaire y perdit la vie; mais Attila, vaincu, fut obligé de s'enfuir avec les débris de son armée, après avoir laissé 200,000 hommes sur le champ de bataille, et presqu'autant de prisonniers, qui furent réduits en esclavage; et la Gaule fut délivrée de ces barbares.

Après une période de près de 150 ans, qui ne fut marquée que par des désastres de toute espèce, l'Église de Lyon eut le bonheur de renaître et de redevenir florissante sous l'un de ses plus illustres évêques, S. Eucher. On a prétendu qu'il avait existé deux évêques de ce nom à Lyon; mais le P. de Colonia, dans son *Histoire littéraire* de cette ville, a prouvé, par des

raisons irréfragables, qu'il n'y en avait eu qu'un seul, celui dont nous parlons.

Eucher [1] descendait d'une des familles grecques des plus illustres qui accompagnèrent l'empereur Constantin lorsqu'il vint dans les Gaules, au commencement du IV.e siècle, avec le projet d'établir le siége de son empire à Arles, que l'on nommait alors la *Rome gauloise*. Eucher y fut élevé, et parvint au rang de sénateur; il avait beaucoup d'esprit et d'éloquence. Il épousa Galla, d'une naissance distinguée, dont il eut dix enfans; il en fit élever plusieurs chez les religieux du monastère de l'île de Lérins, située sur les côtes de Provence, et qui porte actuellement le nom de Ste.-Marguerite. Ce monastère avait été fondé par S. Honorat, au commencement du V.e siècle. Le commerce intime qu'Eucher entretenait avec ces religieux lui inspira le désir de se consacrer à Dieu dans cette retraite. Comme il ne lui restait plus que deux fils et une fille, il s'en sépara, ainsi que de sa femme qui, douée d'une grande vertu, consentit à cette séparation, et prit, à l'égard de son mari, le titre de *sœur en J. C.* Eucher se retira dans le monastère de Lérins, où il composa deux ouvrages d'un grand mérite : le *Traité du mépris du*

[1] S. Hilaire, panégyrique.

monde, et l'*Éloge de la vie solitaire*. Ses deux fils, Véran et Salone, se consacrèrent au sacerdoce : le premier devint évêque de Vence, et le second, de Genève, du vivant de leur père. Sa fille, Ste. Consorce, se retira dans une solitude.

Il paraît que ce fut vers l'an 435 qu'Eucher fut appelé au siége épiscopal de Lyon, à l'époque même où les Bourguignons-Vandales obtinrent d'Aétius la permission de s'établir sur la rive droite du Rhône et dans la ville de Lyon, qui leur fut cédée pour les récompenser des services qu'ils avaient rendus dans la guerre contre Attila, pour servir de barrière contre les invasions des autres barbares, et parce qu'ils étaient déjà chrétiens. Eucher assista, en 441, au concile d'Orange, où se trouva S. Véran son fils.

Eucher s'occupa à relever de leurs ruines les monastères et les églises, et à en fonder dans les campagnes. Il fit reconstruire les monastères d'Ainay et de l'Ile-Barbe, rasés par les Huns; il y introduisit la règle de S. Martin évêque de Tours, et y fit adopter la psalmodie perpétuelle (*Cantus perennis*) des Acémètes de l'Orient.

C'est à cette époque que l'on rapporte la fondation des paroisses ci-après de notre diocèse : Ste.-Colombe, Montbrison, Feurs, Roanne, St.-Galmier, Beaujeu, Anse, Isernore et St.-Julien[1].

[1] *Origine de l'Église de Lyon*, par l'abbé Jacques.

Eucher, pour avoir un aide dans ses fonctions épiscopales, créa la place de chor-évêque, ou suffragant, et y nomma Maxime, abbé de l'Ile-Barbe, son ami.

Les deux écrits d'Eucher, dont nous avons parlé, ne contribuèrent pas peu à répandre le goût de la solitude, et donnèrent lieu à la fondation de ce grand nombre de recluseries ou retraites qui s'établirent dans Lyon même. C'étaient des cellules isolées, de dix pieds carrés, dans lesquelles se renfermaient des anachorètes qui voulaient vivre séparés du monde; ils s'y faisaient ordinairement murer, ne se réservant que trois petites fenêtres, l'une qu'ils ouvraient pour entendre la messe, l'autre pour recevoir leur nourriture, et la troisième pour éclairer et aérer la cellule. Il fallait trois années d'épreuve et une de noviciat, pour obtenir de l'évêque la permission de la clôture, ce qui se pratiquait par l'évêque lui-même, qui apposait son sceau sur la porte; ensuite on la murait, pour ne l'ouvrir qu'à la mort du reclus. On peut lire ce qui concerne les recluseries dans l'*Histoire des ordres religieux*, par le P. Heylot. On comptait onze recluseries principales dans Lyon, savoir : Ste.-Magdelaine, Ste.-Marguerite et Ste.-Hélène, pour les femmes; St.-Barthélemy, St.-Irigny ou Irénée, St.-Marcel, St.-Hilaire, St.-Clair, St.-

Sébastien, St.-Martin-de-la-Chana, St.-Epipode et St.-Vincent, pour les hommes. Ces recluseries ont été remplacées, dans la suite, par les couvens et les monastères. Eucher mourut en 451.

Les deux évêques, Salonius et Véranus, successeurs d'Eucher, sont presque inconnus dans notre histoire; mais S. Patient, qui vint après eux, fut un des plus beaux ornemens de l'Église. C'est dans Sidoine Apollinaire, dont nous parlerons bientôt, qu'il faut lire la vie de ce prélat illustre. Son épiscopat fut marqué par des époques bien glorieuses pour l'Église et pour lui-même. Comme il était issu d'une famille romaine consulaire, il possédait des biens considérables, et jouissait d'un grand crédit auprès des souverains. D'abord il convertit presque tous les peuples du nouveau royaume de Bourgogne, qui étaient ariens. Les villes de ce royaume se trouvant réduites à une famine affreuse, Patient fit établir, le long du Rhône et de la Saône, des magasins de blé qu'il fit distribuer gratuitement aux pauvres.

L'église des Macchabées n'était qu'un oratoire souterrain construit par l'évêque Zaccharie: Patient y fit élever une église de la plus grande magnificence. En lisant la 12.e lettre de Sidoine Apollinaire, qui nous donne une description pompeuse et détaillée de cet édifice, on est

étonné de sa somptuosité, et l'on est tenté de croire à un conte de féeries. En effet, cette église avait 160 pieds romains de longueur, 60 de largeur et autant d'élévation; les nefs étaient soutenues et divisées par 120 colonnes de marbres les plus rares; le plafond était en lambris recouverts de feuilles d'or; 53 croisées éclairaient le temple, les vitraux étaient en verres de couleur qui, réfléchissant les rayons du soleil, répandaient une lumière douce et ravissante avec les couleurs des rubis, des saphirs, des topazes et des émeraudes; l'autel était orné de pierres précieuses, le parvis était en mosaïque; une cour environnée de portiques entourait l'édifice, et une fontaine jaillissante y rafraîchissait l'air dans les chaleurs; tout enfin contribuait à en faire l'église la plus belle et la plus riche de la chrétienté. La dédicace en fut faite avec une pompe extraordinaire.

Le pieux évêque institua les chants de l'église à deux chœurs, comme l'avaient établi S. Jean Chrysostôme à Constantinople, et S. Ambroise à Milan, ainsi que Sidoine l'exprime en ces deux vers :

Psallere præcepit, normamque tenere canendi.
Primus et alterutrum tendere voce chorum.

Tanaquil, femme de Chilpéric, attirée à Lyon

par la réputation de S. Patient, s'y fit chrétienne; elle fit bâtir une église dédiée à l'archange S. Michel, auprès de laquelle elle fonda un monastère de femmes où elle se retira. D'autres attribuent cette fondation à la reine Caréthène, mère de Gondebault, second du nom, roi des Bourguignons.

S. Patient occupa le siége épiscopal de Lyon jusqu'en l'an 491; il mourut le 11 septembre.

Le milieu de ce siècle vit naître à Lyon un homme qui se rendit illustre dans le gouvernement civil et ecclésiastique, ainsi que dans les belles-lettres [1]. Cet homme était Caïus Sollius Sidonius Apollinaris; il naquit l'an 430, d'une famille romaine qui avait occupé les premiers emplois dans l'empire. Son père, d'abord tribun, puis secrétaire d'état sous Honorius, devint préfet des Gaules sous Valeutinien III. Sidoine reçut l'éducation la plus brillante, et embrassa d'abord la carrière militaire; mais il la quitta bientôt pour s'adonner à l'éloquence et à la poésie. Il épousa Papianilla, fille d'Avitus, qui fut ensuite empereur; il suivit à Rome ce prince dont le règne fut de courte durée par les in-

---

[1] De Colonia, *Hist. litt. de Lyon.* — *Histoire litt. de la France*, des PP. Bénédictins. — A. Péricaud, *Archives stat. du Rhône.*

trigues de Ricemer. La Gaule s'arma pour venger Avitus ; Sidoine accourut pour défendre Lyon, qui avait reçu les Visigoths dans ses murs. La ville fut assiégée et prise par les Romains, qui s'y livrèrent aux plus grands excès ; elle fut dépouillée de ses priviléges et accablée d'impôts. Sidoine ne sauva sa vie qu'en recourant à la clémence de l'empereur Majorien. Ce prince étant venu à Lyon, Sidoine prononça en public son panégyrique, et obtint, par ses instances, la remise des impositions dont il avait frappé la ville, et sa réintégration dans ses priviléges. Sidoine fut élevé à la dignité de comte, et fut employé à la cour, qu'il quitta après l'assassinat de Majorien.

Sous le règne d'Anthémius, Sidoine devint chef du sénat de Rome et fut créé patrice ; mais, las des honneurs du monde et désireux de revoir sa patrie, il résolut d'y revenir pour consacrer à Dieu le reste de sa vie. Il se démit de ses emplois en faveur de son fils, et il fut sacré évêque en 471, après s'être séparé de sa femme, qui vécut encore trois ans ; elle prit le titre de sœur en J. C. de son mari, selon les canons des conciles. Sidoine, parvenu à l'épiscopat, abandonna la culture des belles-lettres, et se livra tout entier à l'étude des Saintes-Écritures, au jeûne, aux aumônes, à la prière et aux devoirs

de sa place. Il était évêque de Clermont en Auvergne. Après avoir rendu les plus grands services à ce pays, dans la guerre qu'il eut à soutenir contre Euric, roi des Visigoths, il mourut dans cette ville le 21 août de l'an 488, à l'âge de cinquante-huit ans. Il nous reste de lui neuf livres de lettres familières, où l'on trouve des notes historiques très-précieuses, et vingt-quatre pièces de vers sur différens sujets.

Nous ne pouvons passer sous silence un prêtre de l'église de Lyon, contemporain et ami de Sidoine. C'était Constance, qui l'égalait en savoir, en mérites et en vertus. Riche de son patrimoine, il mérita le nom de Mécène par les bienfaits qu'il répandit sur les gens de lettres; il écrivit la vie de S. Germain, évêque d'Auxerre, ouvrage excellent et qui fut très-loué à l'époque où il parut. S. Patient lui fit composer des inscriptions pour la basilique des Macchabées : il fut chargé de missions importantes relativement aux troubles d'Auvergne; il les remplit avec succès, et il rammena à Clermont, qui avait été presque entièrement détruit par Euric, les habitans qui s'étaient enfuis pour éviter les horreurs du siége.

Lupicien succéda à S. Patient; il ne resta que six ans sur le siége épiscopal. Lyon était rempli de troubles causés par les guerres des princes

ariens. Ce prélat mourut en 494, et l'on mit à sa place S. Rustique, d'une famille romaine illustre. Il fut d'abord gouverneur civil de la province lyonnaise, avant d'être sacré évêque. Il jouissait d'un grand crédit à la cour du roi Gondebault, qui résidait à Lyon. Il fit rendre à Théodoric, roi des Lombards, les sujets de ce royaume pris et réduits en esclavage par les Bourguignons sur Odoacre, que Théodoric avait vaincu et détrôné.

Ce fut à cette époque que Clovis, roi des Francs, fit demander à Chilpéric, sa fille Clotilde en mariage. Elle était nièce de Gondebault, qui l'avait élevée chez lui où elle fut confiée aux soins de la princesse Caréthène sa tante, qui était chrétienne et qui la fit convertir à cette religion par Rustique. Ce saint pasteur lui donna, en outre, de sages instructions sur la conduite qu'elle aurait à suivre, à l'égard du prince idolâtre qu'on lui destinait pour époux. Le mariage eut lieu; et Clotilde profita si bien des leçons du vertueux prélat, qu'elle parvint, comme on le sait, à faire embrasser la foi catholique par Clovis et toute son armée, après la bataille de Tolbiac: cette conversion célèbre fut bientôt suivie de celle de tous les Francs.

Rustique n'était parvenu à l'épiscopat que dans un âge avancé, puisqu'il avait gouverné la

Gaule lyonnaise pendant plus de vingt ans pour les Romains, qui y avaient encore conservé une ombre de puissance en partage avec les rois Bourguignons. Il n'occupa pas long-temps le siége épiscopal ; il sut maintenir la paix et la tranquillité de son église contre les entreprises du roi Gondebault, qui était arien dans l'âme, mais qui avait un grand intérêt à ménager le saint évêque, dont la mort arriva l'an 498.

Le siége épiscopal éprouva une vacance, pendant laquelle Avitus, évêque de Vienne, administra le diocèse ; il rendit de grands services à notre église, en ménageant avec adresse l'esprit farouche de Gondebault.

Enfin, Étienne fut désigné évêque de Lyon en 500 ; il y éprouva beaucoup de tracasseries de la part des rois Bourguignon, Goth et Visigoth, qui favorisaient l'arianisme qu'ils avaient introduit dans les Gaules. Gondebault se croyait un docteur de la loi, parce que les ecclésiastiques de sa cour, âmes vénales, entretenaient la curiosité de ce prince, et fixaient son attention et ses études sur les matières les plus importantes des Saintes-Écritures ; ils favorisaient en outre les débauches de ce nouvel Hérode, afin de se maintenir dans ses bonnes grâces, et d'attirer ses faveurs aux dépens de leur conscience ; c'est pourquoi ce prince aimait à disputer con-

tinuellement avec Étienne sur les dogmes de la religion. Ces discussions devenant fatigantes et scandaleuses, Étienne convoqua, à Lyon, un conciliabule composé des évêques de Vienne, de Valence, d'Arles et de Marseille, pour tâcher de ramener Gondebault dans les voies de la vraie croyance. Ils se rendirent chez le Roi, qui était alors dans sa maison de plaisance à Albigny, où se trouvèrent quatre évêques ariens. Ils eurent plusieurs conférences en présence du prince; et les ariens furent tellement poussés à bout, que Gondebault parut convaincu de leurs erreurs. Ils revinrent tous à Lyon avec les apparences d'une réconciliation, qui ne fut pas de longue durée. Etienne cependant gouverna son diocèse en paix pendant quatorze ans; il mourut le 13 février 515, peu de temps après Gondebault.

Le pape S. Grégoire donna, pour successeur à Étienne, Viventiol, religieux de l'abbaye de St.-Oyen-de-Joux ou St.-Claude, dans le Jura; les moines le virent partir avec plaisir: ils avaient craint de l'avoir pour abbé, à cause de l'austérité de ses mœurs et de sa sévérité qui n'aurait pas souffert leurs déréglemens et leurs débauches. Ce monastère, fondé par S. Roman, qui en avait été le premier abbé, avait reçu de la munificence de Chilpéric, roi de Bourgogne, le Mont-Joux, avec les vastes forêts qui en dépen-

daient. Les moines, pour occuper leurs loisirs, travaillaient déjà très-artistement au tour le buis qui croissait en abondance dans leur montagne, et qui est devenu par la suite une branche importante d'industrie pour les habitans de ce pays-là. Viventiol, étant simple religieux, avait envoyé à Avitus, son ami, un joli siége que lui-même avait tourné. Celui-ci, en le remerciant, lui souhaita par plaisanterie un siége épiscopal en échange: ce souhait fut bientôt accompli.

Viventiol fut plus heureux qu'Étienne durant son épiscopat. Sigismond, fils de Gondebault, monta sur le trône en 516: c'était un prince religieux; il fonda, à la persuasion de Viventiol, un monastère à St.-Maurice en Valais, à l'endroit même où la légion Thébéenne avait souffert le martyre; il y rassembla un grand nombre de religieux qu'il tira en partie du monastère de l'Ile-Barbe. Viventiol leur donna une règle et y prescrivit le *Cantus perennis* ou *Psallentium perpetuum*, pour chanter nuit et jour des psaumes et des hymnes à la louange du Seigneur, ce qui exigeait un grand nombre de religieux; de plus, Sigismond dota richement ce monastère.

Viventiol mourut le 12 juillet 533 et fut inhumé dans l'oratoire dédié à la Vierge et aux saints Apôtres.

Quelques auteurs, et notamment le P. Lamure, ont donné pour successeur à Viventiol Eucher II; mais les pères Ménestrier et de Colonia, ainsi que plusieurs autres écrivains, le regardent comme supposé.

Peu de temps après, Sigismond, attiré avec sa famille à Orléans par les artifices de Clodomir, y fut massacré d'après les ordres de ce prince ambitieux et barbare. Il avait fait rebâtir l'église de St.-Étienne, qui servait de chapelle au palais des rois Bourguignons, situé sur le bord de la Saône, et qui s'étendait depuis la place actuelle de Roanne, jusqu'à l'entrée de la rue des Trois-Maries, nommée dans les anciens titres: *Vicus Palatii.*

S. Loup, d'une naissance illustre, et élevé à la cour de Gondebault avec Sigismond, qui était du même âge, fut tiré de l'abbaye de l'Ile-Barbe pour monter sur le siége épiscopal de Lyon, dans le temps où Childebert, Clothaire et Théodebert se partagèrent le royaume de Bourgogne. S. Loup présida le 3.e concile d'Orléans, en 538, et mourut peu de temps après. Il eut pour successeur Léontius, qui ne siégea que deux ans, et qui présida le 4.e concile d'Orléans. Il fut remplacé, en 541, par S. Sacerdos. Ce fut un des plus illustres pasteurs de notre Eglise : issu d'une famille romaine distinguée, il jouit d'un

grand crédit à la cour du roi Théodebert. Il engagea ce prince et sa femme Ultrogothe à fonder à Lyon, où ils résidaient, un hôpital pour y recevoir les pauvres malades et les pélerins. Telle fut l'origine du grand Hôtel-Dieu de notre ville, l'un des plus beaux de l'Europe. Dans le 5.e concile d'Orléans, tenu en 549, on fit un canon exprès pour approuver la fondation de ce pieux établissement, avec injonction aux évêques de Lyon et aux administrateurs de la ville, de veiller sur la dispense des revenus dont le roi l'avait doté, et sur le service des malades.

Cet hôpital fut enrichi des dons de la piété, et il reçut, depuis 1638 jusqu'en 1793, *deux millions sept cent quinze mille quatre cent soixante-huit francs.*

Sacerdos quitta le palais épiscopal qui était à côté de l'église des Macchabées, sur la montagne, pour venir s'établir auprès de celle des SS. Apôtres, qui devint dès-lors la métropolitaine [1]. Il fit édifier l'église de S.-Paul, pour les habitans qui étaient venus se fixer dans ce quartier, et celle de Ste.-Eulalie, à l'autre extrémité méridionale de la ville, qui devint ensuite paroisse, sous le vocable de S. Georges. Sacerdos mourut à Paris, le 12 septembre de l'année 551,

[1] Poulain de Lumina, *Hist. de l'Église de Lyon.*

durant le concile qu'il y avait convoqué par ordre de Childebert. Il eut pour successeur son petit-neveu S. Nizier.

Ce pasteur était d'une famille illustre, d'origine grecque, qui s'était alliée à une famille romaine. Sa vie fut écrite par Grégoire de Tours, son neveu. Nizier naquit en 512; il fut ordonné prêtre à l'âge de trente ans, et, dix ans après, il fut élevé à la chaire épiscopale de Lyon, qu'il occupa vingt-deux ans. Il était doué d'une grande patience, d'une piété tendre et profonde, et d'une bonté qui alla souvent jusqu'à la faiblesse. Son zèle trop ardent pour la religion lui suscita beaucoup de tracasseries de la part des princes ses voisins. Il régla l'office divin, et ordonna le chant à deux chœurs dans toutes les églises de son diocèse. Il mourut en 573, le 2 avril. Grégoire de Tours raconte plusieurs miracles opérés par ce saint pasteur après sa mort; mais il en est, dit le P. Ménestrier, de trop puériles pour mériter créance. L'église des SS. Apôtres passa sous le vocable de S. Nizier à la fin du VI.e siècle; son corps, inhumé sous le maître-autel, fut retrouvé, en 1308, par l'évêque de Tabarié.

S. Nizier fut remplacé par Priscus, d'une famille noble; il était marié, et avait des emplois à la cour du roi Gontran, qui le fit nommer à

l'évêché de Lyon, où il se rendit bientôt après la mort de S. Nizier. Gontran s'en fit, par ce moyen, une créature pour le servir contre Chilpéric et Childebert, qui partageaient avec lui le royaume.

Ce fut vers ce temps que la petite-vérole, apportée par les Sarrasins en Espagne, passa dans la France, où elle fit des ravages épouvantables; au dire de Grégoire de Tours, Dagobert et Clodobert, fils de Chilpéric et de Frédégonde, en moururent; et la reine Austregilde, femme de Gontran, roi de Bourgogne, qui habitait Lyon, se voyant près de succomber à cette maladie, ordonna de mettre à mort ses deux médecins, Nicolas et Donat.

Priscus était très-adroit dans les négociations, et doué d'une grande expérience dans les affaires politiques; il présida, en 585, le concile de Mâcon, convoqué pour le rétablissement de la célébration des jours de dimanche et de la semaine-sainte, que l'arianisme avait abolie; la dîme fut rétablie pareillement. Ce concile ordonna aux prêtres de célébrer à jeun le saint sacrifice de la messe; il confirma l'immunité des églises en faveur des criminels qui y cherchaient un asile; il défendit aux évêques et aux prêtres d'avoir chez eux des animaux malfaisans; il prescrivit aux laïcs de respecter et de saluer les

clercs; il prohiba les secondes noces aux veuves des sous-diacres, exorcistes et accolytes; enfin, il proscrivit les mariages incestueux. Priscus mourut en 588.

Ethérius, qui était gouverneur et juge de Lyon, demanda et obtint l'épiscopat de cette ville, par le grand crédit dont il jouissait à la cour du roi Gontran. Il sut maintenir la tranquillité dans son diocèse, au milieu des discordes et des guerres civiles fomentées par les trois princes ambitieux qui se disputaient leurs couronnes.

Ethérius était intimement lié avec Austregisille, grand-maître-d'hôtel de Gontran; il l'engagea à embrasser l'état ecclésiastique, et après l'avoir ordonné prêtre, il l'institua abbé de l'église métropolitaine, et supérieur d'un séminaire qu'il y établit pour l'éducation des clercs et leurs études préparatoires. Il assista, en 591, au baptême de Clotaire, second fils de Chilpéric, à Nanterre, et il mourut en l'année 602.

On n'a aucune notice sur Secondinus, successeur d'Ethérius; il occupa peu de temps le siége épiscopal. Il fut remplacé par S. Arrige, bourguignon de naissance et homme de qualité. On ne connaît guères les détails de sa vie; on sait seulement qu'il fit bâtir l'église de Sainte-Croix, contiguë à celle de St.-Étienne, et dont

il fit une paroisse pour les chrétiens qui étaient venus s'établir aux environs du palais des rois de Bourgogne.

Arrige se montra l'ennemi juré de S. Didier, évêque de Vienne. Frédégaire et un auteur anonyme ont accusé le premier d'avoir été l'auteur de la persécution que la reine Brunehault fit souffrir à ce saint prélat, dont l'évêque Adon a écrit la vie. Didier, exilé, se réfugia au milieu des marais et des forêts de la Dombes; là, il prêcha l'Évangile, et convertit au christianisme les nombreuses familles juives descendant de la 36.e légion romaine, ainsi qu'il a été dit ci-devant. Ce saint pasteur, découvert dans sa retraite, et poursuivi par les comtes Belon, Gazifroy et Aphane, officiers du palais de la reine, fut atteint sur les bords de la petite rivière de Renon, dans la Dombes, et assommé à coups de pierre et de pieu. Le lieu de son martyre fut consacré dans la suite par l'érection d'une église sous son vocable, qui est devenue paroisse d'un village qui porte encore le nom de St.-Didier-de-Renon, ou le Plantay, département de l'Ain, canton de Chalamont.

Arrige mourut vers l'an 611; quelque temps auparavant, il avait engagé la reine Brunehault à réédifier le monastère d'Ainay, fondé par S. Badoul ou Badulphe, au commencement du

IV.e siècle, sur le crypte où les restes des quarante-huit martyrs de Lyon avaient été réduits en cendres et jetés dans le fleuve.

C'est dans les premières années de ce VII.e siècle que l'on rapporte la fondation des paroisses de St.-Trivier-en-Dombes, St.-Didier-sur-Chalaronne, St.-Didier-de-Renon, Ambronay, Nantua, St.-Symphorien-en-Laye, St.-Just-en-Chevalet, St.-Héan, St.-Véran, Ste.-Consorce, St.-Hilaire, St.-Bonnet, St.-Genis, St.-Galmier, St.-Rambert, St.-Priest, etc. etc.

Les quatre évêques, Théodoric, Gonderic, Delphinus et Viventius, qui occupèrent successivement le siége épiscopal de Lyon après S. Arrige, ne sont notés que pour la chronologie; car les historiens sacrés ne disent rien à leur égard.

Ennemond, frère de Viventius, d'autres disent de Delphinus, gouvernait la province lyonnaise; il fut élevé à l'épiscopat en l'an 653. Il devint l'objet de la haine d'Ebroin, maire du palais, qui redoutait son influence auprès du prince. Après la mort de Clovis II, il reçut ordre d'aller à Paris, pour y rendre compte de sa conduite; mais étant arrivé à Châlon-sur-Saône, il y fut massacré par des satellites d'Ebroin, et son corps fut jeté dans la Saône. Les miracles que l'on raconta de ce saint évêque dans le

temps, ne sont, suivant le P. Ménestrier, que des contes populaires qui ne méritent aucune créance. Cette mort arriva l'an 656.

Ce fut S. Ennemond qui fit venir de Naples, en 654 (selon Polydore Virgile), les premières cloches fondues à Nola en Campanie, et qui les fit placer dans l'église des Macchabées. Peu de temps après, le pape Jean IV ordonna de sonner trois fois par jour l'*Angelus*, et de réciter cette prière en l'honneur de la Vierge.

Les successeurs d'Ennemond, qu'on a aussi appelé Edmond et Chamond, furent S. Genès ou Genis, qui mourut en 678; Lambert, mort en 693; Godwin, en 732, et Falcoade.

Ce fut sous ce dernier évêque qu'eut lieu l'une des catastrophes les plus terribles qu'eussent éprouvées les Gaules et la religion chrétienne : c'est l'invasion des Maures ou Sarrasins dans ces contrées.

L'an 732, les Sarrasins ou Maures d'Espagne, appelés par Eudes, duc d'Aquitaine, pour le soutenir contre les usurpations de ses voisins, se jetèrent sur les provinces méridionales de la France, et y portèrent l'incendie, le pillage, la terreur et la mort. Ils remontèrent la rive droite du Rhône, et vinrent mettre le siége devant Lyon, qu'ils prirent et qu'ils renversèrent de fond en comble. Les églises et les monastères

furent dépouillés et brûlés; les religieux, les religieuses et les ecclésiastiques massacrés ou dispersés. L'évêque échappa au carnage par la fuite, et ne revint à Lyon qu'après la victoire que Charles Martel remporta sur ces barbares, dans les plaines de Poitiers. Ils étaient commandés par le fameux Abderame (Abud-eram); Mézerai rapporte qu'ils laissèrent 375,000 morts sur la place.

Adon, dans sa Chronique, rapporte cette invasion des Sarrasins. « Les Sarrasins, dit-il, se » répandirent dans toute l'Aquitaine et les pro- » vinces environnantes, mettant tout à feu et à » sang; ils dévastèrent le royaume de Bourgo- » gne et les provinces viennoise et lyonnaise; » ils brûlèrent les monastères et souillèrent les » lieux saints; de sorte que ces pays furent pen- » dant quelques années sans pasteurs ni culte. »

Telle fut la scène d'horreurs qui termina cette époque fatale où la religion chrétienne parut anéantie dans le royaume de Bourgogne.

SECONDE ÉPOQUE.

FALCOADE ne revint à Lyon qu'après l'expulsion des Sarrasins; il mourut en 744. Depuis cette époque jusqu'en 754, le siége épiscopal de Lyon fut vacant.

Pepin-le-Bref étant venu cette dernière année dans notre ville avec le pape Étienne III, ils donnèrent pour successeur à Falcoade, Madalbert, qui siégea jusqu'en 769, époque de sa mort. Il fut remplacé par Adon, qui assista, en 770, au concile de Rome, contre les Iconoclastes. Il mourut en 798. Il ne faut pas le confondre avec le moine auteur d'une Chronique très-intéressante du VIII.e siècle.

Leydrade succéda à Adon; il était d'origine allemande. Son grand mérite le fit connaître à Charlemagne, dont il devint un des principaux favoris avec Alcuin et Théodulphe, évêque d'Orléans, l'un anglais et ce dernier italien. On doit regarder Leydrade comme le restaurateur de la religion en France, et l'instaurateur des sciences et des belles-lettres. Outre les biens immenses

dont il était possesseur, il obtint de l'empereur la restitution de tous ceux dont l'Église de Lyon avait été dépouillée par Charles Martel, dans les temps de calamités; car ce prince avait donné les bénéfices ecclésiastiques et même les cures aux officiers généraux de son armée, en récompense de leurs services. Ceux-ci les affermaient et les assignaient même pour dot à leurs enfans. Leydrade employa ses richesses pour rebâtir les églises et les monastères; ils réforma l'office divin dans le diocèse, et il y établit des écoles pour l'instruction de la jeunesse.

Charlemagne le chargea successivement de trois emplois importans : le premier, à son arrivée en France, fut celui de bibliothécaire, titre jusqu'alors inconnu en France, et qu'il conserva durant les quatorze années de son épiscopat. Ce fut dans le monastère de l'Ile-Barbe que Leydrade plaça cette bibliothèque, la première qui ait existé en France, et qui était composée de neuf cents volumes manuscrits.

Le second emploi de Leydrade fut celui de *missus dominicus*, c'est-à-dire *envoyé* ou *mandataire du prince* dans la Gaule narbonnaise; il eut pour adjoint Théodulphe son ami. Ils étaient chargés de veiller sur la conduite des évêques et des comtes ou gouverneurs des provinces, et d'administrer la justice. Théodulphe nous a par-

faitement retracé le caractère de Leydrade dans quelques vers latins cités par le P. de Colonia; il nous le représente comme doué d'un savoir profond, d'un esprit sublime, d'une prudence rare, et d'une grande piété.

Arte eluit, sensuque viget, virtute redundat,
Cui vita ad superum transitus ista manet.

Enfin, la troisième marque de considération qu'il obtint de Charlemagne fut l'épiscopat de Lyon, auquel il était déjà appelé par les vœux unanimes du clergé et du peuple, en l'an 798. Hilduin, neveu d'Adon et chor-évêque ou suffragant de ce diocèse, aurait pu, par son mérite personnel, aspirer à cette place éminente, mais il préféra y faire porter Leydrade, et se retirer dans la solitude de Lérins, pour y finir ses jours en servant Dieu : exemple de la vraie piété et de l'humilité chrétienne, si rares de nos jours !

Leydrade, par ordre de Charlemagne, se rendit dans les Pyrénées, où il ramena à la foi le fameux hérésiarque Félix, évêque d'Urgel, si connu par ses nombreuses rétractations et ses rechutes dans ses mêmes erreurs. Il vint habiter Lyon, où il résida pendant dix-neuf ans. Il avait fait revivre les dogmes de Nestorius, qui prétendait que J. C. n'était que le fils adoptif ou noncupatif de Dieu, et non point une des trois

personnes de la Trinité. Leydrade lui fit faire vainement deux rétractations solennelles au concile de Ratisbonne et à celui de Rome ; enfin Félix fut déposé par le concile d'Aix-la-Chapelle, et relégué à Lyon, où il termina sa vie orageuse en 807.

Ce fut après son dernier voyage à Urgel que Leydrade donna les plus grands soins à la restauration de son église ; il écrivit une longue lettre à l'empereur pour lui donner les détails de tout ce qu'il avait fait pour le bien de son diocèse : le P. de Colonia en cite une partie, dans laquelle Leydrade parle des écoles de lecture et de chant qu'il avait établies à Lyon, de l'ordre de la psalmodie suivant l'usage du palais de l'empereur, d'achat de livres, de vases sacrés et d'ornemens sacerdotaux. Il annonce aussi qu'il a restauré les églises de St.-Jean, St.-Étienne, Ste.-Eulalie, St.-Paul et St.-Pierre, avec le monastère de cette dernière qui contenait déjà 62 religieuses ; qu'il a rebâti l'église de St.-Nizier, le palais épiscopal, et réparé le monastère de l'Ile-Barbe, où 90 moines vivaient sous la règle de St.-Martin.

Leydrade fut appelé, en 811, à la cour pour assister au testament que Charlemagne fit quatre ans avant sa mort. Bientôt après, Leydrade résolut de quitter le monde, il se retira dans le

monastère de Saint-Médard de Soissons, après avoir désigné son successeur : nouveauté qui déplut fort aux évêques de la Gaule, qui prétendirent que Leydrade n'avait pas le droit de se donner un successeur; mais un concile tenu à Mayence ratifia la résignation faite par Leydrade de son évêché. Ce prélat mourut en 814. Il avait fait bâtir, au sommet de la montagne de Fourvières, sur l'emplacement du *forum vetus*, une église dédiée à la Sainte-Vierge, qui devint célèbre dans la suite des temps, et qui l'est encore de nos jours, par le concours immense de fidèles que ses grâces ou ses miracles y attirent durant toute l'année. Il établit son chapitre métropolitain dans l'église de St.-Étienne, et y attacha un chœur de 72 chanoines qui devinrent dans la suite chanoines et comtes de l'église de St.-Jean.

Ce fut sous son épiscopat que Barnard de Bourg fonda l'abbaye d'Ambronay, près de cette ville, qui fut un des premiers monastères de l'ordre de St.-Benoît fondés en France; il en fut le premier abbé, et il mourut évêque de Vienne en 842.

Agobard, évêque désigné par Leydrade pour son successeur, fut l'un des plus beaux ornemens de l'église de Lyon. Il était compatriote et ami de Leydrade; il fut ordonné prêtre à l'âge

de vingt-cinq ans, et fait chor-évêque ou suffragant du diocèse de Lyon, neuf ans après son ordination ; il en devint ensuite coadjuteur.

Agobard était un homme ardent et impétueux, qui allait au bien sans ménagement et sans tolérance, et qui ne voulant que ce qui était juste, le voulait parfois trop absolument; au surplus il a laissé une plus grande réputation de sainteté et de doctrine que son prédécesseur. Il obtint, de Louis-le-Débonnaire, l'abolition de la loi gombette sur les épreuves du feu et de l'eau, et les combats singuliers en champ clos pour les accusés en matière criminelle; il lui fit substituer les Capitulaires de Charlemagne; il assista en 825 au concile de Paris, relativement au culte des images.

A en juger par les controverses sur la liturgie, qui s'élevèrent entre Agobard et Amalaire, évêque de Metz, il paraît que ce fut l'église de Lyon qui, la première, abolit le baptême par immersion, la confession et la pénitence publiques, ainsi que la communion des fidèles sous les deux espèces.

Agobard, dans une dispute théologique contre l'abbé Tridusige, s'égara au point de soutenir que les paroles de l'Écriture-Sainte n'avaient pas été inspirées par le Saint-Esprit, mais seulement leur sens : cette erreur fut soutenue à Louvain, en 1586, par les pères Lessius et Amœ-

lius, jésuites; mais elle fut censurée par l'université de cette ville et par celle de Douai.

A cette époque les Juifs étaient devenus nombreux à Lyon, où ils s'étaient emparés de tout le commerce, qui leur procurait de grandes richesses. Agobard voulut les expulser de la ville, mais ils eurent recours à l'empereur qui les couvrit de sa protection, au moyen de riches présens qu'ils firent à Judith sa femme, qui le gouvernait; il leur accorda un conservateur particulier nommé Everard, qui veillait au maintien et à la conservation de leurs priviléges, mais qui leur faisait payer cher sa surveillance. Agobard, outré de dépit, osa conspirer contre l'empereur, avec les deux fils de celui-ci et plusieurs évêques. Louis-le-Débonnaire fut déposé en effet, dans un concile tenu à Soissons, et mis en pénitence publique. Mais Louis et Pepin ses fils, ayant fait la paix avec lui, convoquèrent une cour plénière qui cassa tout ce qu'avaient fait les évêques, et l'empereur remonta sur le trône. Agobard, redoutant une juste punition de son crime, s'enfuit en Italie et se réfugia auprès du pape à Rome.

Durant son absence Moduin, évêque d'Autun, administra le diocèse. Deux ans après, on tint un concile à Tramoye (*Stramiacum*), petit village de Bresse près de Lyon, où il fut question de

déposer Agobard. Mais Louis-le-Débonnaire s'y opposa, et l'année suivante, la paix étant rétablie dans le royaume, il rappela Agobard qui revint à Lyon. Dans le temps où Agobard n'était encore que chor-évêque, les ambassadeurs envoyés par Charlemagne à Aaron, calife ou roi de Perse, pour le remercier des présens qu'il en avait reçus, apportèrent d'Afrique à Lyon les reliques de S. Cyprien, S. Spérat et S. Pantaléon, martyrs. Agobard composa à cette occasion une pièce de vers hendécasyllabes, dont le P. de Colonia nous a donné quelques fragmens, qu'on doit regarder comme un des morceaux les plus curieux de notre histoire littéraire.

Agobard mourut le 6 juin de l'an 840, en Xaintonge où il avait accompagné l'empereur, qui mourut aussi le 20 du même mois. Le diacre Florus, dans une annotation en marge du martyrologe de Bède, en faisant mention de ce fait, ajoute que cette même année, les restes de l'ancien et magnifique *forum vetus*, construit sous l'empereur Trajan, s'écroulèrent les premiers jours de l'automne.

Agobard fut honoré comme un saint; il composa plusieurs ouvrages où l'on remarque une grande érudition. Il écrivit contre Félix d'Urgel, pour préserver son peuple de la contagion des principes de cet hérésiarque; il adressa à Louis-

le-Débonnaire un mémoire contre les Juifs établis à Lyon, pour obtenir leur expulsion de cette ville; il tint, en 829, un concile à ce sujet, et ses remontrances à l'empereur furent si peu respectueuses, qu'elles ne servirent qu'à irriter ce prince contre lui. Mais un de ses ouvrages les plus sensés et les plus curieux, fut celui qu'il rédigea au sujet des prétendus sorciers appelés *Tempestarii*, parce qu'on croyait qu'ils avaient le pouvoir d'exciter les tempêtes, que le voisinage du Mont-Pila attire assez souvent sur ce pays; ce fut à l'occasion de l'arrivée, à Lyon, de trois hommes avec une femme, d'un aspect et d'un costume tout à fait étrangers. Le bruit courut qu'ils étaient descendus du haut des airs sur un dragon volant. C'étaient vraisemblablement des Bohémiens, peuple nomade qui parcourait jadis toute l'Europe pour mendier: le peuple de Lyon les aurait massacrés sans l'intervention de l'évêque, qui les sauva d'un péril imminent.

Agobard envoya encore à l'empereur un mémoire sur l'article de la loi gombette, concernant les jugemens de Dieu ou les combats en champ clos et les épreuves de l'eau et du feu. Il écrivit aussi trois mémoires contre Amalaire, évêque de Metz, qui avait blâmé quelques singularités dans la liturgie de notre Église; mais, en voulant justifier nos usages, Agobard se

laissa aller à des invectives contre un homme respectable par sa piété, sa science et ses vertus. Il publia en outre quelques écrits qui ternirent sa réputation, notamment un traité contre les images et peintures sacrées, dont il blâme l'usage dans les églises, et même l'honneur qu'on leur rend, relatif aux sujets qu'elles représentent; et une savante, mais séditieuse apologie en faveur des enfans de Louis-le-Débonnaire, révoltés contre leur père.

Enfin on croit qu'Agobard transcrivit, de sa propre main, le livre des Évangiles sur parchemin vélin, en beaux caractères carlovingiens, manuscrit qui existait dans la bibliothèque du Grand-Collége de Lyon.

Ces œuvres diverses, qui avaient été perdues, furent retrouvées par hasard, en 1605, chez un bouquiniste, par Papire Masson: on en donna plusieurs éditions.

Amolon, disciple d'Agobard, lui succéda en 841, après une vacance de sept mois du siége épiscopal. L'abbé Thrytême regardait Amolon comme un modèle de science et vertu; il était très-versé dans les langues grecque et hébraïque; il s'acquit un grande considération à la cour de Charles-le-Chauve, et auprès du pape S. Léon. Il eut à soutenir, comme Agobard, les mêmes discussions avec les Juifs établis à Lyon, sans en

obtenir plus de succès. Cette nation, devenue plus audacieuse et plus insolente par la protection dont elle jouissait, avait poussé la hardiesse jusqu'à faire bâtir, contre les lois du royaume et malgré l'évêque, une synagogue à mi-coteau de Fourvières, au lieu appelé *Breda*, dans un quartier voisin du palais épiscopal. Les Chrétiens y allaient publiquement célébrer le sabbat et manger avec les Juifs, ne fêtant plus le jour de dimanche. Les Juifs séduisaient les femmes chrétiennes qu'ils prenaient à leur service, et vivaient publiquement avec elles en concubinage, couvrant ce libertinage du prétexte de la polygamie qui était, disaient-ils, permise aux anciens patriarches dont ils se vantaient d'être les descendans.

Les Juifs furent aussi accusés d'avoir enlevé des enfans chrétiens, et de les avoir vendus pour esclaves aux Maures d'Espagne.

D'un autre côté, les Juifs se plaignirent de ce qu'on baptisait leurs esclaves païens, contre les capitulaires de l'empereur qui le défendaient expressément, sans le consentement de leurs maîtres, parce que ces esclaves devenaient libres dès qu'ils avaient reçu ce sacrement. On offrit vainement de les racheter au prix fixé par les lois; sa modicité révolta l'avide avarice des Juifs. Leurs protections à la cour leur donnèrent gain

de cause, et Amolon ne fut pas plus heureux auprès de Charles-le-Chauve, qu'Agobard ne l'avait été auprès de Louis-le-Débonnaire.

Ce fut sous cet épiscopat que s'éleva, dans les églises de France, la célèbre dispute sur la prédestination et la grâce efficace, dont l'auteur, le moine Gontescalque, fut la victime. C'était la doctrine de S. Augustin et de S. Prosper, qu'on a vue revivre en France dans le XVII.e siècle, sous le nom de jansénisme. Gontescalque fut mandé devant un concile convoqué à Rheims, par l'évêque Hincmar; il y fut battu de verges à outrance, et obligé de jeter au feu sa profession de foi. Amolon, consulté sur ce fait par Hincmar, n'approuva point sa conduite violente. Amolon mourut le 31 mars 852.

S. Rémy, chapelain de l'empereur Lothaire, puis du roi Charles, succéda à Amolon; il assista à plusieurs conciles où son rare mérite le fit appeler; il procura l'évêché de Vienne au moine Adon, auteur d'une chronique dont nous avons déjà parlé. Ce fut sous l'épiscopat de S. Rémy, en 862, que mourut le célèbre diacre Florus, de l'Église de Lyon, qui défendit avec tant de zèle et d'ardeur le dogme de la prédestination contre l'évêque Hincmar. Florus est auteur d'un grand nombre d'écrits polémiques, d'additions au martyrologe de Bède, et de neuf poëmes

latins sur divers sujets. Le titre de diacre n'était point à cette époque, comme aujourd'hui, la seconde dignité ascendante dans la hiérarchie des ordres ecclésiastiques, mais bien une des grandes dignités égale à celle de grand-vicaire de nos jours. Rémy mourut vers l'an 875.

Aurélien, successeur de S. Rémy, était abbé de St.-Claude, de Nantua et d'Ainay : cette réunion de plusieurs bénéfices sur un même chef était alors une nécessité. Après la défaite et l'expulsion des Sarrasins, Charles Martel avait donné à ses généraux, comme nous l'avons dit ci-devant, les biens de la plupart des abbayes de ses états, qui passèrent ensuite à leurs héritiers, comme biens patrimoniaux; ce qui occasionna la ruine des monastères, leur destruction et la dispersion des moines. Pour les rétablir, on jugea à propos de placer à la tête des abbayes des personnes puissantes et zélées pour la religion. Aurélien releva donc ces trois abbayes; il fit venir à Ainay douze moines de Bonneval, auxquels il assigna une dot pour vivre.

Les enfans de Louis-le-Bègue étant occupés à repousser les Normands, qui ravageaient les provinces du nord et de l'ouest de la France, Aurélien couronna roi Bozon, comte de Bourgogne. Cet état comprenait la Bourgogne proprement dite, la Franche-Comté, la Suisse, la

Bresse, la Savoie, le Mâconnais, le Lyonnais, le Dauphiné, la Provence, et une partie du Languedoc. Cette usurpation fut légitimée et confirmée par quatre-vingt-trois évêques des villes de ce nouveau royaume, dont Lyon fut la capitale. La cérémonie du sacre se fit dans l'église de St.-Étienne. Aurélien, après avoir assisté à plusieurs conciles, mourut l'an 895. Ce fut lui qui le premier prit le titre d'*Archevêque*, et qui fut qualifié de *Primat des Gaules.*

Les cinq archevêques successeurs consécutifs d'Aurélien ne figurent dans notre histoire que pour ne pas en interrompre la chronologie; car on ignore le temps et la durée de leur épiscopat, et l'époque de leur mort. Ces cinq pasteurs sont : Alvalon, Austérius, Rémy II, Anscheric et Wido ou Guy.

Depuis ce dernier archevêque, l'histoire de l'Église de Lyon ne fournit guères que des événemens civils et politiques. La faiblesse de nos rois donna lieu à l'origine de la féodalité et à la puissance temporelle des évêques, puissance qui porta un coup funeste à la religion, comme on le verra dans la suite de cette histoire.

Burchard I.^{er} succéda à Guy, en 949; il avait été abbé de Savigny, monastère situé à deux lieues de Lyon, qui avait été détruit, en 934, par les Huns, qui avaient fait une incursion

dans le royaume de Bourgogne. Badinus rétablit ce monastère, et le mit sous la règle de S. Benoît. Les legs nombreux et considérables qu'on lui fit le rendirent bientôt un des monastères les plus riches et les plus puissans du royaume.

Cette époque fut remarquable par la conversion au christianisme de beaucoup de peuples barbares, et notamment des Normands, des Polonais, des Suédois, des Hongrois et des Moscovites; et il est à remarquer que ce furent la plupart des reines de ces pays-là qui opérèrent ces conversions. Ce fut ainsi que, dans le V.e siècle, Clotilde, femme de Clovis, convertit ce prince et l'armée française; le peuple suivit aussi cet exemple, comme il a été dit.

La princesse Cizella convertit les Huns ou Hongrois; Théodora, sœur de Basile II, empereur d'Orient, la Russie; la fille du roi Childebrand, l'Angleterre; et Ambrowska, femme de Micislaw, roi de Pologne, son mari et tout son royaume.

Ce fut aussi le temps où l'on fonda le plus de monastères, qui étaient presque tous sous la règle de S. Benoît.

Au milieu de ce siècle furent fondées les paroisses suivantes dans le diocèse de Lyon: St.-Bonnet, Charlieux, Brion, Corcelles, St.-Amour, Brou, Avenas, et beaucoup d'autres. Burchard mourut en 956.

Amblard, son successeur, avait été abbé du monastère d'Ainay, qui avait aussi été dévasté par les Hongrois, et qu'il avait fait rebâtir en partie. Ce prélat mourut en 978; on n'a aucun renseignement sur sa vie : on croit qu'il était de la famille des Amlard, vicomtes d'Auvergne.

Burchard II, fils de Rodolphe III, roi de Bourgogne, et de Mathilde de France, succéda à Amlard, et fut fait archevêque à l'âge de quatorze ans, par une condescendance tout-à-fait contraire aux canons des conciles et aux principes de la religion.

TROISIÈME ÉPOQUE.

CETTE époque est d'autant plus remarquable dans notre histoire ecclésiastique, qu'elle vit naître l'autorité temporelle de nos archevêques, source de bien des dissensions entre les successeurs de Burchard II, les rois de Bourgogne et ceux de France, et les habitans de Lyon; dissensions qui durèrent près de trois siècles et demi, et qui ne se terminèrent que lorsque les rois de France s'emparèrent de cette puissance, et réduisirent les chefs de notre Église à la seule juridiction spirituelle, ainsi qu'on le verra à la fin de cette époque.

Burchard II s'empara de la puissance temporelle sur la ville et le comté de Lyon, après la mort de Mathilde sa mère, comme étant la dot qu'elle avait reçue du roi Lothaire en se mariant avec Rodolphe III, roi de Bourgogne. Il organisa aussitôt son administration civile et militaire, nomma aux divers emplois, et se créa même une force armée avec tous les insignes de son nouveau pouvoir. Il eut d'autant moins de peine à parvenir à ce but, que Louis V, successeur de

Lothaire, étant monté sur le trône à l'âge de dix-neuf ans, n'avait aucune autorité. Ce dernier rejeton de la race des Carlovingiens était sous la tutelle de sa mère et de Hugues Capet, qui, après avoir fait empoisonner ce jeune et malheureux prince, usurpa la couronne de France; ensuite, pour se maintenir et pour légitimer son usurpation, il confirma non-seulement celle de Burchard, mais encore celle de tous les comtes qui devinrent dès-lors grands vassaux de la couronne.

Burchard enrichit plusieurs monastères par les dons qu'il leur fit de terres considérables. Son père, Rodolphe III dit le Fainéant, étant mort, Burchard entreprit de démembrer quelques parties du royaume de Bourgogne pour les réunir à son comté; mais ce royaume étant échu à l'empereur Conrard, ce prince y envoya des troupes qui battirent celles de Burchard, et l'ambitieux prélat fut fort heureux de pouvoir conserver son patrimoine, sous la condition de foi et hommage à ce prince.

C'est sous l'épiscopat de Burchard qu'il est fait mention, pour la première fois dans nos annales, des doyens de l'Église de Lyon. C'était le subordonné du prévôt du chapitre et son substitut; il devint par la suite supérieur à ce dernier, et cette dignité fut la première après

celle de l'archevêque. On croit que Burchard II mourut vers l'an 1040.

Sous ce pasteur, c'est-à-dire vers le commencement du XI.e siècle, deux ordres religieux s'établirent à Lyon, savoir, les religieux hospitaliers de l'ordre de St.-Antoine, et les Augustins. Ces derniers, connus sous le nom d'ermites de St.-Augustin, réunis depuis peu en congrégation, obtinrent de Burchard un espace de terrain sur la rive gauche de la Saône, où ils bâtirent un couvent. Ce furent les premiers moines mendians qui parurent dans l'Église, par un système tout opposé à celui des premiers instituteurs de la vie monastique, qui ne recommandaient rien tant que le travail des mains pour vivre, et le vœu de pauvreté, mais non la mendicité.

Après la mort de Burchard, le siége épiscopal fut envahi par son neveu, qui portait le même nom, et qui s'y établit à main armée. Mais son intrusion, ses exactions et ses crimes l'en firent chasser par l'empereur. Gérard, comte de Forez, fit nommer son fils encore enfant à la place du neveu de Burchard, et exerça mille injustices en son nom contre le clergé et le peuple, qui se soulevèrent contre lui, et le contraignirent à quitter Lyon. Ils supplièrent le pape Jean XIX de leur donner un pasteur; il nomma Odillon, abbé de Cluny, qui refusa cet honneur. L'empereur

Henri III désigna Halinard, abbé de St.-Bénigne de Dijon, qui refusa également. Alors il nomma Olderic, archidiacre de l'Église de Langres, qui rétablit la tranquillité dans le diocèse. Mais, au bout de cinq ans d'épiscopat, il fut empoisonné par des ennemis secrets, en juillet 1046.

Halinard, qui avait d'abord refusé la mitre, fut obligé de l'accepter pour remplacer Olderic: c'était un homme doux, affable, instruit et parlant toutes les langues anciennes et modernes. Il assista, en l'an 1049, au concile tenu à Rome contre la simonie qui infestait alors l'Église catholique, trafic honteux des bénéfices ecclésiastiques et des choses saintes, qui démoralisait le clergé, et attentait à la pureté de la religion. Halinard, retenu pendant quelque temps à Rome auprès du Pape, qui avait mis en lui toute sa confiance, y mourut par le poison, dans le monastère de St.-Grégoire, l'an 1052, victime de la jalousie de quelques prélats.

Le P. Lamure place ici, pour successeur d'Halinard, un certain Gaufridius ou Geoffroy, qui mourut en 1069; mais le P. Reynaud, Ménestrier et d'autres écrivains plus exacts mettent à sa place Humbert I.^{er}, archidiacre ou chor-évêque du diocèse. Ce fut, dit le P. de Colonia, un prélat magnifique, et qui, malgré sa fortune peu considérable, fit exécuter des ouvrages qui ont

immortalisé son nom. Le premier fut le palais archiépiscopal qu'il fit construire derrière l'église de St.-Jean, et le second fut le Pont-de-pierre, sur la Saône, qui ouvre une communication entre les deux rives. Il est vrai qu'il ne le fit pas élever à ses dépens; mais il sollicita pour cela le zèle et la libéralité des habitans. L'obituaire de St.-Jean confirme ce fait relativement au prêtre Tedin, grand-custode de l'église, car il y est dit: *Septimo maii obiit Tedinus sacerdos, hujus majoris ecclesiæ custos, qui matri ecclesiæ duodecim uncias auri dedit, et in ponte super Ararim arcum constituit.* Il fit donc bâtir à ses frais une arche de ce pont. Aldegarde, mère du doyen Duranus, en fit faire une autre, et laissa une somme pour en construire une troisième.

Humbert obtint de l'empereur le droit de faire battre monnaie avec cette légende: *Lugdunum prima sedes Galliarum.* Le pape Grégoire VII avait nommé Landry à l'évêché de Mâcon. Philippe I.^{er}, roi de France, lui ayant refusé l'investiture du temporel, Humbert, à son tour, refusa de sacrer cet évêque. Le Pape fit convoquer, en 1077, un concile à Autun, où Humbert fut déposé. Il se retira dans le monastère de St.-Claude, dans le Jura, où il mourut deux ans après.

On fonda dans ce XI.e siècle les paroisses de Mornant, Duerne, Bessenay, Bully, Joux, Violet, Grézieux, Soussieux, Denicé, Cogny, etc.

Dans ce temps vivait un des abbés de l'Ile-Barbe, nommé Hogier, qui obtint, par son vaste savoir, le titre d'*homme illustre en toute manière. Ogerus vir per omnia commendabilis clarissimus.* Il fit bâtir dans cette île, en l'honneur de la Vierge, une petite église qui devint célèbre par la dévotion et le concours des fidèles. Détruite en 1793 par les vandales du XVIII.e siècle, elle a été restaurée depuis 1800 par un négociant qui en est le propriétaire (M. P. Charmy), et elle existe encore de nos jours.

La simonie était tellement publique et scandaleuse en France, à cette époque, que le pape Victor II envoya à Lyon le savant Hildebrand, son légat *à latere*, quoiqu'il ne fût encore que sous-diacre, pour y convoquer un concile contre les simoniaques. Vingt-sept abbés et quarante-cinq évêques, frappés, dit-on, par un miracle semblable à celui arrivé à Simon-le-Magicien, se déclarèrent coupables de ce crime, et consentirent à leur déposition.

Après la déposition de Humbert, Geboin ou Jubin, archidiacre de l'Église de Langres, fut élevé malgré lui au siége épiscopal de Lyon, dans la cinquième session du concile d'Autun.

C'était un prêtre d'une piété éminente; il avait accompagné son évêque à ce concile, et il était bien éloigné de prétendre à un tel honneur. Il porta si loin l'humilité chrétienne, qu'il ne voulut jamais prendre d'autre titre que celui de *Prêtre de l'Église de Lyon.* Il établit les chanoines de St.-Ruf, l'un des plus anciens ordres religieux réguliers, à la place d'une ancienne recluserie de vierges, située au milieu d'un bois, et dont la chapelle portait le nom de Ste.-Marie-au-Bois, hors de l'enceinte de la ville; elle devint ensuite paroisse, sous le nom de Notre-Dame-de-la-Platière, sur la place de ce nom, qui se trouve actuellement au centre de Lyon.

Geboin mourut vers la fin de l'année 1082; l'Église de Lyon le mit bientôt après sa mort au nombre des saints qu'elle révère, et c'est le dernier de ses évêques auquel elle ait rendu un culte public.

Après la mort de Geboin ou Jubin, Hugues, chamarier de l'Église de Lyon, puis évêque de Die, et légat *à latere* du Pape, fut promu au siége épiscopal de Lyon, par les suffrages unanimes du clergé et du peuple. Il était descendant des ducs de Bourgogne, et avait été d'abord prieur du monastère de St.-Marcel de Châlon; il fut près de succéder au pape Grégoire VII; il eut pendant trente ans la plus grande part à

l'administration des affaires ecclésiastiques en France, et il présida un grand nombre de conciles, et notamment celui d'Autun, en 1094, où trente-deux archevêques ou évêques, après avoir excommunié de nouveau l'anti-pape Guibert et l'empereur d'Allemagne Henry, lancèrent aussi une excommunication contre le roi Philippe lui-même, parce qu'il avait épousé une seconde femme du vivant de sa première.

Quatorze ans auparavant, Hugues, qui n'était encore qu'évêque de Die et légat *à latere*, avait assemblé à Lyon un concile pour y déposer Manassès, archevêque de Rheims, d'une haute naissance, et possédant d'immenses richesses; mais ignorant, grossier, violent, cruel, et le plus éhonté simoniaque de son siècle: il fut jugé comme tel, pour avoir acheté son épiscopat argent comptant, et pillé les trésors de son Église. Ses deux principaux dénonciateurs furent Manassès le jeune, et Brunon ou Bruno, chanoine et chancelier du chapitre de Rheims, qui fut ensuite le fondateur de l'ordre célèbre des Chartreux. Ce saint prêtre, dégoûté du monde et des honteux désordres du clergé, se retira dans le fond d'une vallée des Alpes, où il attira des solitaires pour y vivre sous une règle austère, qu'il rédigea lui-même, et y adorer Dieu en commun.

Il y mourut, quelques années après, en odeur de sainteté.

Plus de quarante paroisses furent fondées vers la fin de ce siècle dans le diocèse de Lyon, notamment sur toute la ligne qui, de Condrieu, passe par le Pila, jusqu'à St.-Symphorien-le-Château.

L'épiscopat de Hugues fut remarquable par l'intimité dans laquelle il vécut avec S. Anselme, archevêque de Cantorbéry, qui, étant obligé de s'expatrier pour éviter la colère du roi Guillaume-le-Roux, se réfugia à Lyon où il vécut plusieurs années, car il n'en partit qu'après la mort de son persécuteur. Hugues lui céda, pendant ce temps, tous les honneurs et toutes les fonctions de l'épiscopat; il l'obligea même à présider le concile d'Anse, pour établir ou plutôt renouveler la paix ou la *Trève-Dieu*, c'est-à-dire, la suspension de toute guerre particulière entre les seigneurs, et pour obtenir les subsides nécessaires pour le voyage de Hugues, qui s'était engagé à suivre les croisés à la Terre-Sainte. En effet, il partit peu de temps après, à la tête des vassaux de son Église, et il revint à Lyon en 1103; il y retrouva Anselme, qui, obligé de quitter encore une fois son diocèse, revint en cette ville où il résida jusqu'en 1105. Peu de temps après, Hugues mourut à Suze en Piémont,

en se rendant à un concile que le pape y avait indiqué.

Hugues avait établi des chanoines réguliers, dans l'église de Saint-Irénée, qui prirent par la suite le nom de génovéfains ou chanoines de Ste.-Geneviève. Ce fut aussi durant son épiscopat que l'ordre de Citeaux prit naissance. Robert, abbé de Molesme, se retira, vers l'an 1098, avec vingt-un compagnons, dans le lieu le plus épais d'une forêt très-vaste, qu'ils nommèrent Citeaux, à quatre lieues de Dijon, et sous les auspices de Hugues.

Josserand, abbé d'Ainay, succéda à Hugues, en 1106, il termina la construction de l'église de ce monastère. Il tenta vainement, à la sollicitation du pape Paschal II, d'enlever à l'empereur Henri V le droit d'investiture des bénéfices. Il mourut en 1118.

Humbaud, archidiacre de l'Église d'Autun, fut désigné pour successeur de Josserand. Il fit confirmer, par le pape Calixte II, la primatie de l'Église de Lyon sur celles de Tours, Sens et Rouen. La cinquième année de son épiscopat, une famine affreuse désola le royaume de France. Humbaud donna tous ses soins pour en adoucir les rigueurs dans son diocèse, il rendit une ordonnance pour mettre chaque année en réserve, à Lyon, une certaine quantité de blé pour parer

aux disettes. Il fut nommé légat du pape Honoré III, et mourut à Rome l'an 1128.

Les trois évêques Renaud de Sémur, Pierre I.er et Falco ou Falque, qui occupèrent le siége épiscopal après Humbaud, n'offrent aucun trait intéressant pour notre histoire : ce fut sous Falco que fut établie la célèbre abbaye de Bénissons-Dieu, sous la règle de St.-Benoît, dans ce diocèse, vers l'an 1140.

A cette même époque, les chanoines de l'Église de Lyon commencèrent à célébrer la fête de l'Immaculée Conception de la Vierge, dévotion introduite par S. Anselme durant son séjour dans notre ville. S. Bernard, homme d'un zèle ardent pour la religion, mais d'un caractère violent et emporté, qui était alors l'homme de confiance, le bras droit ou plutôt l'épée flamboyante du pape Innocent IV, écrivit au chapitre de St.-Jean une lettre fulminante contre cette innovation dans l'Église. *La nouveauté*, dit-il, *est la mère de la témérité, la fille de la légèreté et la sœur de la superstition.* Néanmoins cette fête fut dans la suite approuvée et confirmée par le pape. On ignore l'époque précise de la mort de Falco, on la note ordinairement à l'an 1144.

Amédée I.er, successeur de Falco, mourut en 1147, et Humbert II, qui le remplaça, se retira dégoûté du monde, en 1151, dans la Chartreuse

de Seillons ou Val-Sainte, près de Bourg en Bresse, où il mourut quelque temps après. Son épiscopat fut marqué par la malheureuse croisade de Louis-le-Jeune, qui fut la seconde, entreprise par les souverains français.

Héraclius de Montboissier, issu de Hugues-le-Décousu, fut un des preux chevaliers d'Auvergne : il embrassa l'état ecclésiastique et devint archidiacre de l'Église de Lyon ; il fut promu à l'épiscopat de cette ville. Il fit la guerre contre son frère Eustache, au sujet de la succession de son père, et après beaucoup de sang répandu de part et d'autre, les deux frères firent un partage des biens qui fut suivi de la paix. Héraclius fut nommé légat du pape Adrien, auprès de la cour de France.

Guy II, comte de Forez, qui possédait la partie du territoire de Lyon sur la rive droite de la Saône, réputée du royaume de France, tandis que celle de la rive gauche appartenait à l'empire, prétendant que Frédéric Barbe-Rousse, empereur d'Allemagne, qui avait donné à Héraclius l'investiture du temporel et confirmé la souveraineté de son diocèse, n'avait pas eu le droit de disposer de ce qui n'était point sous sa domination, prit les armes ; et étant entré dans Lyon par surprise, il la pilla et il détruisit les édifices qui appartenaient au clergé. Mais Barbe-

rousse ne tarda pas à l'en faire repentir. Il fut trop heureux de pouvoir conserver son comté moyennant une forte redevance. Héraclius mourut en 1163.

Drogo, désigné pour son successeur, ne put se maintenir sur le siége épiscopal, au milieu des démêlés qu'il eut avec le chapitre métropolitain. Il fonda l'abbaye de Belleville en Beaujolais, où il se retira en 1166.

Guichard fut nommé à sa place; il descendait des comtes de Forez, dont il acquit les droits seigneuriaux qu'ils possédaient sur la rive droite de la Saône jusqu'à l'Argentière. Il présida en 1176 le concile convoqué à Alby contre l'hérésie des Albigeois, et il mourut en 1180, laissant de grands biens à son église.

Ce fut au commencement de son épiscopat qu'Étienne II, seigneur de Villars, fonda l'abbaye de Chassaigne, près de Chalamont en Dombes, de l'ordre de Citeaux, dont le dernier abbé, lors de sa suppression en 1792, était le comte de Rully, chanoine de Saint-Jean, qui est mort depuis peu.

Jean de Bellesme ou Bellemain, d'abord évêque de Poitiers, puis archevêque de Narbonne, fut appelé en la même qualité à Lyon; il fit cesser un abus ignoble, introduit dans le chapitre métropolitain. Toutes les fois que le tré-

sorier du chapitre manquait de faire au réfectoire les distributions d'argent à chaque chanoine, pour ses dépenses particulières, le chapitre cessait le service divin jusqu'à ce qu'il eût reçu sa rétribution.

Le siége épiscopal d'Autun étant devenu vacant, Bellesme s'en fit confirmer la régale par le roi Philippe-Auguste, lorsque ce prince passa à Lyon avec Richard, roi d'Angleterre, pour se rendre en Terre-Sainte, à la troisième croisade. Ce fut à cette époque que ces princes ayant passé le Rhône sur un pont de bois, jeté au lieu même où a été élevé celui en pierre, une partie de ce pont s'écroula et un grand nombre de gens de la suite des souverains y perdirent la vie.

Bellesme fit élever, en 1192, la première église qui ait été mise sous le vocable de S. Thomas de Cantorbéry, en mémoire de son séjour en cette ville, à la place de celle construite sur l'ancien *forum* en l'honneur de la Vierge, par l'archevêque Leydrade en 814, et rétablie dans le XII.^{e} siècle par Olivier, doyen des chanoines de St.-Jean; néanmoins le culte de la Vierge a toujours prédominé dans cette église.

Cet évêque s'était réfugié à Lyon après sa condamnation au parlement de Northampton, pour avoir violé le serment d'allégéance, qu'il avait prêté au roi Henri II. Ce saint évêque, rentré

dans son diocèse, cinq ans après, y fut assassiné par quatre officiers de la cour. Il fut canonisé trois ans après, par le pape Alexandre III.

Bellesme fonda aussi l'abbaye de Valbenoîte, sous la règle de St.-Bernard, en Forez. Il abdiqua l'épiscopat en 1195 et se retira dans l'abbaye de Clairvaux, après avoir obtenu du pape d'y conserver l'habit et les insignes de l'épiscopat : bizarre assemblage de piété et d'orgueil ! On ignore l'époque de sa mort.

Raynaud II, fils de Guy II, comte de Forez, remplaça de Bellesme ; il y trouva l'hérésie des Vaudois généralement répandue : nous devons en dire un mot.

Les Vaudois ou pauvres de Lyon, formèrent une secte qu'il ne faut point confondre avec celle des Albigeois, qui infestait le midi de la France à la même époque. L'hérésie des Vaudois prit naissance à Lyon, vers l'an 1160 ; Pierre de Valdo son auteur, et son disciple Paul Perrins, en ont écrit l'histoire.

Pierre Valdo ou de Vaux, riche marchand de Lyon, se trouvant dans une assemblée publique, vit un des principaux assistans tomber roide mort à ses côtés, au moment même où il prononçait un jurement blasphématoire ; il en fut tellement frappé, qu'il résolut de distribuer tous ses biens aux pauvres et d'embrasser la vie

pauvre de J. C. et des apôtres, en s'occupant comme eux de la prédication évangélique. Plusieurs autres personnes riches se réunirent à lui, et tous se mirent à catéchiser les pauvres, qui accouraient en foule plutôt pour recevoir leurs aumônes, que leurs instructions; ils leur expliquaient l'Évangile et les Saintes-Écritures. Ils se mirent à parcourir les campagnes en cheveux longs, en cape et en sandales, un bâton blanc à la main, prêchant la parole divine au peuple, au milieu des carrefours et des places publiques. L'archevêque de Bellesme leur prohiba l'exercice du ministère évangélique, mais ils ne tinrent aucun compte de ses défenses, les regardant comme injustes, et prétendant que leur vie pure confondait les mœurs dissolues du clergé. Bientôt les Vaudois formèrent secte. On leur donna le nom de *Insabbatés*, à cause de leur chaussure, et de *Léonistes*, à cause de la ville de Lyon qui portait alors le nom de *Léona*. Ils jetèrent ensuite le masque, et se plongèrent dans l'hérésie: ils disaient que tout bon laïc avait les mêmes pouvoirs que les prêtres pour en exercer le ministère, et que les sacremens administrés par un laïc d'une vie pure, étaient plus efficaces que ceux administrés par un mauvais prêtre. Les Vaudois allèrent plus loin encore dans leur doctrine: ils embrassèrent les erreurs des Mani-

chéens. Le pape Alexandre III les anathématisa. L'archevêque de Lyon les chassa de la ville, et ils se dispersèrent par toute l'Europe, sous le nom orgueilleux de *Pauvres de Lyon.* Les uns passèrent en Picardie où on les connut sous le nom de *Pauvres Picards;* les autres se fixèrent dans la Bohême, où ils persécutèrent Jean Hus; quelques-uns se répandirent en Lombardie et en Sicile: mais le plus grand nombre se retira dans la vallée de Lucerne en Piémont, où ils existent encore sous leur dénomination primitive de Vaudois. Les Albigeois durent ensuite leur origine à Olivier, disciple de Valdo.

Ce fut vers la fin du douzième siècle que les Templiers établirent une de leurs commanderies à Lyon. Ils firent bâtir un couvent sur la rive gauche de la Saône, sur l'emplacement qui porte encore le nom de Port-du-Temple.

Les chevaliers hospitaliers de St.-Jean-de-Jérusalem, depuis chevaliers de Malte, s'établirent dans ce même temps dans notre ville, et se logèrent d'abord dans l'enclos du chapitre de St.-Jean, puis dans le monastère supprimé de Ste.-Eulalie, à côté de l'église de St.-Georges; ce bâtiment porte encore le nom de *Commanderie de Malte.*

Revenons à l'archevêque Raynaud : ce fut durant son épiscopat que commencèrent les

premiers troubles et les dissensions entre le chapitre de St.-Jean et l'archevêque d'une part, et les habitans de l'autre, au sujet des droits excessifs d'entrée sur les denrées, vins et commestibles, qui étaient exigés avec une rigueur extrême, et même avec vexation de la part des avides et insolens agens de l'autorité ecclésiastique. Ces querelles dégénérèrent en sédition ouverte, et coûtèrent souvent beaucoup de sang répandu. Elles ne finirent que lorsque la ville fut réduite sous la domination absolue des rois de France.

Cette année (1210) une armée de croisés se rassembla à Lyon, et marcha contre les Albigeois, en Languedoc, sous les ordres de St. Dominique. Cette guerre fut atroce, et dura dix-huit ans.

L'archevêque, pour se prémunir contre le mécontentement et les entreprises de ses vassaux, fit bâtir plusieurs châteaux forts, et notamment ceux de Pierre-Scise, d'Anse, de Dardilly, de Lentilly, de St.-Cyr et de Francheville; il fit clorre de murs Rive-de-Gier et Condrieu, et réparer les murs du cloître de St.-Jean.

Il donna de grands biens à son Église, et fit bâtir à ses frais un hôpital ou maladrerie, pour les ladres ou lépreux, à la Guillotière.

Il fonda le monastère des religieuses de St.-Thomas, près de Montbrison, et autorisa la

fondation de l'abbaye des religieuses de Bonlieu, de l'ordre de Citeaux, en Forez. Il dota un grand nombre de prieurés, et mourut en 1226.

Vers le commencement de ce XIII.e siècle, l'Église vit naître l'ordre de St.-François. Raynaud approuva l'établissement d'un couvent de cet ordre par Guichard II, sire de Beaujeu, à Villefranche, et d'un autre à Lyon, en 1220, par Humbert de Grôlée, qui donna la belle maison qu'il possédait sur le bord du Rhône, dont on forma ensuite le couvent des Cordeliers.

Robert, fils de Robert IV, comte d'Auvergne, était évêque de Clermont; il passa à l'archevêché de Lyon en 1227, et mourut en 1234. Le mécontentement du peuple lyonnais, réprimé sous Raynaud, éclata avec violence sous Robert. Gaudemard, sénéchal de l'Église, voulant continuer de lever l'impôt sur le vin, malgré l'abonnement de ce droit fait par la ville avec le précédent archevêque, les bourgeois prirent les armes, et s'emparèrent de la partie de la ville située entre les deux rivières; ils chassèrent les employés du chapitre, et mirent une garde dans la tour du pont, située du côté de St.-Nizier.

Ce fut à cette occasion que les habitans de Lyon créèrent un conseil des principaux ci-

toyens, pour veiller au maintien de leurs libertés et de leurs priviléges. L'archevêque et le chapitre furent obligés de se relâcher de leurs prétentions injustes, et ils transigèrent avec les conseillers de ville, par la médiation du duc de Bourgogne. Robert mourut en l'an 1234; il fut le premier archevêque inhumé dans l'église de St.-Jean.

Les trois archevêques qui vinrent ensuite, savoir : Guy de la Tour, mort en 1234, avant d'être sacré; Raoul ou Rodolphe, mort en 1235, et Aymeri Guerry ou Gerrat, mort en 1244, n'offrent aucun trait intéressant dans l'histoire ecclésiastique; seulement on rapporte qu'il y eut à Lyon, en 1239, une grande réunion de croisés, pour la quatrième expédition de la Terre-Sainte.

Deux factions déchiraient l'Italie vers le milieu du XIII.e siècle : les Guelfes, qui tenaient le parti du St.-Siége; et les Gibelins, que l'empereur Frédéric II avait attirés dans le sien. Le pape Innocent IV ayant eu de violens démêlés sur la puissance temporelle, non-seulement avec ce prince, mais encore avec les rois d'Angleterre et d'Arragon; et ne se croyant point en sûreté dans ses propres états, se réfugia à Lyon, où il arriva incognito vers la mi-décembre de l'an 1244; il était travesti, ainsi que les douze

cardinaux qui l'accompagnaient. Il fut logé dans le cloître de St.-Just, où il résida près de sept ans. Ce cloître était une forteresse fermée de murailles de trente-six pieds d'élévation et six pieds d'épaisseur, flanquées de tours à quarante pieds de distance les unes des autres.

L'année suivante, Innocent convoqua à Lyon un concile général, sous le spécieux prétexte de réunir les princes chrétiens pour la défense de la religion contre les infidèles, mais dans le but principal et véritable de terminer les différends entre le St.-Siége et l'empereur d'Allemagne. Ce concile ne dura que vingt jours. Baudouin, empereur de Constantinople, les comtes de Toulouse et de Provence y assistèrent, ainsi que les ambassadeurs du roi St. Louis, qui fut déclaré chef de la croisade. On y vit aussi les patriarches de Constantinople et d'Antioche, et l'archevêque d'Aquilée, qui prit aussi le titre de patriarche. Il y eut en outre 144 évêques. Ce fut dans ce concile que les cardinaux prirent pour la première fois la robe de pourpre, à l'exemple des chanoines de l'église métropolitaine de Lyon qui en avaient été décorés par Agobard, et que ceux-ci obtinrent d'officier la mître en tête, usage qui passa aux trois autres chapitres de notre ville. Ils obtinrent aussi le privilége bizarre et peu digne de l'humilité chrétienne, de

ne point se mettre à genoux à l'élévation de la messe : la Sorbonne condamna cette prétention comme arrogante, impie et scandaleuse; mais un arrêt du conseil-d'état, rendu en 1555, cassa celui de la Sorbonne, et rétablit le chapitre dans son orgueilleux et ridicule privilége [1].

Le Pape ouvrit les séances du concile par un discours dans lequel il compara aux cinq plaies du Sauveur les cinq douleurs mortelles dont il se sentait pénétré.

La première était le déréglement des chrétiens et des pasteurs eux-mêmes.

La seconde, l'audace, l'insolence et les cruautés des Sarrasins ou infidèles.

La troisième, le schisme des Grecs d'Orient d'avec l'Église latine d'Occident.

La quatrième, la cruauté et les ravages des hordes de la Tartarie.

La cinquième enfin, la persécution de l'empereur d'Allemagne contre l'Église.

Ce fut sur cette dernière plaie qu'Innocent insista le plus, et l'on vit bien, dit le P. de Colonia, que c'était celle qui avait blessé le plus profondément son cœur. Il voulut même citer l'empereur à comparaître pardevant le concile, pour y être déposé comme hérétique, impie et

---

[1] Guillon, *Lyon tel qu'il était.*

sacrilége. Il n'y comparut point; les Pères du concile se bornèrent à prononcer *anathême à Frédéric*, en éteignant leurs cierges renversés la flamme en bas. Innocent, de sa propre autorité, excommunia ensuite le prince, et le déposa en plein concile; mais les Pères ne prirent aucune part à ce dernier acte. Le Pape termina la session en instituant la fête de l'octave de la Nativité de la Vierge, dont il composa lui-même l'office. Ce furent les chevaliers du Temple et ceux de St.-Jean-de-Jérusalem, établis à Lyon depuis cinquante ans, qui furent chargés de la garde du Pape et des Pères du concile pendant la durée de celui-ci.

S. Louis n'approuva point les canons du concile, relativement aux droits temporels du Pape. Il lui écrivit ces mots :

« Pour le temporel, il n'y a d'autre juge sur » la terre que Dieu seul; mais que Dieu avait » donné au Pape la puissance spirituelle seule- » ment. »

Quelque temps après, S. Louis eut une entrevue avec le St.-Père, à Cluny, où il exigea qu'Innocent vînt au-devant de lui, et ils se rendirent ensemble à Lyon.

Vers le milieu de ce XIII.^{e} siècle, on vit s'élever dans tout le diocèse un grand nombre de paroisses dans des villages et bourgs bien habi-

tés, entre autres Pollionnay, Dardilly, Curis, Alix, Bois-d'Oingt, Pouilly, Belleville; et dans la Dombes, St.-André, Monthieux, Joyeux, Marlieux, St.-Germain, Cordieux, St.-Maurice, et beaucoup d'autres.

Philippe de Savoie, l'un des nombreux enfans de Thomas, comte de Savoie, d'abord chanoine primécier de Metz, puis successivement prévôt de Bruges, doyen de Vienne, évêque de Valence, et général des troupes pontificales, fut promu à l'archevêché de Lyon, sans avoir même reçu les ordres sacrés, à la place d'Aymeri Guerry.

L'empereur Frédéric II, ennemi mortel du Pape, étant mort, Innocent quitta Lyon en 1251, et se rendit à Rome, escorté par l'archevêque Philippe, à la tête d'une troupe de gens d'armes, lequel, avant son départ, chassa de vive force de Lyon les Juifs qui y étaient établis depuis le temps d'Agobard. Leurs maisons furent abandonnées aux citoyens de Lyon, et vendues à l'encan par les conseillers municipaux, au profit de la ville.

Alexandre de Bugey, seigneur de Bourg, étant mort sans enfans après avoir institué Philippe son héritier universel, celui-ci se démit de son archevêché, et épousa, en 1268, Alix, fille du duc de Bourgogne.

Innocent IV, pendant son séjour à Lyon, combla cette ville de ses bienfaits : il contribua à la construction du pont de pierre sur le Rhône, qui existe encore, à la place de celui en bois qui s'était écroulé en 1189; il accorda aux églises le privilége de ne pouvoir être mises en interdit, et aux chanoines celui de ne pouvoir être excommuniés; enfin il érigea en baronie les canonicats de St.-Just. Dans ce temps fut fondée l'abbaye de Brienne en Lyonnais, pour des dames vivant sous la règle de S. Benoît.

Pendant la vacance du siége épiscopal de Lyon, après la démission de Philippe, Gérard de Beauvoir ou de la Roche administra le diocèse. Mais, ayant voulu favoriser les chanoines métropolitains dans la portion de la juridiction temporelle qu'ils prétendaient leur appartenir dans la ville, les citoyens prirent de nouveau les armes. Les chanoines introduisirent dans leur cloître leurs parens, leurs amis, des nobles et des troupes, et ils intimèrent aux Lyonnais l'ordre de rentrer dans le devoir, sous peine d'être traités comme rebelles ; mais ceux-ci, ayant appelé à leur secours la noblesse de Bresse et de Savoie, assiégèrent le cloître, qu'ils prirent de vive force. Les chanoines se réfugièrent dans celui de St.-Just. Enfin, après une guerre sanglante, les Lyonnais s'adressèrent à S. Louis,

comme étant leur unique seigneur suzerain, dont ils réclamèrent la protection. Le roi ne balança pas à la leur accorder, et il s'empara de la justice séculière.

Pierre de Tarentaise, de l'ordre de St.-Dominique, docteur de l'université de Paris, et devenu général de son ordre, fut promu au siége épiscopal de Lyon par le pape Grégoire X, en 1272. Il fit aussitôt, et même avant son ordination, hommage au roi Philippe pour le temporel de son église, et ce prince, en lui donnant l'investiture, lui rendit la justice séculière. Pierre fut fait cardinal au bout de deux ans, et élevé à la papauté sous le nom d'Innocent V. Il mourut en 1276.

Ce fut en 1274 que le pape Grégoire X convoqua, à Lyon, un concile général des plus nombreux et des plus célèbres qu'il y ait eu dans la chrétienté, dont le but était la guerre de la Terre-Sainte, et la réunion de l'Église grecque à celle latine. Il s'y trouva cinq cents évêques, soixante-dix abbés, et plus de mille autres prélats; de plus, les ambassadeurs des deux empereurs d'Orient et d'Occident, des rois de France, de Naples, d'Angleterre, de Sicile et de Chypre. Jacques, roi d'Arragon, y vint en personne; mais il s'en retourna, furieux de ce que le Pape ne voulut pas le couronner, à

moins de lui payer sur-le-champ le tribut que son père donnait au St.-Siége. On y vit aussi les patriarches latins d'Antioche et de Constantinople, les ambassadeurs du Grand-Kan des Tartares, les deux grands-maîtres des chevaliers du Temple et de St.-Jean-de-Jérusalem; enfin les députés d'un grand nombre d'églises, de chapitres et de villes.

Les ambassadeurs grecs, accompagnés de beaucoup d'évêques et de savans hommes de leur église, arrivèrent à Lyon lorsque déjà le concile était ouvert.

S. Bonaventure, religieux de l'ordre de St.-François, récemment fait cardinal, y prononça le premier discours d'ouverture, avec applaudissement général.

Le jour de St.-Pierre, le Pape officia pontificalement dans l'église de St.-Jean. S. Bonaventure prêcha sur la primauté de Rome, sur la concorde qui devait régner entre les deux Églises; sur la procession du St.-Esprit, point fondamental qui divisait les deux Églises. Il mit dans son discours une logique, une force et une éloquence admirables; on chanta le *Symbole des Apôtres* dans les deux langues, et l'on répéta deux fois ces paroles décisives : *Qui à Patre Filioque procedit.* Le 6 juillet suivant, les Grecs signèrent, au nom de l'empereur

d'Orient Michel Palléologue, son abjuration de l'hérésie, et sa soumission à l'Église romaine.

Un des ambassadeurs Tartares, qui quoique païens assistaient au concile, fut si touché de la majesté des cérémonies de l'église, qu'il demanda et reçut publiquement le baptême avec plusieurs personnes de sa suite.

S. Bonaventure mourut le 15 juillet, des suites de ses travaux et des fatigues qu'il avait éprouvées pour les conférences et pour les discours qu'il avait prononcés dans ce concile, dont il avait été l'âme avec le Pape.

S. Bonaventure peut être regardé comme un des hommes les plus illustres, les plus doctes et les plus vertueux qu'ait possédés Lyon; il mérita d'être placé au nombre des saints docteurs de l'Église. Les Grecs l'honorèrent et l'admirèrent; ils lui donnèrent le nom d'*Eutychès*, qui répond à celui de *Bonne-aventure*. Il fut inhumé dans l'église du couvent de son ordre; cette église lui fut ensuite dédiée, lorsque Jacques de Grôlée la fit reconstruire en 1325.

Ce fut ce vertueux prêtre qui introduisit dans l'Église l'usage de chanter après vêpres une hymne à la Ste.-Vierge; et, en 1270, il institua à Rome les confréries de pénitens qui de-là s'établirent par toute la chrétienté. Elles avaient commencé parmi les croisés, qui faisaient des

processions autour des murs de Jérusalem, en chantant l'hymne du *Salve Regina*, composée sur les lieux mêmes, et dont le rituel romain a conservé le chant primitif.

Ce fut à la suite de ce concile, au rapport de l'abbé Guillon, que l'abbé Legris, curé de St.-Pierre, qui en avait été un des promoteurs, fonda, en mémoire de la réunion des deux Églises grecque et latine, aux fêtes de Pentecôte, deux processions, au retour desquelles on s'assemblait sur la place du Plâtre, sous une verte feuillée, où l'on dansait après avoir distribué du pain aux pauvres; c'était le curé et l'abbesse de St.-Pierre qui ouvraient la danse. Telle était alors la simplicité des mœurs, qu'on ne voyait dans ces réjouissances qu'une cérémonie pieuse. Cette fête fut abolie en 1730. L'abbé Guillon ajoute, à ce sujet, que lorsque Louis XII alla tenir une cour plénière à Milan, en 1501, on vit danser aux bals qui s'y donnèrent les cardinaux de Narbonne et de St.-Severin.

Le cardinal Pallavicini raconte aussi qu'en 1562, durant le concile tenu à Trente, on donna dans cette ville une fête pour le roi d'Espagne; les dames y furent invitées, et l'on y vit danser beaucoup de prélats et de pères du concile. Ce fut le cardinal Hercule de Mantouë qui ouvrit le bal.

Mais depuis deux siècles l'Église ne tolère plus ces amusemens profanes pour ses ministres, la perversité des mœurs ayant changé ces danses innocentes en saturnales indécentes et parfois criminelles.

Aymard de Roussillon succéda à Pierre de Tarentaise; il ne gouverna que six ans notre Église; il mourut en 1282. Ce fut sous son épiscopat que les chanoines réguliers de St.-Antoine s'établirent à Lyon; l'archevêque leur donna l'hôpital de St.-André, appelé *la maison de la Contraction*, parce qu'il était destiné à recevoir les infirmes estropiés.

Raoul de la Tourette, chanoine de Verdun, remplaça Aymard en 1283, et mourut quatre ans après. Son successeur, Pierre d'Aoust, mourut avant d'avoir reçu ses provisions de Rome.

Le pape Nicolas IV nomma Beraud de Goth, archidiacre d'Agen, au siége épiscopal de Lyon, en 1289. Cet archevêque voulut renouveler ses prétentions sur la justice temporelle de Lyon; les habitans reprirent encore les armes; ils en appelèrent au roi Philippe-le-Bel qui, en 1292, établit un gardiateur dans la ville, dont il se déclara le protecteur. Beraud fut nommé cardinal et légat en France sous le pape Boniface VIII; il mourut en 1297.

Henry de Villars fut nommé archevêque de

Lyon, après une vacance de deux ans depuis l'exaltation de Bernard au cardinalat. Henry était fils d'Etienne II, seigneur de Thoire et de Villars; il fut abbé de Chassaigne, puis chanoine de Lyon et prévôt de Fourvières; il était fort lié avec le pape Boniface VIII, qui avait été chanoine de Lyon. Il présida la cérémonie de la canonisation du roi S. Louis.

Il institua la célébration d'une messe en l'honneur de la Vierge, tous les samedis, pour demander la paix, et pour la conservation des biens de la terre et de l'Église.

Il tint, en 1299, un concile synodial, à Anse, contre les laïcs. Il semble, dit Poulain de Lumina, par les canons de ce concile, que dans le XIII.e siècle et le commencement du XIV.e, le clergé et le peuple s'étaient juré une haine implacable; on en jugera par les canons suivans de ce concile :

1.° Alliance entre les évêques, pour se porter un mutuel secours contre les entreprises des laïcs.

2.° Injonction aux Juifs de porter une marque distinctive sur leur habit, et de payer la dîme comme les chrétiens. Défenses aux princes et aux seigneurs de leur conférer des emplois publics, sous peine d'excommunication.

3.° Excommunication contre ceux qui ma-

chineraient des entreprises préjudiciables aux prêtres, et contre les seigneurs qui leur interdiraient les moulins, fours et autres banalités.

4.° Excommunication contre ceux qui se feraient enterrer hors de leur paroisse sans payer à celle-ci les frais de leur enterrement.

5.° Excommunication de ceux qui conspireraient contre les évêques, ou qui poursuivraient les clercs pour délits publics.

6.° Excommunication contre les seigneurs ou leurs officiers qui empêcheraient les vassaux de recourir aux tribunaux ecclésiastiques, et contre ceux qui frapperaient les prêtres ou les clercs.

7.° Défense de mettre des impôts sur les clercs, de les saisir dans leur personne ou leurs biens, sous la même peine, etc. etc.

Il est à remarquer que, dès que l'esprit de la domination temporelle s'introduisit dans l'Église, le peuple perdit cette confiance si entière et ce respect si grand et si saint envers les ministres de la religion, comme il l'avait dans les temps de la primitive Église, où les pasteurs qui la gouvernaient, ne s'occupaient que du soin des âmes qui leur étaient confiées, laissant aux princes toute la puissance temporelle, selon la loi que Dieu leur avait imposée. Mais il en était autrement dans les XIII.e, XIV.e et XV.e siècles; bien loin que les ecclésiastiques pensassent à entre-

tenir entre eux et les fidèles cette sainte union si recommandée par J. C., on les vit toujours, au contraire, armés de procédures, de censures, d'excommunications: armes d'abord redoutables, mais qui dégénérèrent en mesures abusives, et qu'on finit par mépriser et ne plus craindre. Le respect et la vénération pour le ministre du Seigneur disparaissent, dès que celui-ci ne se montre plus qu'homme, et qu'il met ses intérêts temporels en opposition avec ceux des autres hommes; alors le prestige tombe et ceux-ci ne voient plus que leur semblable, avec qui ils traitent alors d'égal à égal.

Ce fut ainsi que Villars, ayant vainement défendu aux Lyonnais d'appeler de ses juges ecclésiastiques à ceux du Roi, lança contre eux un interdit; mais redoutant la colère de Philippe-le-Bel, il s'enfuit à Rome. Le pape leva cet interdit, et il écrivit à ce prince des lettres si hautaines et même si audacieuses, dans lesquelles il lui dictait des lois sur le gouvernement de son royaume, que Philippe défendit d'envoyer aucun argent à Rome, et fit saisir tous les revenus ecclésiastiques destinés au pape. Tel fut le commencement et le premier motif des fameux démêlés de Boniface VIII avec Philippe-le-Bel, dont tout le monde connaît les détails. Villars mourut au mois de juillet 1301.

Louis de Villars, fils de Humbert IV et archidiacre de Lyon, succéda à son grand oncle, dont il suivit l'exemple dans sa résistance aux ordres du Roi, relativement au ressort de la juridiction temporelle.

Cette même année, Clément V, élu et couronné pape à Lyon, faillit périr victime d'un accident terrible. En descendant la côte du Gourguillon à cheval, un pan de murailles, anciens restes du fort de la Magdelaine, surchargées de spectateurs, s'écroula sur le Saint-Père et le fit tomber. Le duc de Bourgogne, qui marchait à ses côtés, fut enseveli sous les décombres qui l'écrasèrent, et le duc de Valois fut grièvement blessé; la tiarre du pape fut mise en pièces.

Quelques jours après, dans un grand repas donné à l'Archevêché, une vive querelle s'éleva entre les valets du pape et ceux des cardinaux. Le frère de ce premier étant venu pour rétablir la paix, fut tué dans la mêlée.

L'archevêque Louis érigea, en 1306, l'église de St.-Nizier en collégiale, et il permit aux religieux du Mont-Carmel d'établir un couvent à Lyon. Il mourut deux ans après.

Pierre de Savoie, fils de Thomas, prince de Piémont et doyen de St.-Jean, fut élu archevêque en décembre de l'année 1308. Il refusa de prêter serment de fidélité au Roi, et de lui prêter

foi et hommage pour la ville de Lyon. Profitant de l'embarras que les Flamands donnaient à la France, il fortifia la ville et surtout le cloître de St.-Just, et s'y renferma avec des munitions de guerre, des armes, des troupes et un grand nombre d'habitans. Philippe, justement irrité contre ce prélat, n'eut pas plutôt soumis les Flamands, qu'il résolut de tirer une vengeance éclatante de Pierre. Il envoya son fils Louis-le-Hutin, avec l'armée de Flandre contre Lyon. Ce prince, réuni au duc Eudes, son beau-frère, et au comte de Savoie, vint mettre le siége devant cette ville; il fut long et meurtrier. Enfin Pierre capitula, la veille de la Magdelaine 1309; il fut fait prisonnier et emmené en ôtage à Paris, où le roi le retint en prison: il ne le relâcha que sous la caution de deux légats. Au mois d'avril 1312, Pierre eut recours à la clémence du Roi, à qui il fit abandon de la justice temporelle et séculière.

Pierre mourut en 1332; il laissa deux enfans naturels, Jean de Savoie surnommé *la Mitre* à cause de son origine, et Hugonin de Savoie.

Enfin Lyon, après avoir éprouvé diverses révolutions dans son gouvernement, depuis qu'il avait été détaché du royaume de France par le mariage de Mathilde de France avec Rodolphe III (le fainéant), roi de Bourgogne, à qui elle avait

apporté cette ville en dot, retourna enfin pour toujours à la monarchie française. C'est à cette réunion que nous terminons la troisième époque.

Les faits exposés dans cet espace de trois siècles ont démontré combien la puissance temporelle, réunie à celle spirituelle, avait causé de désordres à Lyon, et que plus l'Église s'éloignait de ses institutions primitives et du précepte de l'Évangile : *Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu*, plus elle perdait de sa considération dans l'esprit des vrais chrétiens.

Cette période de temps fut aussi remarquable par l'esprit de simonie qui infesta l'Église. Les bénéfices ecclésiastiques se vendaient impudemment au plus offrant. Paradin, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Lyon*, *page* 223, cite le plaisant apologue que le P. Jean de Rochetaillée, prédicateur célèbre, récitait souvent dans ses sermons, au sujet de la simonie et des démêlés du pape Boniface VIII avec Philippe-le-Bel. Il est assez curieux pour trouver place ici :

« Un jour il descendit du Ciel un oiseau d'une » beauté ravissante ; sa forme était angélique et » céleste, mais tout son corps était nu et dé- » pourvu de plumes. Tous les oiseaux accoururent pour admirer ce nouvel hôte ; mais le » voyant sans plumes, chacun d'eux détacha les » plus belles de son corps pour les lui donner,

» et bientôt il fut le mieux paré, de même qu'il » était le plus beau. Mais, dès qu'il se vit ainsi » décoré, il devint très-orgueilleux, et jetant un » œil de dédain sur ses semblables, il ne cher- » cha qu'à leur nuire.

» C'est ainsi que l'Église, qui naquit d'abord » belle mais pauvre; mais enrichie par les princes, » loin d'en être reconnaissante, elle chercha au » contraire à s'emparer de leur puissance, et » même à les dépouiller de leurs états. C'est ainsi » que le pape Boniface, enrichi et doté par la » France, ose, pour des démélés temporels, li- » vrer ce royaume très-chrétien à l'interdit et le » donner en proie au premier occupant. »

QUATRIÈME ÉPOQUE.

CETTE époque renferme un espace de deux cents ans environ; elle commence avec le XIV.e siècle, et finit avec le XVI.e Elle nous présentera des faits du plus haut intérêt: les petites querelles relatives à la puissance temporelle des évêques n'y figurent plus; mais le tableau des hérésies de Luther et de Calvin, et les scènes tragiques qu'elles amenèrent, rendront cette quatrième partie de notre histoire plus importante encore que les précédentes.

En 1311, l'ordre des Templiers ayant été aboli, Clément V et Philippe-le-Bel se partagèrent une partie des dépouilles, et adjugèrent les biens de cet ordre aux chevaliers de St.-Jean-de-Jérusalem. Les Templiers possédaient une belle maison avec des jardins, sur le bord de la Saône. Les chevaliers de St.-Jean échangèrent cette propriété contre le monastère de Ste.-Eulalie, qui avait été supprimé et qui appartenait au duc de Savoie. On l'appela depuis lors Commanderie-de-St.-Georges.

En 1316, Jacques d'Ossat fut élu pape, dans

un conclave tenu dans l'église des Dominicains de Lyon; il prit le nom de Jean XXII. Villani, St.-Antonin et Mezerai ont rapporté que les cardinaux du conclave n'ayant pu s'accorder sur le choix du pape, résolurent de s'en rapporter par voie de compromis au choix du cardinal d'Ossat, homme d'une naissance obscure, d'une petite taille mais d'une grande capacité, et qu'il se nomma lui-même en s'écriant : *Ego sum papa.* Le P. de Colonia prétend démentir ce fait, mais les raisons qu'il y oppose ne nous ont pas paru assez péremptoires. Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'après la mort de Clément V, les cardinaux rassemblés en conclave à Carpentras, ne purent, dans l'espace de 2 ans 3 mois et 17 jours, se concilier sur le choix d'un successeur, et qu'ils firent mettre le feu à la maison où ils étaient renfermés, pour avoir occasion de dissoudre leur assemblée; et que le comte de Poitiers, depuis roi sous le nom de Philippe-le-Long, les ayant attirés à Lyon sous divers prétextes, et en ayant fait venir vingt-trois, il les fit renfermer de force dans le couvent des Dominicains, et leur déclara qu'ils n'en sortiraient point qu'ils n'eussent élu un pape. Ayant été obligé ensuite de partir pour Paris, au moment de la mort de Louis-le-Hutin, il laissa la garde du couvent des Dominicains au comte de la

Marche son frère, et au comte de Forez. On eut soin de fermer les portes et de griller les fenêtres du conclave, pour empêcher les cardinaux de se séparer. Ces sages précautions, et l'incommodité de la réclusion, obligèrent les cardinaux de s'en rapporter au choix du cardinal d'Ossat, au bout de quarante jours de conclave, c'est-à-dire le 7 août 1316[1].

Guillaume de Sure, archidiacre de Lyon, succéda à Pierre, aussitôt après la mort de ce fougueux prélat.

Les religieux de Haute-Combe en Savoie, qui avaient succédé aux moines de Citeaux dans l'administration du grand hôpital du pont du Rhône, s'acquittaient fort mal de leurs fonctions: ils furent remplacés par ceux de Chassaigne, à qui l'archevêque confia seulement le soin des malades; il donna la régie des biens et revenus à de principaux notables de la ville, dont il forma un conseil d'administration qui a toujours subsisté depuis lors. Guillaume mourut en 1340.

Guy III d'Auvergne, nommé à l'épiscopat de Lyon à l'âge de vingt ans, ne l'exerça que deux ans. Son savoir profond, la pureté de ses mœurs et sa haute piété le firent élever au cardinalat; il donna sa démission du siége épiscopal de Lyon en 1342.

---

[1] Villani, *Storia d'Italia.* — Mezeray, *Hist. de Fr.*

L'abbaye de Chazeaux, ainsi nommée du village du Forez où elle était située, fut fondée en 1340 par les soins de l'archevêque Guillaume. Elle était sous la règle de St.-Benoît.

Henri II de Villars succéda à Guy III; il fonda, dans l'église de St.-Jean, la chapelle de Ste.-Marie-Magdelaine, desservie par douze chapelains perpétuels qu'il dota; il mourut le 25 du mois de novembre 1354. Ce fut sous son épiscopat que la peste affreuse qui dévastait l'Europe fit périr les neuf dixièmes des habitans de Lyon.

Raymond Saquetty, conseiller au parlement de Paris, puis évêque de Thérouane, n'occupa que trois ans le siége épiscopal de Lyon.

Guillaume de Thury, qui lui succéda en 1358, envoya des troupes au Pont-St.-Esprit, pour en chasser les compagnies des Tard-Venus qui, après avoir ravagé les environs de Lyon, et battu les troupes royales à la célèbre bataille de Brignais, se disposaient à aller rançonner le pape à Avignon et piller ses états.

De son temps le chapitre de St.-Jean conservait encore le droit de battre monnaie. Guillaume étant mort en 1365, Charles I.^{er} d'Alençon, dominicain, d'un caractère altier et violent, fut appelé sur le siége épiscopal de notre ville; il débuta par vouloir s'emparer du palais de Roanne, qu'il prétendait appartenir à l'archevêque depuis

le traité de compensation promise pour la cession faite de la justice séculière au Roi. Il fit chasser du palais les officiers et gens du Roi; il voulut aussi en expulser Archimbaud de Comberu, bailli de Saint-Gengoux, qui y résidait comme sénéchal de Lyon, et qui y tenait le siége de justice; mais il refusa d'obéir. L'archevêque furieux fit arrêter et mettre en prison quelques officiers subalternes. Le bailli, poussé à bout, fit saisir le temporel de l'archevêque, et ordonna aux citoyens de prendre les armes pour la défense et la conservation des droits du Roi et de leurs priviléges. Il fit fermer les portes de la ville et bloqua Charles dans Pierre-Scise; il fit mettre les scellés sur les portes de l'auditoire de l'Archevêché, pour marque de la saisie du temporel. L'archevêque lui fit signifier un appel au Roi; mais le bailli, pour toute réponse, tourna le dos à l'huissier. L'archevêque ordonna au clergé de cesser l'office divin; les chanoines de St.-Ruf seuls s'y refusèrent, et Charles les excommunia. Enfin, après six mois de tracasseries, il fut obligé de se soumettre à l'autorité du Roi, qui fit prêter serment de fidélité, non-seulement à tous les Lyonnais au-dessus de l'âge de douze ans, mais encore à l'archevêque, au doyen du chapitre métropolitain et à tous les chanoines. On donna main-levée de la saisie du temporel;

et pour laisser quelque ombre de satisfaction au prélat, on lui abandonna les chanoines de St.-Ruf, qu'il contraignit à venir faire amende honorable la torche au poing, dans l'église de St.-Jean, pour y recevoir leur absolution. Charles vécut ensuite en paix jusqu'à sa mort, arrivée le 5 juillet 1375 au château de Pierre-Scise.

Jean II de Talaru, chanoine de St.-Just et grand-custode de St.-Jean, fut nommé, pour la seconde fois, au siége épiscopal de Lyon, pour lequel il avait été en concurrence avec son prédécesseur. Son administration fut marquée par deux événemens qui méritent d'être rapportés: le premier fut un différend sérieux qui survint entre les citoyens et les curés de la ville, relativement aux droits exorbitans que ceux-ci exigeaient pour les sépultures et le luminaire. On apaisa la sédition, en fixant le maximum de ces droits à dix livres tournois, environ 71 liv. 2 sous 3 den. de notre monnaie actuelle [1]. Le second événement fut bien singulier: vers l'an 1390, les jeunes filles de Lyon furent, à la suite de quelques prédications, saisies d'un délire religieux; tel que, dans l'ardeur de leur dévotion, elles allaient se précipiter dans le Rhône,

[1] Les droits actuels sont bien autres : à St.-Jean la 1.re classe paye 1,500 fr.; la 2.e, 1,000 fr.; la 3.e, 800 fr.; et la 4.e, 500 fr.

comme si elles fussent allées au martyre, dans la persuasion qu'elles jouiraient plus vîte de la vie éternelle. On ne trouva d'autre moyen de faire cesser une aussi funeste démence, qu'en menaçant de faire traîner sur une claie, et toutes nues par la ville, les filles que l'on retirerait du fleuve [1].

Jean voulut renouveler encore les tracasseries de son prédécesseur sur la juridiction temporelle; il s'empara du palais de Roanne, mais il en fut expulsé par arrêt du conseil-d'état du 5 octobre, et l'on rétablit les juges royaux. Jean se démit de son archevêché, et mourut en 1392.

Philippe II de Thurcy lui succéda; il eut de violens démêlés avec les chanoines du chapitre de St.-Jean, qui prétendaient exercer seuls la justice séculière dans l'intérieur de leur cloître.

Ce fut en 1402 que cet archevêque supprima la fête des Merveilles, qui avait été instituée vers le milieu du XII.e siècle, en l'honneur des dix-neuf mille martyrs qui furent immolés avec St.-Irénée au commencement du III.e siècle (d'autres disent en mémoire des quarante-huit premiers martyrs de Lyon), et qu'on célébrait au mois d'août avec grande pompe. Le clergé, suivi

---

[1] Brodeius miscellan., *lib. V, c.* 17. — Primerose, *de erroribus.* — Bonnet, *Theoph. sepulchr. anat.*

du peuple, s'embarquait sur la Saône, au quartier de Pierre-Scise, dans des bateaux ornés de feuillages et de draperies, et il descendait la rivière en chantant les Litanies des Saints. Le cortége passait sous la seconde arche de la rive gauche du pont du Change, à laquelle on avait donné le nom d'*Arche des Merveilles*, et du haut de laquelle on précipitait dans l'eau un bœuf vivant; mille gondoles se mettaient à la poursuite de l'animal que l'on ramenait au bord de la rivière vers le Port-du-Temple. Là, on le tuait, on l'écorchait et on le dépeçait pour le distribuer au peuple. Une rue voisine a conservé le nom d'*Écorchebœuf;* cette fête avait dégénéré en excès de débauches et en indécences de toute espèce. Le clergé figurait très-mal au milieu d'une foule de gens masqués et déguisés en diables, en anges, en divinités du paganisme, en animaux, etc. [1]

Cette même année on découvrit dans le crypte de St.-Irénée le corps de ce saint, et ceux de S. Alexandre et Epipode qui n'avaient souffert le martyre qu'un an après les quarante-huit premiers martyrs de Lyon, en 177.

Philippe mourut le 14 novembre 1416. Sous

---

[1] A. Guillon, *Lyon tel qu'il était.* — Ménestrier, *Notes manuscrites pour la continuation de l'Hist. eccl. de Lyon.*

son épiscopat, Amé VIII, comte de Savoie et ensuite pape sous le nom de Félix V, établit dans son palais de Lyon un monastère de religieux Célestins, en 1407. Cet ordre avait été institué en Pouille, en 1254, par le bienheureux S. Pierre Célestin, qui fut élevé à la papauté.

L'année de la mort de Philippe, S. Vincent Ferrier, l'un des premiers et des plus éloquens missionnaires qu'ait eus la France, prêcha la première mission à Lyon, et y opéra un grand nombre de retours à la foi catholique.

Amédée de Talaru, archidiacre de St.-Jean, fut promu à la chaire épiscopale de Lyon le 16 janvier 1416; il obtint, du pape Martin V, la confirmation de la primatie de notre Église sur celles de Sens, Tours et Rouen. La suprématie de Sens sur Paris fut abolie 200 ans plus tard.

Le pape Étienne lui accorda aussi le pouvoir des grâces et des dispenses pour les mariages aux degrés prohibés. Amédée fut promu au cardinalat, après avoir assisté au concile de Bâle. Ce prélat était si jaloux de ses droits temporels, que le curé de Fleury-sur-l'Arbresle ne pouvant, vu sa pauvreté, lui payer une redevance annuelle de quelques livres de cire, il le fit condamner à lui apporter chaque année deux chouettes [1].

[1] Paradin, *Mém.*, *p.* 242.

Sous son épiscopat, mourut l'illustre cardinal de Rochetaillée, ainsi nommé du lieu de sa naissance, à deux lieues de Lyon. Né de parens obscurs, il fut d'abord enfant-de-chœur (on avait admis dès le XIV.e siècle les enfans au service des autels); il s'éleva par son propre mérite aux dignités les plus éminentes de l'église : il fut successivement patriarche de Constantinople, cardinal, vice-chancelier de l'Église romaine, et enfin légat du Pape à Bologne.

Andronic Lascaris, dernier rejeton des Paléologues, chassé de l'héritage de ses pères, vint à Lyon, où il obtint des secours pécuniaires du chapitre de St.-Jean [1].

Quelque temps auparavant, était mort à Lyon le célèbre Jean Gerson, docteur en théologie et chancelier de l'université de France, qui se réfugia dans nos murs pour éviter la colère du duc de Bourgogne, parce qu'il avait fait condamner, dans le concile de Constance, le livre détestable de Jean Petit, prêtre de Paris, sur cette horrible maxime : *Il est permis de tuer les tyrans.*

« Cette pernicieuse doctrine qui avait trouvé » jusqu'à nos jours des défenseurs parmi bien » des théologiens, fut à jamais proscrite par la

---

[1] Ménestrier, *Annotations manuscrites.*

» chute de ses promulgateurs, qui devaient pé-
» rir avec elle, dit Poulain de Lumina. »

Gerson, après avoir erré en Allemagne et en Suisse, sous l'habit de pélerin, vint se cacher à Lyon, dans le couvent des Célestins, dont l'un de ses frères était prieur. Quelque temps après, il se logea dans l'ancien cloître de l'église collégiale de St.-Paul, où il s'occupait à instruire le peuple par des discours familiers, et à catéchiser les enfans.

On l'a cru auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, mais sans aucune preuve authentique. Gerson fut le premier qui institua la fête de St.-Joseph, dont il composa la vie dans un poëme latin, de près de quatre mille vers, intitulé *Josephina*. Ses ouvrages ont été recueillis en quatre volumes in-folio.

Amédée étant mort, eut pour successeur Gaufridius ou Geoffroy Vassali, d'abord conseiller au parlement de Paris, puis archevêque de Vienne. Il était petit-neveu d'Antoine du Terrail, abbé d'Ainay. Il mourut en 1446.

Charles II de Bourbon, fils du duc de ce nom, précenteur de l'Église de Lyon et abbé de l'Ile-Barbe, fut nommé à l'archevêché de cette ville, quoiqu'il n'eût pas encore l'âge requis. Jean de Bourbon son oncle, évêque du Puy, administra le diocèse pendant sa minorité.

Réné, roi de Sicile et de Provence, si connu dans l'histoire par ses poésies et par l'institution de cette procession bizarre qui avait lieu à Aix la veille de la Fête-Dieu, vint passer quelque temps à Lyon, en 1482; il s'occupa à peindre, dans une chapelle de l'église de St.-Paul, une image de la mort qui passait pour un chef-d'œuvre.

Douze ans auparavant, c'est-à-dire en 1470, on célébra dans Lyon, pour la première fois, le jubilé universel.

Peu de temps après le jubilé, l'anti-pape Félix V fit son abdication à Lyon, pour rendre la paix à l'Église.

Charles, après avoir soutenu de grandes contestations avec les archevêques de Sens, Tours et Rouen, au sujet de la primatie de notre Église, mourut en 1488.

L'imprimerie, qui venait de naître, comptait déjà de fameux imprimeurs à Lyon. Dès 1474, Jean Lallemand y avait imprimé le Missel en beau gothique, sur parchemin vélin.

Charles de Bourbon fit rebâtir le palais épiscopal, et, dans l'église de St.-Jean, cette magnifique chapelle qu'on y admire encore, et qui porte son nom.

Hugues de Talaru, archidiacre de Lyon, fut placé sur le siége épiscopal. Il exerça en concur-

rence avec le cardinal d'Épinay, qui, se prévalant d'une résignation de Charles II en sa faveur, lui disputait la validité de son élection. Hugues fut obligé de céder la place au cardinal, par arrêt du parlement de Paris, en 1499.

André d'Épinay n'occupa le siége qu'un an. Hugues ne mourut qu'en 1517.

Ce fut sous l'épiscopat de Hugues que les couvens des Ste.-Claire de Bourg et de Montbrison furent établis. Ce dernier le fut aux frais de Jean d'Urfé, grand écuyer de France.

Le roi Charles VIII, à son passage à Lyon, y fonda, en 1493, le couvent des Cordeliers de l'Observance, pour servir de maison de correction aux jeunes gens d'une conduite déréglée.

Nous ferons remarquer ici que le XV.^{e} siècle, que nous venons de passer en revue, est sans contredit le plus célèbre et le plus remarquable dans les annales du monde jusqu'à nos jours, par les événemens extraordinaires qui l'ont illustré, savoir :

En 1429, l'apparition et les exploits de la fameuse Jeanne d'Arc, dite *la Pucelle d'Orléans*, qui, à la tête de l'armée française, délivra le royaume de la puissance des Anglais.

En 1435, l'invention de l'imprimerie. Cet art comptait déjà en 1474 de célèbres imprimeurs à

Lyon, tels que Jean Lallemand, dont nous avons parlé.

En 1453, la prise de Constantinople par Mahomet II, et la destruction de l'empire grec d'Orient.

En 1492, la découverte du Nouveau-Monde par Christophe Colomb.

En 1494, la découverte du cap de Bonne-Espérance par l'amiral portugais Las Dias.

En 1497, la découverte des Grandes-Indes par Vasco de Gamma.

Enfin quelques auteurs rapportent à ce siècle l'invention de la boussole, quoiqu'elle soit plus ancienne.

François I.er de Rohan, fils du duc de Nemours, remplaça, avant d'avoir l'âge de majorité, le cardinal d'Épinay.

En 1512, le roi Louis XII, à la suite de ses démêlés avec le violent et irascible pape Jules II, qui voulait mettre le royaume de France en interdit, ordonna des prières publiques. Le concile de Tours, présidé par l'archevêque de Lyon, prescrivit de chanter dans toutes les églises de France, à l'élévation de la messe, le verset suivant :

O salutaris hostia!
Quæ cœli pandis ostium,
Bella premunt hostilia;
Da robur, fer auxilium.

Les chantres de la chapelle du roi substituèrent aux deux derniers vers, les deux suivans :

In te confidit Francia,
Da pacem, serva lilium.

L'Église de Lyon a toujours conservé cette prière, que l'on chante à l'élévation dans les messes solennelles.

Ce fut au retour de Louis XII, de son expédition d'Italie, que la ville de Lyon célébra son entrée par des réjouissances publiques. Les RR. PP. Augustins firent élever, sur la place des Terreaux, un immense théâtre en bois, sur lequel les confrères de la Passion représentèrent les mystères et diverses autres pièces tirées de l'Histoire-Sainte, telles que la Vie de Ste. Magdelaine, de St. Nicolas Tolentin, et les grands Mystères. Le chapitre de St.-Jean donnait 60 livres tournois par an aux acteurs de ce théâtre.

Quarante ans après, Jean Neyron ou Neyret, riche bourgeois, fit bâtir à ses frais un théâtre somptueux, près de l'église des Augustins, pour y représenter les beaux Mystères; il y parut, dit-on, lui-même comme acteur. On imprima, en 1542, en deux volumes in-folio, toutes ces pièces dramatiques sous ce titre :

Les très-excellens et saints Mystères du Vieil Testament, représentés par personnaiges, au-

quel sont contenues les histoires de la Bible.

Sous l'épiscopat de François de Rohan, par les soins de Symphorien Champier, médecin et conseiller-échevin de la ville, le consulat affecta les maisons et les granges de la confrérie de la Trinité, à l'établissement d'un collége pour l'éducation de la jeunesse; on en confia la direction à des professeurs particuliers, tirés en partie de l'université de Bourges. Ce collége fut remis, en 1565, aux RR. PP. Jésuites, après le meurtre de Barthélemy Anneau, qui en était le recteur.

En 1531, l'hospice de la Charité fut fondé à la suite d'une famine affreuse qui avait attiré un nombre infini de malheureux à Lyon, où ils furent nourris par les dons de la charité des habitans, toujours portés à la bienfaisance. A la fin de cette disette, il resta une somme de 396 liv. 3 sous 6 den. entre les mains du consulat, somme bien minime qui servit de base à ce pieux établissement. Elle fut considérablement augmentée par des bienfaiteurs; car cet hospice a reçu, depuis 1690 jusqu'en 1785, 4,532,271 liv. de dons et aumônes. C'est un des plus beaux établissemens en ce genre, et le monument le plus honorable pour les habitans de Lyon.

François étant mort en 1536, fut remplacé par Jean III de Lorraine, fils de Réné, duc de Lorraine et roi de Jérusalem, sur lequel

on avait accumulé les bénéfices dès son enfance. Jean était à la fois archevêque de Narbonne, évêque de Metz, Verdun, Thérouane, Luçon, Alby et Valence, cardinal légat en France, et enfin archevêque de Lyon, en vertu d'un concordat passé entre le roi François I.er et le pape Léon X. Ce fut pour ce siége épiscopal que le roi fit usage pour la première fois de ce concordat.

Cette accumulation de bénéfices était une véritable simonie, que la cour de Rome n'eût pas dû tolérer pour la dignité de l'Église.

Jean se démit, en 1539, de l'archevêché de Lyon, en faveur d'Hippolyte d'Este, fils d'Alphonse I.er, duc de Ferrare et abbé d'Ainay; il était en outre archevêque de Ferrare et de Milan, évêque d'Autun et de Tréguier.

En 1543, à la demande des moines de l'Ile-Barbe, il sécularisa ce monastère, et érigea son église en collégiale. « Ce fut, dit le P. le Labou-» reur, une honteuse banqueroute à la religion » de la part des moines, pour esquiver le crime » de la désobéissance et le scandale d'un liber-» tinage insolent. »

Cette même année, mourut à Lyon Sanctus ou Xantès Paginus, dominicain célèbre, qui travailla beaucoup pour arrêter les progrès que les hérésies de Luther et de Calvin commençaient à

faire dans notre ville. Il fit imprimer une traduction latine de l'Ancien et du Nouveau Testament, devenue très-rare. Servet, qui était alors à Lyon, fit une nouvelle édition de cet ouvrage, qu'il défigura par des annotations nestoriennes qu'il attribua à Sanctus; mais on découvrit bientôt l'infâme imposture. Servet fit imprimer en même temps son fameux livre intitulé : *De Trinitatis erroribus libri septem.* Les magistrats firent mettre en prison ce médecin hérétique; il n'en sortit qu'après une rétractation solennelle, et se retira à Vienne en Dauphiné, où l'évêque, après l'avoir bien accueilli, fut obligé de le faire enfermer. Il fut élargi au bout de quelque temps. Attiré à Genève par Calvin, son ennemi secret, ce grand apôtre de la tolérance le fit condamner à être brûlé vif, par crainte d'en être supplanté.

En 1551, Hippolyte permuta avec François II de Tournon, général de l'ordre de St.-Antoine, puis successivement archevêque d'Embrun, de Bourges et d'Auch. Ce fut ce dernier qui fut envoyé à Madrid pour traiter de la délivrance de François I.^{er}, fait prisonnier à la bataille de Pavie. Le Pape l'envoya ensuite à Londres, pour tâcher de ramener Henri VIII au giron de l'Église romaine; mais il ne put y réussir. A son retour, il fut comblé d'honneurs et d'emplois; il possédait treize abbayes d'un revenu considérable.

Nous voici arrivés à une époque célèbre dans notre histoire ecclésiastique, et c'est ici le cas de parler de l'établissement des protestans dans notre ville.

Depuis plus de trente ans, le luthéranisme et le calvinisme s'étaient introduits à Lyon, dès le règne de Henri II, selon Rubys; mais ce fut surtout sous la minorité de François II, monté sur le trône à l'âge de quinze ans, que l'hérésie fit le plus de progrès. Un grand nombre d'apostats fugitifs de Lucques et d'autres villes d'Italie, étaient venus chercher un asile à Lyon, auprès de leurs opulens compatriotes. Calvin y faisait passer des élèves choisis pour y multiplier les prosélytes. Beaucoup de personnes qui se piquaient de savoir, de religion et même de régularité dans leurs mœurs, donnèrent tête baissée dans les erreurs nouvelles. Ce fut surtout du collége de la Trinité, dont Barthélemy Anneau, calviniste instruit et très-zélé, était recteur, que sortirent les principales semences de l'hérésie. Bientôt Servet, Faret, Viret, Rufy et Bèze lui-même, vinrent avec Clément Marot, Corneille Agrippe, et le célèbre jurisconsulte François Hotmann, répandre la doctrine. Ils inondèrent la ville de leurs insolens pamphlets contre la cour de Rome et le clergé. Encouragés par l'impunité, ils mirent plus de publicité dans leurs

assemblées, qu'ils tinrent d'abord dans la cour d'une maison située dans la petite rue Rolland, qui conduisait à la chapelle de St.-Côme, appartenant à un épicier de leur secte, nommé Archimbaud. Le local étant devenu trop petit, ils transférèrent leur prêche dans le cimetière de St.-Pierre-les-Nonains, qui était clos de murs; mais le bruit des cloches du monastère et de St.-Saturnin les en chassa. Ils allèrent dans une maison d'étableries, rue Longue, puis rue Gentil, à l'auberge de St.-Martin, et enfin dans la maison des Générales, rue Grenette.

Cependant de célèbres prédicateurs catholiques s'efforçaient de combattre l'hérésie naissante. On remarquait surtout le P. Henrici, cordelier et suffragant de Lyon; le P. Possevin, de l'ordre des Antonins; le P. Pyrus, prieur des Dominicains; le P. Mahon, du même ordre, et le P. Ropitel, minime, surnommé *le Fouet et le Marteau des hérétiques.*

L'archevêque François ayant été nommé conseiller d'état, se rendit à Paris après avoir fait arrêter cinq ministres calvinistes, qui furent brûlés vifs. Cette exécution barbare ne fit qu'enflammer le zèle de leurs nombreux prosélytes; ils se montrèrent avec audace, et résolurent de s'emparer de la ville pour en faire un de leurs boulevards, comme ils firent de la Rochelle;

mais ils échouèrent dans cette première tentative. Voici comment les auteurs les plus exacts rapportent cet événement.

Le projet de s'emparer de Lyon par un coup-de-main avait été prémédité à Genève par Calvin, de Bèze et Spifame, évêque apostat de Nevers. Les mesures pour son exécution avaient été concertées dans des assemblées secrètes, tenues à Lyon par les ministres de la nouvelle secte et quelques officiers-généraux, chefs de leur parti; le prince de Condé en était l'âme et l'instigateur. Pour exécuter cette tentative, on jeta les yeux sur le jeune Maligny, gentilhomme du Mâconnais et parent du prince. Il introduisit secrètement dans Lyon, par les diverses portes, 1,200 soldats huguenots, la plupart déguisés en marchands, parce que c'était l'époque de la foire du mois d'août 1560; ils devaient être soutenus par 500 autres hommes armés, domiciliés dans la ville; de plus, 300 soldats levés à Genève avaient ordre de se rendre dans les environs de Lyon, au jour marqué, avec quelques troupes de Provence et un corps de cavalerie. Tous ces gens se faisaient reconnaître à leur arrivée, à un signal convenu, par des agens secrets qui les logeaient dans des maisons disposées à cet effet, où ils devaient trouver des armes. Ils avaient parmi eux de vieux capitaines

calvinistes aguerris, qui devaient se mettre à leur tête ; les chefs principaux étaient Maligny, Larivière, bourguignon ; Châteauneuf, provençal ; Malcaut et Beline, auvergnats, et les deux frères Perrault, du Vivarais. Ils se logèrent à l'auberge de St.-Martin, rue Gentil, où était leur grand arsenal. Le mot du guet était *Christ-Capet*, c'est-à-dire point d'autre roi que J. C., qui devait être le seul *Capet* ou roi; car Calvin et tout son parti abhorraient les rois et la royauté, témoin ces paroles de ce fougueux renégat augustin : *Les rois sont indignes d'être comptés au nombre des hommes; il vaut mieux leur cracher au visage que de leur obéir* (Calvin, in Dan. cap. VI).

La nuit du 3 au 4 septembre fut choisie par les conjurés pour exécuter leur coup-de-main; ils sortirent sans bruit de leurs retraites, se rendirent dans les quartiers désignés, se mirent en ordre de bataille, et marchèrent sans bruit, en tenant leurs rangs serrés, pour s'emparer du pont de la Saône, qui servait de communication aux deux parties de la ville ; ils l'occupèrent sans coup férir. Maligny fit mettre ses soldats ventre à terre sur le pont, avec ordre de tirer sur les bourgeois, et de les charger dès qu'ils paraîtraient.

Mais l'alarme fut bientôt dans toute la ville; les bourgeois, s'étant ralliés à la hâte, attaquè-

rent avec fureur les calvinistes du côté de St.-Nizier, tandis qu'Antoine d'Albon abbé de l'Ile-Barbe, qui commandait la ville et qui logeait au cloître de St.-Jean, accourut avec sa garde, et les chargea du côté du Change. Les huguenots, pris entre deux feux, furent mis en pleine déroute; Maligny se sauva à la faveur de la nuit, en escaladant les murailles, et son audacieuse entreprise fut tout-à-fait manquée [1].

Pendant ce temps, notre archevêque assistait au fameux colloque de Poissy, où sept cardinaux et quarante évêques disputèrent contre Théodose de Bèze et les autres ministres religionnaires. Il ne résulta de ce colloque qu'une plus grande division dans les esprits, et plus d'animosité entre les deux partis.

L'année suivante, 1561, un événement scandaleux vint ranimer à Lyon la fureur des catholiques contre les protestans, et coûta la vie au fameux Barthélemy Anneau. Lisons le récit de Rubys.

« En cette année 1561, le jour de la Fête-» Dieu, survint un accident fort scandaleux à » Lyon. Ce fut qu'un certain forcené, natif de » Paris, et orfèvre de son métier, ainsi que

[1] Mezerai, Daniel, de Thou; Saconnay, *Discours des premiers troubles.*

» ceux de la paroisse de St.-Nizier faisaient la » procession, selon l'usage accoutumé en ce » jour-là en l'église catholique, se rua sur le » prêtre qui était sous le poêle, lui arracha le » précieux corps de N. S. des mains, et le jetant » en terre, le foula aux pieds. Le misérable fut » pris sur-le-champ et mis entre les mains de la » justice; et le jour même, sur l'après-dînée, » fut conduit sur la place qui est au-devant de » l'église de St.-Nizier; là, après avoir eu le » poing coupé, fut pendu et étranglé, puis fut » son corps brûlé et réduit en cendres; et, » comme un grand scandale arrive rarement » seul, le peuple, irrité d'un acte si détestable, » s'alla, au sortir de la procession, jeter de furie » dans le collége de la Trinité, où ayant rencon- » tré maître Barthélemy Anneau, natif de Bour- » ges, qui était principal de ce collége depuis » bien trente ans, et avait quelques lettres hu- » maines, mais sentait mal de la foi, ils le » tuèrent et massacrèrent, l'accusant, comme la » vérité était bien telle, que c'était lui qui avait » semé l'hérésie à Lyon, comme de fait il avait » corrompu et gâté plusieurs jeunes hommes de » bonnes maisons, qui furent les chefs de la » révolte de la ville en 1562. On ne put jamais » savoir qui furent les exécuteurs de ce massa- » cre, tellement qu'il n'en fut autre chose, car

» il ne se trouva nul qui en voulût déposer. »

Vers la fin de cette année, François d'Agoût, comte de Sault, fut envoyé à Lyon pour en prendre le commandement, à la place du maréchal de St.-André, fait prisonnier à la bataille de St.-Quentin. Il fut l'auteur de tous les maux qui affligèrent notre ville l'année suivante. C'était un homme profondément dissimulé, grand catholique en apparence, mais vrai calviniste dans l'âme, et entièrement dévoué au prince de Condé, chef du parti huguenot.

Dès son arrivée à Lyon, il mit tous ses soins à tromper les catholiques et à fortifier le parti huguenot. Pour mieux en imposer aux premiers, il avait choisi pour son confesseur le célèbre Jean Ropitel, religieux minime, dont nous avons parlé plus haut. Ces fausses démonstrations n'empêchèrent pas les calvinistes d'ériger un temple dans l'hôtellerie de St.-Martin, derrière St.-Nizier, qui pouvait contenir aisément trois mille personnes; ils s'y rassemblaient en armes, y chantaient les psaumes de Marot et de Bèze, et y entendaient les discours les plus virulens contre la religion catholique. Mais ce temple ne pouvant plus contenir l'affluence des religionnaires, ils achetèrent une maison spacieuse appelée *la Générale*, parce qu'elle avait appartenu à la veuve d'un trésorier-général; elle

était près de la place des Cordeliers, et elle est encore connue sous ce même nom, ainsi que la rue qui y conduit; elle servit de temple et d'arsenal. L'archidiacre d'Anduse, apostat forcené, fut envoyé à Lyon par Calvin, afin d'y faire des prédications. En vain les magistrats de la ville instruisirent-ils la cour de tous ces faits : le comte de Sault les dénatura par ses faux rapports, où il accusait les catholiques d'intolérance et d'un fanatisme inquiet et turbulent. Cependant le Roi se détermina à envoyer à Lyon le duc de Crussol, zélé royaliste qui, après avoir acquis la conviction de la vérité des faits exposés par le consulat, et de la mauvaise foi du comte de Sault, ordonna aux calvinistes de transporter leur temple hors de la ville. Ils en élevèrent trois à la Guillotière.

On ajoute que pour se rendre redoutables aux catholiques, en exagérant leur nombre, ils appelèrent à leur prêche les habitans de Crémieu et des environs, avec les domestiques travestis en bourgeois, ce qui forma un nombre de six à sept mille personnes.

La cour, sur les avis de M. de Crussol, lui expédia le comte de Maugiron, catholique déterminé, pour pourvoir à la sûreté de la ville. Mais le comte de Sault, craignant d'être rappelé, fit hâter l'exécution du projet des calvinistes, de

tenter un second coup-de-main pour se rendre maîtres de Lyon. Cette fois ils furent plus heureux.

L'archevêque François étant mort le 22 avril 1562, huit jours après, c'est-à-dire dans la nuit du 30 avril au 1.er mai, à onze heures du soir, les calvinistes, qui avaient fait prévenir le baron des Adrets de s'approcher de la ville avec ses troupes, sortirent de leurs maisons, et se rendirent sur la place des Cordeliers, où ils se rangèrent en ordre de bataille, et de-là, marchant avec leurs drapeaux, ils se dirigèrent sur divers points de la ville; ils s'emparèrent sans résistance des ponts, des places, des carrefours et des portes, qu'ils ouvrirent aux troupes du baron des Adrets. Ils avaient à leur tête Félix Bourlac, sénéchal du Valentinois et chancelier de la religion réformée, le baron des Adrets, Pierre Moreau, Antoine Régis, Jean Darut, Ponsenas, Changy, Blacon et St.-Aubin.

Maurice du Peyrat, commandant des arquebusiers de la ville, et son lieutenant le Noble, n'eurent que le temps de rassembler vingt-cinq arquebusiers avec lesquels ils s'emparèrent de l'Hôtel-de-Ville, où ils se barricadèrent. Attaqués dans ce poste par les calvinistes, qui les cernaient de toute part, et qui faisaient feu sur eux du haut de la galerie du clocher de St.-

Nizier et de celle du chevet du chœur, ils firent une vigoureuse résistance; mais le manque de munitions les força de capituler.

L'ennemi marcha ensuite vers l'église de St.-Éloi, qui occupait la place où est encore l'ancienne Douane, quai de Flandre, et ayant braqué le canon dont il s'était emparé à l'Hôtel-de-Ville, il le dirigea sur cet édifice, où le capitaine du Fenoyl s'était retranché avec vingt-cinq arquebusiers. L'église fut renversée de fond en comble, et du Fenoyl, accablé par le nombre, ne se rendit qu'après s'être défendu avec intrépidité, et obtenu une capitulation honorable, malgré laquelle ce courageux citoyen fut renfermé au château de Pierre-Scise.

Un autre parti calviniste, sous les ordres du baron des Adrets, s'empara des Célestins et crénela les murs de ce couvent, d'où il fit feu sur le cloître de St.-Jean.

Le lendemain, les églises, les abbayes, les couvens et les monastères furent mis au pillage et dévastés. Raffy, ministre huguenot, qui montait en chaire et parcourait la ville en cotte de mailles et le sabre à la main, entra dans l'église de St.-Jean avec une troupe de soldats, monta au jubé, et abattit le magnifique crucifix qui l'ornait, après en avoir enlevé les lames d'argent qui le recouvraient; il coupa la tête au christ,

qui fut traîné par la ville. Ils détruisirent ou mutilèrent les figures qui ornaient la façade de cette église.

Félix Bourlac, chancelier, organisa un conseil pour régulariser et activer la spoliation des églises et du clergé. On nomma Claude Rocheblave commissaire chargé de recueillir les vases et ornemens sacrés, les habits sacerdotaux et les richesses ecclésiastiques, et de les remettre à Barthélemy de Gabiano, directeur des monnaies, pour faire fondre les objets d'or, d'argent et de cuivre, et en faire battre monnaie pour subvenir aux frais de la guerre.

L'église de St.-Éloi, la magnifique basilique des Macchabées et le cloître de St.-Just, furent détruits jusque dans leurs fondemens; toutes les statues, images, et les tableaux des autres églises furent mutilés, les vitraux brisés; on enleva jusqu'aux grilles de fer et de bronze et aux fermetures des chapelles; on fit fondre les cloches pour en fabriquer des canons; les bénitiers et les fonts baptismaux furent souillés et changés en lieux d'aisance.

Le comte de Sault fit enlever de l'église de St.-Étienne un magnifique christ d'argent, pour le convertir en monnaie. On ajoute qu'il tint, à cette occasion, ce propos sacrilége : *Que ce pauvre christ avait eu bien froid pendant long-*

temps, mais qu'on allait le chauffer de telle manière qu'on l'en garderait bien par la suite ; ajoutant ainsi au vol une dérision impie.

Le baron des Adrets fit sauter, par la mine, le cloître de St.-Just et l'église des Macchabées, après en avoir fait enlever les colonnes et autres ornemens en marbres précieux, qu'il fit transporter dans ses terres. Il fit réduire en cendres les restes des martyrs, et les cloches furent fondues en pièces d'artillerie.

Les calvinistes firent renfermer dans le couvent des Cordeliers les catholiques les plus riches, pour les contraindre à payer une forte rançon. Voici un trait rapporté par M. de Sacconnay, d'après la déposition de Philibert Nobis, un des surveillans calvinistes, témoin oculaire, qui prouvera jusqu'à quel point de cruauté les hommes se portent dans les guerres civiles fomentées par le fanatisme de la religion.

Parmi les prisonniers se trouvaient, 1.° le P. Jacques Gayette, gardien du couvent des Cordeliers, qui avait soustrait à la rage et à l'avidité des huguenots les riches reliques de S. Bonaventure, et qui avait refusé de les leur livrer. Il fut jeté dans un cachot du couvent où, pendant trois semaines, on lui fit éprouver toute sorte de tortures pour lui arracher son secret, mais en vain. Les huguenots firent alors des

fouilles dans toute l'église et le couvent, et ils parvinrent enfin à découvrir ces reliques, qui étaient enchâssées dans des lames d'or et d'argent, et trouvèrent aussi les vases sacrés; ils s'en emparèrent, et jetèrent au Rhône les restes de S. Bonaventure. Mais le succès de leurs recherches ne les ayant point satisfaits, ils résolurent d'assouvir leur vengeance sur l'infortuné Gayette.

2.° Le capitaine Beguin, catholique, qui, se rendant à Rome, avait confié en dépôt au capitaine Darut, calviniste, ses malles pleines d'effets précieux. A son retour d'Italie, il arriva à Lyon dans ce moment de crise, et réclama la restitution de ses malles. Darut, loin de les lui rendre, le fit arrêter comme espion du duc de Nemours.

3.° Enfin, un riche négociant de Marseille.

Vers la fin de mai, au milieu de la nuit, une escouade de calvinistes vint prendre ces trois infortunés dans le couvent, sous prétexte de les transférer aux prisons de Roanne; on leur lia les mains derrière le dos. Arrivés au milieu du pont du Change, on saisit le capitaine Beguin par le milieu du corps, en lui disant qu'il fallait qu'il fît le saut; celui-ci se défendit avec vigueur, mais il fut aussitôt frappé de huit coups de poignard et précipité dans la Saône. Ses parens

avaient récemment sauvé du gibet, à Avignon, l'un des scélérats qui le poignarda.

Le P. Gayette, voyant le sort qui l'attendait, conjura ses bourreaux de lui donner le temps de recommander son âme à Dieu. Il se mit à genoux, et après sa prière il se prosterna pour baiser la terre; on le releva à grands coups de pieds. Mon Dieu! s'écria-t-il, ayez pitié de moi! Il reçut à l'instant plusieurs coups de hallebarde sur la tête, et fut jeté dans la rivière.

Le troisième prisonnier, marin et excellent nageur, pria qu'on le jetât dans l'eau avec une pierre au cou, ce qui fut exécuté; mais en tombant la pierre se détacha, et le malheureux se sauva à la nage jusqu'au-delà des portes de St.-Georges, où il aborda. Des paysans qui venaient à la ville lui coupèrent les cordes qu'il avait au cou et aux mains, et il s'enfuit à Vernaison, où il fut recueilli par Laurent Carloz, riche Florentin catholique, et de-là il gagna Vienne et Avignon, où il fut en sûreté.

Peu de jours après l'occupation de la ville, les calvinistes firent publier que les catholiques absens pourraient revenir en toute liberté; que la garde de la ville serait confiée à 1,500 ou 2,000 religionnaires, qui seraient soldés partie par la ville, et partie par les deniers ecclésiastiques; qu'il y aurait liberté de conscience, mais

qu'on ne dirait plus de messes, et qu'on ne célèbrerait plus l'office divin; qu'on ne ferait aucune cérémonie religieuse ni procession publique; qu'il y aurait douze protestans dans le consulat, et que tous les citoyens qu'on trouverait dans les rues, après la retraite annoncée par la cloche de St.-Nizier, seraient jetés à la rivière.

On envoya à Genève un grand nombre de chariots chargés du produit de la spoliation des églises et des couvens, ainsi que des maisons des ecclésiastiques et de la rançon des riches catholiques. On le vendit à l'encan, pour subvenir aux frais de la guerre.

Outre ces détails que nous avons puisés principalement dans l'opuscule de M. de Sacconnay, comte et précenteur du chapitre de St.-Jean, intitulé : *Discours des premiers troubles advenus à Lyon*, l'an 1562, livre devenu assez rare, et dont le respectable auteur a toujours été regardé comme véridique et impartial; on peut encore consulter un manuscrit de la Bibliothèque de la ville, en vers latins, intitulé : *De Tristibus Galliæ*, où l'on trouvera des faits intéressans pour notre histoire civile.

Telle fut *la doulce et paisible entrée des Protestans dans Lyon*, titre d'une relation que les religionnaires firent publier cette même année.

Les calvinistes exercèrent un pouvoir rude et tyrannique dans la ville de Lyon jusqu'à la fin du mois de mai de l'année 1563, époque où ils en furent chassés par l'armée royale. Ils se répandirent dans le Forez, où ils s'emparèrent de Montbrison; dans le Beaujolais, après avoir pris Villefranche de vive force, et dans la Bresse et la Dombes, où ils commirent de grands désordres. Cependant il en resta encore un grand nombre dans Lyon, et ce ne fut que cinq ans après, que l'archevêque Antoine d'Albon rendit une ordonnance pour leur expulsion totale: mais ils ne tardèrent pas à y revenir en grand nombre.

Hippolyte d'Este, nommé une seconde fois au siége épiscopal de Lyon après la mort de François, permuta avec Antoine d'Albon, archevêque d'Arles et ancien abbé de l'Ile-Barbe, dont nous avons déjà parlé. Celui-ci se mit en route pour Lyon, après l'évacuation de cette ville par les calvinistes; mais ayant appris que la peste s'y était déclarée, il s'arrêta prudemment à St.-Symphorien-d'Ozon près de Vienne: bien loin d'imiter le zèle et la charité héroïques que S. Charles Borromée fit éclater quelques années après à Milan, où il prodigua sa fortune et ses soins aux pestiférés.

A Lyon, le P. Edmond Auger, ecclésiastique

respectable et d'une haute piété, se distingua dans cette circonstance par un zèle et une charité au-dessus de tout éloge, prêchant dans l'église de Ste.-Croix pour encourager les fidèles à se soulager dans ce temps de calamité, et s'exposant à tous les dangers de la contagion pour administrer et servir les malades : il distribua aux pauvres 80,000 écus d'or, produit de ses quêtes.

Cependant le baron des Adrets, tout souillé de crimes et les mains teintes encore du sang de ses concitoyens, revint à Lyon, où il trouva Soubise nommé lieutenant-général du prince de Condé à son exclusion. Il ne put dissimuler son mécontentement, et il ne tarda pas à être soupçonné de trahison; il se retira à Romans, où il fut arrêté par Monbrun et Mouvans, ses anciens lieutenans, d'après l'ordre transmis de Paris à M. de Gorcy, gouverneur du Dauphiné. On le conduisit au château de Pierre-Scise, où il fut mis sous la garde du capitaine du Fenoyl, qu'il y avait fait enfermer lui-même l'année précédente; il fut ensuite mis en liberté, après l'édit de pacification d'Amboise, de cette même année 1563. Il passa ensuite dans le parti catholique, auquel il se vendit moyennant une somme considérable que lui fit donner la reine-mère. On n'a jamais perdu le souvenir des cruautés inouïes

dont il s'était rendu coupable dans le Lyonnais, le Forez, le Dauphiné et la Provence, où son nom est encore en exécration.

Peu de temps avant l'arrestation du baron des Adrets, Pierre de Latour, capitaine, et Lacombe Bouthilier, sergent-major, chefs principaux des calvinistes qui étaient rentrés dans Lyon, furent invités à dîner, par le sieur de Chambry, commandant du fort de Pierre-Scise pour le Roi : ils s'y rendirent sans défiance ; mais on les retint prisonniers, et la nuit suivante ils furent égorgés d'après les ordres du duc de Biragues, gouverneur de Lyon. Telle était alors la fureur aveugle des partis, qui faisait oublier les lois de l'honneur et de la modération dans la victoire.

L'archevêque, à son retour à Lyon, travailla à réparer les désordres des calvinistes : il rappela le clergé, les religieux et religieuses, à qui il rendit leurs monastères ; il fit restaurer et purifier les églises et rebâtir celle de St.-Just dans un emplacement *intra muros*, où elle est actuellement. Il rétablit les messes, les offices et les cérémonies sacrées ; il appela des capucins pour travailler par la prédication à détruire les erreurs du calvinisme, et, par un mandement du 14 septembre 1567, il fit rouvrir le collége de la Trinité qu'il confia aux RR. PP. jésuites.

Nous voici arrivés à une époque affreuse qui a

ensanglanté quelques pages de notre histoire. Nous voulons parler de l'horrible massacre de la St.-Barthélemy, triste effet des guerres civiles qui ont la religion pour sujet, et des représailles dont le parti vainqueur use toujours avec cruauté envers le parti vaincu.

Un fait très-peu connu, quoique bien constaté[1], donna au roi Charles IX, un motif pour user de ces représailles envers les calvinistes; ceux-ci, à la suite d'une conspiration secrètement ourdie, égorgèrent, le 24 août de l'année 1549, tous les chefs catholiques, les ecclésiastiques et les nobles de la même religion de la Navarre et du Béarn. La cour, pour s'en venger, résolut de choisir le même jour de l'année 1572, pour faire massacrer tous les huguenots par toute la France. Telle fut l'origine de la journée à jamais déplorable de la St.-Barthélemy. D'autres ont attribué cette résolution terrible du Roi, à la certitude que la cour acquit que les religionnaires allaient placer le prince de Condé à la tête du gouvernement, et que la famille royale serait enlevée de Paris et renfermée dans quelque château fort.

Nous nous bornerons à ne rapporter ici que ce qui se passa à Lyon à cette époque. Si notre plume a tressailli d'horreur en traçant les mas-

---

[1] Ste.-Foix, *Essais sur Paris.*

sacres de 1562, elle ne décrira non plus qu'avec frémissement les scènes de 1572. Il est de notre tâche de relater tous les faits avec toute l'impartialité possible. Nous avons compulsé à cet effet une infinité d'écrits composés par les deux partis, et c'est de leur comparaison que nous avons pu en faire rejaillir les lumières de la vérité.

Nous empruntons ici l'élégante traduction du morceau de l'histoire de France, par M. de Thou, relatif à ce qui se passa à Lyon à cette époque:

« Ce fut à Lyon[1] que se fit le plus grand car-
» nage des huguenots; on surprit dans cette cité
» populeuse, dont les portes furent fermées, un
» grand nombre de religionnaires que le gou-
» verneur François de Mandelot fit enfermer
» dans les prisons et les couvens, sous prétexte
» de les protéger contre les fureurs du peuple,
» en les confiant aux gens du Roi. Mais pendant

---

[1] De Thou, *Histoire de France.* — Discours du massacre de ceux de la religion réformée fait à Lyon par les catholiques; *in*-12, *Lyon*, 1574. — Mémoires du sieur Daubigné; *tom. II*, *pag.* 25, 26, *etc.* — Discours de la vie, mort, et derniers propos de feu M. de Mandelot; *Lyon*, 1588. — Mémoires de l'estat de la France, *t. II*, et *t. I*, *p.* 485. *Middelbourg*, 1578. — Histoire de l'estat des églises chrétiennes, ou le martyrologe des protestans; *in-fol.*

» qu'on les conduisait, la troupe de fanatiques
» qui leur servait d'escorte, en massacra plu-
» sieurs dans les rues détournées et les quartiers
» isolés; leurs cadavres étaient aussitôt jetés dans
» le Rhône ou dans la Saône. Le chef et le guide
» des assassins était un certain Boydon (capi-
» taine penonier), misérable couvert de crimes,
» qui dans la suite reçut le traitement qu'il mé-
» ritait, à Clermont en Auvergne où il fut pendu.
» Les trois premiers jours, la multitude dévasta
» et pilla les maisons des suspects dont elle re-
» cherchait les traces; le quatrième jour, qui
» était le jeudi 29 août, le sieur du Pérat de
» Lyon, qui venait de recevoir le cordon de St.-
» Michel, décoration avilie et dédaignée depuis
» long-temps par l'abus qu'on en avait fait en
» l'accordant à toutes sortes d'individus, arriva
» de Paris de la part de la Reine, avec des ins-
» tructions verbales secrètes, et des lettres de
» Claude de Rubys (procureur-général de la
» cour de Lyon), ainsi que des autres échevins
» de cette ville (François Scaron et Guyot de
» Massot), tous personnages de la même trempe,
» qui se trouvaient à Paris pour les intérêts de
» la commune. Ces lettres donnaient le détail de
» ce qui s'était passé dans la capitale, et annon-
» çaient que l'intention et la volonté formelle du
» Roi était, que la ville de Lyon suivît l'exemple

» de la capitale. Mandelot, qui avait des sentimens
» modérés, quoiqu'il passât pour être dévoué
» à la faction des Guises, recula d'abord à l'idée
» d'une pareille atrocité. Après avoir obtenu de
» la multitude furieuse une espèce de trêve de
» quelques jours, pour avoir, disait-il, le temps
» de réfléchir et de recevoir les ordres du Roi,
» qu'il attendait d'un moment à l'autre, il fit
» publier que tous les religionnaires eussent à
» se réunir au palais du gouvernement, pour
» apprendre quelles étaient les intentions du
» Roi. Ces malheureux, persuadés que le nom
» du Roi serait pour eux une sauve-garde, sor-
» tent de leurs asiles et accourent auprès de
» Mandelot, qui les dirige aussitôt sur les diffé-
» rentes maisons d'arrêt; car ils étaient en si
» grand nombre, que la prison de Roanne n'au-
» rait pu les contenir tous. Au même instant ar-
» rive Pierre d'Auxerre, avocat du Roi, qui était
» venu en poste de Paris, homme d'une profonde
» perversité et d'une réputation infâme. Sans
» autre garantie que son dire, comme si la pa-
» role d'un homme de son rang était plus que suf-
» fisante, il annonce à Mandelot que la volonté
» du Roi et de la Reine est, que tous les héréti-
» ques qui ont été ou qui pourront être pris
» soient exécutés sur le champ et sans autre in-
» formation. Alors Mandelot, intimidé par les

» vociférations du peuple à qui Pierre d'Auxerre
» avait communiqué la volonté du Roi, n'osa
» plus résister; se tournant donc vers celui qui
» avait apporté l'ordre de l'exécrable assassinat:
» *Monsieur, lui dit-il, je puis vous dire ce que*
» *Notre-Seigneur dit autrefois à Pierre; faites*
» *ce que vous voudrez: ce que vous aurez lié*
» *sera lié, ce que vous aurez délié sera délié.*

» A peine ces mots sont-ils prononcés, que la
» multitude se disperse pour courir au meurtre
» et au pillage. Boydon s'adjoignit deux com-
» plices : Mornieu qui, selon Mézerai, était
» soupçonné d'avoir tué son père, et Leclou,
» capitaine des arquebusiers de la ville, gens
» prêts à tout faire, et dès long-temps familia-
» risés avec le crime.

» Le bourreau, qu'ils voulaient charger des
» exécutions, leur refusa son ministère, en di-
» sant qu'il était prêt à obéir, s'il en recevait
» l'ordre légal de l'autorité compétente; mais
» que rien ne l'obligeait à se prêter aux mesures
» arbitraires, ni à intervenir dans cette bouche-
» rie. Alors on fit connaître ce refus aux officiers
» de la garnison qui, non moins indignés, ré-
» pondirent avec horreur, qu'ils ne feraient
» jamais l'office de bourreaux, et qu'une infamie
» de cette nature souillerait trop la loyauté de
» leur noble profession; qu'après tout, ils n'a-

» vaient jamais eu à se plaindre des malheureux
» protestans. On fut donc obligé de recourir à
» tout ce qu'il y avait de plus vil dans la lie des
» citoyens et dans le rebut de la populace. Mais
» il ne se trouva pas un seul homme, pour si in-
» fâme qu'il fût, qui acceptât la sanglante mis-
» sion. Enfin on s'adressa à la milice urbaine,
» composée de trois cents hommes, italiens
» pour la plupart, qu'on nommait communé-
» ment arquebusiers, qui, au refus du bourreau
» et des soldats, acceptèrent avec transport
» l'ordre d'égorger leurs concitoyens. Les trois
» chefs dont nous avons parlé ayant choisi dans
» cette milice même ceux qui annonçaient le
» plus de détermination et de cruauté, coururent
» d'abord, le dimanche 31 août, à l'heure de
» vêpres, au couvent des Cordeliers, où l'on
» avait renfermé une partie des protestans, et
» de-là aux Célestins, massacrent tous les héré-
» tiques qu'on y gardait; et tandis que, sur le
» bruit d'une émeute survenue au faubourg de
» la Guillotière, Mandelot, accompagné de Sa-
» luce de la Mante, commandant de la citadelle,
» s'y rendait en toute hâte, les assassins se por-
» tèrent rapidement vers le palais archiépisco-
» pal, où l'on avait renfermé, par l'ordre du
» gouverneur, trois cents des plus notables pro-
» testans. On commença par s'emparer de leurs

» bourses, et après les avoir dépouillés, on les » égorgea impitoyablement. En vain ils essayè- » rent d'implorer la miséricorde des sicaires, et » de réclamer la parole du gouverneur. Ce fut » un spectacle déchirant de voir les enfans te- » nant leur père dans leurs bras, les pères cou- » vrant leurs fils de leur corps; les frères, les » parens, les amis s'exhorter mutuellement au » martyre, et tomber, comme le bœuf dans la » boucherie, sous les coups des bouchers, des » crocheteurs et des mariniers, pendant que » les gémissemens, les cris et les vociférations » retentissent dans toute la ville.

» Le massacre terminé, Mandelot revint à » point nommé de la Guillotière, et avec une » apparente indignation, comme s'il n'avait rien » su ni commandé, il parut sur le théâtre même » du carnage, assisté du procureur-général; et » là, comme s'il se fût agi d'une enquête en » forme, il fit dresser procès-verbal en présence » des officiers de la sénéchaussée (à l'exception » de Nicolas de Langes, qui avait refusé formel- » lement de se prêter à ces mesures atroces) par » un notaire, et publier à son de trompe qu'il » donnerait cent écus d'or à ceux qui dénonce- » raient les auteurs des meurtres à la justice: » dissimulation maladroite et ridicule dont per- » sonne ne fut la dupe. »

« Quelques hommes étant allés voir un acte si cruel et inhumain, dirent que ce n'étaient pas des hommes qui avaient fait cela, mais quelques diables habillés en guise d'hommes, dont quelques-uns, et entr'autres le lieutenant criminel de robe courte, Pierre Gauthier, moururent de l'horreur qu'ils eurent de voir un si grand tas de corps humains si estrangement chapelés.

» Quelques femmes enceintes, lesquelles y furent par curiosité, ayant vu le sang fumant, bouillonnant encore, et ruisselant jusqu'à la rivière de Saône, furent tellement saisies de frayeur et esmues de tristesse, que plusieurs d'icelles accouchèrent devant terme [1]. »

Aux approches de la nuit, les sicaires investissent la prison de Roanne, et par un raffinement de cruauté, ils garrottent leurs victimes, leur mettent une corde au cou, et les traînent vers la rivière où ils les précipitent tout vivans. Le meurtre et le pillage continuèrent pendant la nuit; l'argent, les meubles, les marchandises, tout fut enlevé. Ceux des religionnaires qui avaient réussi à se cacher, trahis, dénoncés et arrachés de leurs retraites, étaient jetés pêle-mêle dans le Rhône.

Mandelot, importuné du spectacle horrible

---

[1] *Mémoires de l'estat de la France.*

qu'offraient à ses yeux les cadavres gisans dans la cour de l'Archevêché, les fit charger sur des bateaux, afin qu'on les transportât de l'autre côté du fleuve, dans une prairie appartenant à l'abbaye d'Ainay, pour les y faire enterrer; mais les moines s'y opposèrent formellement, et le peuple, accourant au signal qu'on lui donna, précipita ces cadavres dans le fleuve. On permit toutefois aux pharmaciens de réserver les plus gras pour en extraire la graisse. Les habitans des rivages du Rhône furent tellement épouvantés à la vue de tous ces cadavres emportés par le fleuve, qu'ils prirent les armes, dans la persuasion qu'une grande bataille avait été donnée près de Lyon entre les catholiques et les protestans.

Les meurtriers ne s'en tinrent pas là; peu de temps après, ils tirèrent des prisons et égorgèrent les frères Darut, anciens capitaines de l'armée du baron des Adrets; le sieur de la Bussée, qui avait été valet-de-chambre du roi et procureur-général à Lyon; Floccard; Claude Goudimel, musicien et compositeur célèbre, qui avait mis en chant les psaumes de David, traduits par Clément Marot et Théodose de Bèze, que les calvinistes chantent encore aujourd'hui.

On vit dans cette circonstance renouveler, à l'égard des huguenots, la scène d'horreur qui

avait eu lieu, dix ans auparavant, à l'égard des catholiques. Un des chefs égorgeurs, nommé Boydon, accompagné de meurtriers, découvrit Jacques Langlois, ministre, homme de savoir et de grande piété, caché chez une honorable femme veuve, environ vers les dix heures du soir; il le fit enlever, et feignant de vouloir le conduire chez le gouverneur, soudain qu'il fut arrivé sur le pont de Saône, Langlois reçut un coup de hallebarde dans l'estomac, et après lui avoir crevé les yeux à coups de poignards, il fut jeté du pont en l'eau, duquel on ouit seulement ces paroles, qu'il réitéra par trois fois : *Seigneur Jésus, fais-moi miséricorde!*

Cependant au milieu des égorgemens, grâces aux officiers du roi et de M. de la Mante, commandant des troupes, quelques victimes parvinrent à s'échapper.

L'écrivain Ricaud rapporte que M. de Mandelot sauva la vie à une infinité de séditieux hérétiques; et Daubigné dit que les assassins laissèrent la vie à tous ceux qui voulurent promettre d'aller à la messe.

Le clergé de Lyon demeura tout-à-fait étranger à toutes ces atrocités. Néanmoins, il est dit dans les *Mémoires de l'état de la France*, que le légat du pape Grégoire XII étant envoyé à Paris, à son passage à Lyon, donna l'absolution

de tous ces crimes aux massacreurs, qui la reçurent à genoux dans l'église de St.-Jean.

Des écrivains, tels que Poulain de Lumina, ont exagéré le nombre des victimes qui périrent dans ces fatales journées, en le portant à 4,000; d'autres, au contraire, ne portent qu'à 800 le nombre des personnes de tout âge et de tout sexe qui furent égorgées.

Mais, d'après un recensement recueilli par le consistoire protestant, et consigné dans son *Martyrologe ou Histoire de l'état des Églises chrétiennes*, on peut évaluer le nombre total de ceux qui furent massacrés aux Cordeliers, aux Célestins, à l'Archevêché, à Roanne, et dans toute la ville, ainsi que ceux qui furent pris et jetés dans les deux rivières, à 1,500, dont 300 à l'Archevêché seulement.

On trouve, dans le même ouvrage, les noms des principales victimes de ce massacre, et notamment les deux frères Darut, la Jacquière et la Sauge, capitaines; François Ducouleur et ses deux fils, de la Bussée, Floccard et Goudimel, dont nous avons parlé; plusieurs ministres tels que Jacques Langlois, Odin et Perceval, et environ 200 autres gens plus ou moins notables.

On trouve aussi dans les *Mémoires de l'état de la France*, déjà cités, le nom des principaux chefs des massacreurs lyonnais, et entr'autres

Boydon, Mornieu, Leclou, Poculo, Vernay, Rivera, Lagoutte, Meyrel, Jean de Troye, Pierre Huzard, et Saupiquet, porte-enseigne des arquebusiers.

Quelques jours après le massacre des religionnaires, on procéda à la saisie de leurs biens, meubles et immeubles, qui furent mis sous le séquestre, à la disposition du roi, pour servir de récompense aux assassins; ce qui est constaté par la lettre que Mandelot écrivit à ce prince, le 2 septembre 1572[1], vrai tissu d'hypocrisie et d'imposture, dans laquelle, après avoir annoncé cette saisie et ce séquestre, il ajoute :

« J'oseray dire à Votre Majesté que, si j'estois » ouy à la conseiller, je ne serois d'opinion » qu'elle ne feist aucun don de biens, meubles » et marchandises des dicts de la rèligion, que » prèmièrement on ne voye ce qu'il y aura, et » que, pour le moins, elle saiche la valeur de » ce qu'elle donneroit; et que plutost elle feist » don et récompense à ceux qu'il lui playroit » sur les immeubles; et pour ne mettre en cela » la conséquence, *je ne veulx être le premier à* » *en demander à Votre Majesté, m'assurant que* » *si elle a commencé par quelques autres, elle* » *me feist tant d'honneur de ne m'oublier.* »

---

[1] *Archives statistiques du Rhône*, t. VII.

Un gouverneur français reclamer les dépouilles de ses malheureux concitoyens! ajoute M. B. C. V., qui a transmis copie de cette lettre; ah! pour solliciter une pareille récompense, il fallait bien l'avoir méritée.

Il est certain que *ce prix du sang*, ainsi sollicité, est une tache affreuse à la mémoire d'un militaire qui avait montré en mainte occasion du courage et les sentimens d'un homme d'honneur.

Cette même année, le frère François Panicarole, cordelier, nouveau Chrysostôme, prêcha le carême dans le couvent de St.-Bonaventure, avec un talent extraordinaire; ses sermons attiraient toute la ville. Il fulmina contre le calvinisme, dont il réfuta victorieusement les erreurs.

L'archevêque fit imprimer dans ce même temps les Commentaires de Rufin sur les psaumes, et les poésies d'Ausone, dont il trouva les manuscrits dans la bibliothèque de l'Ile-Barbe. Ce prélat étant devenu aveugle vers la fin de ses jours, mourut cette même année.

Dès l'année 1563, Charles IX ayant exigé du clergé de France une décime, pour subvenir aux besoins de l'état, l'archevêque d'Albon refusa de payer sa quote-part. Le roi fit saisir sa justice séculière pour le montant de sa taxe. Quelque temps après, on entra en accommodement,

et au moyen d'une rente annuelle qu'on assigna à l'archevêque sur le domaine de la couronne, la justice séculière resta dévolue au roi.

Ce fut ainsi que les archevêques de Lyon virent sortir de leurs mains le dernier monument de la souveraineté temporelle qu'ils avaient exercée sur notre ville pendant près de trois siècles, et qui avait donné lieu à tant de vexations et de troubles intestins.

On aura sans doute observé, avec nous, que depuis que nos archevêques avaient obtenu une puissance temporelle, ils s'étaient toujours montrés en opposition avec l'autorité royale dont ils dépendaient. Nous avons vu Henri de Villars défendre l'appel de ses juges ecclésiastiques au roi, et oser lancer un interdit; Pierre de Savoie, refuser foi et hommage à Philippe-le-Bel, pour l'investiture du temporel, et soutenir un siége contre les troupes de ce prince; Guillaume de Thury, vouloir chasser les officiers du roi du Palais-de-Justice pour y installer les siens; et d'Albon, refuser au roi des subsides pour soutenir la guerre contre l'hérésie et la rebellion.

CINQUIÈME ÉPOQUE.

Cette époque, qui comprend un intervalle d'un peu plus de deux siècles, présente quelques faits assez intéressans. Mais si elle vit, dans son commencement, la religion chrétienne triomphant de l'hérésie qui l'investissait hostilement de toute part, elle termina par une des plus terribles catastrophes qu'ait éprouvées l'Église de France depuis sa naissance. Les invasions des barbares du Nord et des Sarrasins furent bien moins funestes que le règne dit de la terreur, sous lequel on vit les monastères. Les couvens et tous les biens du clergé vendus; les prêtres et les religieux dispersés, poursuivis, exportés dans des îles insalubres, ou tomber sous la hache révolutionnaire; les églises dévastées, démolies, ou changées en édifices profanes, et tout culte public aboli. Mais reprenons notre récit par ordre des temps.

Pierre IV d'Épinac, chanoine et comte de Lyon, succéda à Antoine d'Albon; il débuta par expulser de St.-Genis, bourg situé près de Lyon,

qui appartenait au chapitre de St.-Jean, les huguenots qui y avaient établi un temple.

Pierre eut le malheur d'embrasser le parti de la ligue contre Henri III, parce que ce prince ne lui avait pas obtenu le chapeau de cardinal qu'il lui avait promis. Il assista aux états de Blois, en 1586. Mais le duc de Guise ayant payé de son sang les fers qu'il préparait à la famille royale et à sa patrie, d'Épinac fut arrêté avec le cardinal de Lorraine; ils attendaient tous deux l'échafaud, mais le roi leur fit grâce. D'Épinac, loin d'en être reconnaissant, n'en devint que plus furieux ligueur en 1592. Il s'opposa à la nomination de Henri IV au trône de France, et se rendit à Lyon, où les citoyens en armes et le duc de Nemours se disputaient l'occupation de la ville et des forts. L'archevêque se mit à la tête des premiers, et repoussa le duc jusque sur les hauteurs de Fourvières. L'ayant ensuite attiré par surprise au château de Pierre-Scise, il l'y renferma après avoir donné la liberté à [illegible] de Coligny Dandelot, fameux chef [illegible] nots, qui y était prisonnier. L[illegible] ensuite soumise au roi, Pi[illegible] dans son parti. Il reçu[illegible] son clergé, Henri [illegible] nelle à Lyon [illegible] mourut en [illegible]

institué plusieurs confréries pieuses, et notamment les pénitens du Confalon, du Crucifix, de Notre-Dame-de-Lorette, et ceux de la Miséricorde, qui accompagnaient les criminels au supplice, et les ensevelissaient.

Les PP. Jésuites furent chassés de Lyon et de la France en 1594, à l'occasion de l'attentat commis par Jean Châtel sur la personne de Henri IV. Ils y furent ensuite rappelés en 1599; mais ils ne rentrèrent dans le collége de la Trinité qu'en 1603.

Le roi donna pour successeur à d'Epinac Albert de Bellièvre, qui assista, à Fontainebleau, à la célèbre conférence demandée par Duplessis Mornay, l'âme des calvinistes, qui y fut confondu par l'éloquence des évêques. Albert vit sa santé s'affaiblir; il tomba dans l'enfance, et fut obligé d'abdiquer, en 1604, en faveur de son frère cadet, et il mourut en 1621.

Sous son épiscopat, les Ste.-Claire de Bourg [illegible] gnant les désastres d'un siége [illegible] tait menacée, se réfugièrent à [illegible] établirent.

[illegible] Cotton, jésuite, confesseur du [illegible] ésuites à Roanne en

[illegible] Belli [illegible] nna tout entier aux [illegible] dio[illegible] urut en 1612.

Denis Simon de Marquemont lui succéda; c'était un homme du premier mérite. Il fut envoyé à Florence pour demander, au nom de Henri IV, Marie de Médicis en mariage. Doué d'une piété profonde et sincère, il gouverna son diocèse avec toute la sollicitude d'un vrai pasteur; et, pour donner à la religion un nouvel appui et de zélés défenseurs, il fonda un grand nombre de maisons religieuses, et notamment les religieuses de la Visitation, instituées depuis peu par S. François-de-Sales, à Annecy, d'où l'on fit venir quelques religieuses;

Les Carmélites, qui furent placées sur le coteau de St.-Vincent, au-dessous des Chartreux, dans une maison acquise par Jacqueline de Harlay, femme de Charles de Neuville d'Halincour, gouverneur du Lyonnais;

Les Oratoriens, nouvel ordre institué par le cardinal de Berulle;

Les Dames de Ste.-Élisabeth, tiers-ordre de St.-François;

Les Bénédictines de Chazeaux en Forez, qui se logèrent sur le coteau de Fourvières;

Les Chartreux, les Capucins du Petit-Forêt, les Recollets, les Augustins réformés, les frères Picpus, du tiers-ordre de St.-François, à la Guillotière; les Feuillans, et les Carmes déchaussés.

Il établit en outre, près d'Ainay, une maison de noviciat pour les Jésuites.

Il institua les congrégations des curés du diocèse par archiprêtrises.

S. François-de-Sales mourut le 22 décembre 1622, dans la maison du jardinier du couvent de la Visitation de la rue Ste.-Hélène, auquel il légua son cœur, qui a été ensuite transporté à Vénise, en 1792, par les dames de Tavernoz, de la Vernouse et de Fleurieux, religieuses de ce couvent, qui émigrèrent à cette époque.

L'archevêque Marquemont, envoyé à Rome pour les affaires de la Valteline et les démêlés de la cour de France avec le pape Paul V, écrivit au cardinal de Richelieu, premier ministre de Louis XIII, une longue lettre sur les mesures délicates à prendre, et sur les ménagemens à garder avec la cour de Rome et Sa Sainteté. Le cardinal lui répondit ces trois lignes :

« Le roi a changé de conseil, et le conseil de » maximes.

» On enverra dans la Valteline une armée qui » rendra le Pape plus traitable, et nous fera » avoir raison des Espagnols. »

Marquemont fut promu au cardinalat par Urbain VIII, en 1626, et il mourut la même année à Rome, à l'âge de cinquante-quatre ans.

Le cardinal de Marquemont fut remplacé par

Charles de Miron, qui n'occupa le siége épiscopal de Lyon que jusqu'au 6 août 1628, jour de sa mort.

Louis XIII nomma aussitôt à sa place Alphonse-Louis Duplessis de Richelieu, frère du célèbre cardinal ministre. Nommé à l'âge de vingt-quatre ans évêque de Luçon, il résigna son bénéfice en faveur de son frère, pour se retirer du monde. Il se rendit à la Grande-Chartreuse, où il vécut près de vingt ans dans les pratiques d'une vie austère. Son frère l'en fit sortir malgré lui, pour le placer sur le siége archiépiscopal d'Aix, en 1628. Deux ans après, il remplaça Charles de Miron à Lyon. Il s'y rendait lorsque la peste éclata dans cette ville; les magistrats le firent prévenir qu'il ne pourrait y entrer, les portes étant fermées pour éviter toute communication au-dehors. On peut voir le récit de cette peste, qui fit périr plus de la moitié des habitans, dans le *Traité de la Peste* de Papon. Le P. Théophile Raynaud, qui a écrit aussi sur cette maladie, se distingua, comme l'avait fait le P. Edmond Auger en 1563, par son zèle et sa charité envers les pauvres et les malades. Les PP. Capucins ne se montrèrent pas moins empressés pour assister les pestiférés; trente-deux moururent victimes de leur dévoûment. Richelieu ne vint prendre possession de son siége qu'au mois de

mars suivant; et le 7 janvier 1630, il reçut le chapeau de cardinal. Il s'occupa du soin de rétablir l'ordre et la discipline parmi les ecclésiastiques, que les discordes, les guerres civiles et la maladie pestilentielle avaient singulièrement relâchés et déviés de leurs devoirs. Il tint à cet effet, en 1631, un synode dont les principales dispositions ont été renouvelées et adoptées dans celui tenu, en 1827, par l'administrateur apostolique actuel de notre diocèse.

En 1633, une révolte eut lieu à Lyon, au sujet des droits de douanes et d'octroi; l'archevêque employa avec les magistrats tous ses efforts pour l'apaiser et pour obtenir la grâce des séditieux : mais Louis XIII fut inflexible, et les fit punir du dernier supplice.

L'archevêque vendit au roi le château de Pierre-Scise, moyennant 100,000 livres, qui furent employées aux réparations des biens de l'archevêché. Il fut ensuite envoyé à Rome, comme ambassadeur, pour terminer quelques différends survenus entre la cour de France et le St.-Siége. Il y était déjà depuis trois ans, lorsque la peste reparut encore dans notre ville. A la première nouvelle qu'il en reçut, il revint en toute hâte dans son diocèse ; et là, nouveau Charles Borromée, il se dévoua aux soins spirituels et corporels des malades, sans distinction

de rang ni de qualité, avec un zèle et une charité chrétienne au-dessus de tout éloge.

Richelieu assista, en 1644, au conclave où Innocent X fut exalté pape; et l'année suivante, il présida l'assemblée générale du clergé de France, qui se tint à Paris. Ce pieux et vénérable pasteur mourut en 1653, après avoir composé lui-même son épitaphe, qui le caractérisait parfaitement. La voici :

Pauper natus sum, paupertatem vovi, pauper vixi.
Pauper morior, inter pauperes sepeliri volo.

Il établit, à l'exemple de son prédécesseur, un grand nombre de couvens et de monastères, tels que les Annonciades ou Bleu-Célestes, à la côte des Carmélites, en 1628; les Ursulines, second monastère, et celles de Roanne et de Châtillon-lès-Dombes.

Il transféra à Lyon les Bénédictines du prieuré de Blye.

Il fonda le couvent des Cordeliers de St.-Galmier, et des Sœurs de la Visitation, à St.-Amour.

Dès le XII.e siècle[1], les religieux mendians, à la faveur des priviléges accordés par les papes, cherchèrent à soustraire les fidèles à l'autorité

---

[1] Poulain de Lumina, *Histoire de l'église de Lyon*, p. 410. — Pascal, *Provinciales*.

légitime de leurs pasteurs, en ouvrant leurs églises aux heures destinées à rassembler le peuple dans les paroisses, et en admettant au tribunal de la pénitence et à la communion même, sans aucune préparation préalable, les pécheurs que leurs curés avaient jugé à propos d'en tenir éloignés. Les évêques, les curés et les universités parvinrent, non sans peine, à mettre des bornes aux entreprises de ces moines.

Mais ce scandale fut renouvelé à Lyon par les Jésuites après l'époque de 1603, où ils furent rappelés de leur bannissement; ils formèrent dans cette ville plusieurs associations ou congrégations religieuses, comme ils les nommaient, composées des différentes classes des citoyens, sous prétexte de les instruire et de les faire approcher plus souvent des sacremens. Ils avaient formé des classes pour les riches, pour les pauvres, pour les gens mariés, pour les jeunes gens, les femmes et les demoiselles. On leur faisait faire des retraites. Bientôt les églises paroissiales devinrent désertes. M. Puys, curé de St.-Nizier, chercha à s'opposer à ces innovations, en prêchant contre ces congrégations, et en rappelant à ses paroissiens les réglemens de l'Église et leurs devoirs. Il publia en outre un petit ouvrage intitulé : *Devoirs des Chrétiens à leur paroisse, contre ceux qui les en détournent.*

Les Jésuites, furieux, firent composer par le P. Alby, contre ce digne et respectable curé, un libelle sanglant, qu'ils vendirent eux-mêmes dans leur église le jour de l'Assomption. On l'y accusait de libertinage, d'hérésie et d'impiété: employant ainsi la calomnie faute de raisons plausibles à opposer. Après beaucoup d'écrits pour et contre, l'archevêque mit fin à ces discussions scandaleuses, par une transaction publique passée entre les parties le 25 septembre 1630. Dès-lors les Jésuites et les autres ordres réguliers devinrent plus circonspects.

Camille de Neuville succéda à Alphonse de Richelieu en 1653; il était abbé de l'Ile-Barbe, d'Ainay et de St.-Vandrille; il fonda le séminaire de St.-Irénée, pour l'instruction des jeunes ecclésiastiques, établissement si fort recommandé par S. Charles Borromée. Il en confia d'abord la direction aux Oratoriens, puis aux Sulpiciens; il établit aussi les missionnaires de St.-Lazare et de St.-Joseph, ainsi qu'un couvent de Trinitaires ou pères de la Rédemption, chargés de racheter les captifs, l'une des plus belles institutions du christianisme; et il fit rebâtir l'église des Macchabées, qu'il dédia S. Just. Après un épiscopat de 40 ans, l'un des plus longs qu'ait eus ce siége, ce prélat mourut le 3 juin 1693, à l'âge de 87 ans.

Les trois archevêques suivans, Claude de St.-

Georges, mort en 1714; François-Paul de Neuville de Villeroi, mort en 1731; et Charles IV François de Châteauneuf de Rochebonne, mort en 1740, n'offrent rien de particulier pour notre notice. Sous ce dernier, au mois d'avril 1733, le célèbre P. Bridaine, missionnaire languedocien, vint prêcher la mission à St.-Nizier : il restait par fois trois heures en chaire, criant, tempêtant, s'agitant, déchirant son surplis et damnant tout le monde. Il attirait une foule immense à ses sermons.

Pierre V Guérin de Tencin, archevêque d'Embrun, ancien docteur et prieur de Sorbonne, puis grand-vicaire de Sens, s'était lié avec le fameux Jean Law, contrôleur-général des finances, qu'il convertit à la religion catholique ainsi que sa femme, en 1719. Il fut élevé au siége épiscopal de Lyon en 1740, ayant été fait cardinal l'année d'auparavant. Il fut conclaviste à l'élection du pape Innocent XIII; il avait fait beaucoup de démarches pour parvenir lui-même à la papauté, et peu s'en fallut qu'il n'y réussît, ce qui donna lieu à une plaisanterie assez piquante de Pasquin. C'était un tableau qui représentait notre prélat assis au milieu du collége des cardinaux, sur lesquels il dirigeait le St.-Esprit avec des fils d'or; au-dessous étaient ces mots : *Tancin? pas tant saint.*

A son retour à Lyon, il fit réunir la mense du monastère de l'Ile-Barbe au chapitre métropolitain de St.-Jean ; il obtint du Roi que les comtes de Lyon portassent, pour marque distinctive, une croix d'or émaillée à huit pointes terminées par quatre couronnes et quatre fleurs-de-lis, ayant au centre S. Étienne d'un côté et S. Jean de l'autre, et suspendue par un ruban couleur de feu liseré d'azur.

Il supprima un grand nombre de fêtes mobiles. De grandes richesses le mirent à même de faire d'abondantes aumônes. Ce prélat mourut en 1758.

La même année, Antoine de Malvin de Montazet, évêque d'Autun[1], reçut l'investiture de l'archevêché de Lyon. Il eut, comme son prédécesseur, beaucoup de tracasseries à éprouver de la part des métropoles de Tours, Sens et Rouen, qui voulaient à tout prix se soustraire à la suprématie de celle de Lyon. Doué de beaucoup d'esprit et d'un profond savoir, il écrivit à l'archevêque de Paris une lettre touchant l'affaire des hospitalières du faubourg St.-Marcel de Paris, qui fit l'admiration des savans et l'édification des fidèles. Il publia ensuite sa célèbre Instruction pastorale sur les sources de

[1] *Biographie universelle.*

l'incrédulité, que l'on regarde comme un beau modèle de logique et d'éloquence apostolique. On connaît aussi son instruction pastorale contre l'Histoire du peuple de Dieu, par le jésuite Berruyer, ouvrage proscrit et condamné par le parlement de Paris, comme attentatoire à la puissance divine. Voici ce que dit, à ce sujet, M. Joly de Fleury, procureur-général, dans son réquisitoire[1]:

« Peut-on être surpris, après ce que nous » voyons de nos jours, qu'il y ait parmi les » membres de la Société de Jésus, tant de dé- » fenseurs d'un F. Berruyer, tout destructeur » qu'il est de la divinité de Jésus-Christ? cet » homme est membre de la société, et c'est une » manière de le défendre que d'accuser de ca- » lomnie ceux qui le condamnent, sans respect » pour les lumières et les talens d'un prélat res- » pectable, que son caractère établit un des » juges de la doctrine concernant la religion. » L'esprit de la société est le même dans tous les » temps: ses malheurs et ses disgrâces passés » n'ont pu l'instruire et la corriger. »

Les Jésuites ne pouvant répondre d'une manière plausible aux argumens et aux raisons irréfragables de l'écrit de M. de Montazet, accu-

---

[1] *Causes célèbres.*

sèrent ce prélat d'artisan de la calomnie, de fausses imputations ; qui, par des textes mal rapportés, mal rapprochés, mal traduits, fabriquait des erreurs.

L'archevêque eut encore de longs démêlés avec le chapitre de Lyon, d'abord pour sa réception comme comte : il ne fallut, dit-on, rien moins qu'une lettre de cachet. On connaît son discours de réception, dans lequel il prit pour texte ces mots de l'Écriture-Sainte : *Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli ;* auxquels le prévôt du chapitre répondit par le verset qui suit : *A Domino factem est istud, et est mirabile oculis nostris.*

Il s'en vengea bientôt par l'abolition de certains usages et priviléges ridicules ou inutiles du chapitre. Il changea aussi toute la liturgie du diocèse, et se mit en opposition ouverte avec son clergé. Le chapitre de St.-Jean fit imprimer plusieurs factums à cet égard, dont l'un des plus virulens fut celui rédigé par le P. Jacquier, jésuite.

Il favorisa ceux qui combattaient l'autorité des constitutions reçues dans l'Église, quoiqu'il la reconnût lui-même.

Il laissa établir dans son diocèse une espèce de secte janséniste de *flagellans* ou convulsionnaires, qui commirent quelques excès, et plus

encore, des folies et de prétendus miracles, soit à Lyon, soit principalement dans le petit village de Fareins en Dombes, ce qui lui causa des chagrins qui abrégèrent ses jours.

Il fonda deux petits séminaires, l'un dans la maison professe des pères de l'Oratoire, auxquels il fit donner le Collége Royal de Lyon en 1764, époque où les Jésuites furent pour la seconde fois bannis de France, par arrêts des parlemens, comme société politique, irréligieuse, prêchant le régicide et voulant envahir le pouvoir temporel.

Monseigneur de Montazet publia à ce sujet une instruction pastorale sur le choix des professeurs qui doivent être préposés à l'enseignement de la jeunesse.

Le second petit séminaire fut placé dans la maison des prêtres de la congrégation de Saint-Joseph. Les ecclésiastiques qui avaient terminé leurs études théologiques, devaient y aller passer quelques mois avant de prendre les ordres sacrés.

Ce prélat mourut le 3 mai 1788. Il avait été reçu membre de l'Académie Française en 1757: homme d'esprit et de talent, il avait un caractère généreux, et dépensait en bienfaits une grande partie de ses revenus; il jouissait de 50,000 liv. de rentes de son archevêché, et il avait de plus

l'abbaye de St.-Germain-des-Prés de Paris, et quelques autres assez riches. Il avait payé 3,000 florins d'or pour l'expédition de ses lettres épiscopales en cour de Rome.

Son successeur Yves-Alexandre de Marbeuf, né d'une famille illustre de Bretagne, comte de Lyon, évêque d'Autun et chargé de la feuille des bénéfices, ne vint point prendre possession du siége épiscopal de Lyon. Mais ayant émigré en 1790, il mourut en pays étranger[1]. C'était un esprit absolument nul; ce prélat ne fut renommé que par son luxe et sa table. Ce fut principalement par rapport à lui qu'on publia, en 1789, la liste scandaleuse des prélats et abbés qui possédaient plusieurs bénéfices ecclésiastiques contre les canons des conciles. On y voyait figurer 5 cardinaux français, les archevêques d'Aix, Besançon, Bordeaux, Lyon, Narbonne, Strasbourg, Rheims et autres, 47 évêques et plus de 250 abbés[2].

Le siége demeura quelque temps vacant et fut administré par MM. les vicaires-généraux.

Il est du devoir de l'historien de rappeler ici la conduite pleine de noblesse, de désintéressement et de franchise du clergé de Lyon, dans

---

[1] *Biographie moderne.*

[2] *Courrier de Lyon* (novembre 1789).

le cahier des doléances que son assemblée générale du 14 mars 1789, présenta aux états-généraux. Nous en donnerons un extrait succinct.

« Les députés de l'ordre du clergé de Lyon » se regardent bien plus comme les représen- » tans de la nation entière, nommés pour elle » par des citoyens électeurs, que comme ceux » d'un ordre particulier.

» ..... Depuis long-temps, une grande inéga- » lité dans la répartition de l'impôt divise les » trois ordres qui constituent la nation; et tan- » dis que tous les membres de ce vaste empire » participent également aux avantages de la so- » ciété politique, que la protection est la même » pour tous, une classe de citoyens contribue » aux charges de l'État dans une proportion in- » finiment plus forte.

» Il est temps qu'un tel abus cesse, et il est » digne de l'ordre du clergé, qui dans tous les » siècles s'est distingué par son patriotisme et sa » bienfaisance, de donner l'exemple de l'aban- » don de ses priviléges pécuniaires.

» *Il a dû les défendre contre l'usurpation du* » *fisc ;* il a dû conserver avec soin le droit de » consentir lui-même ses impositions, d'en ré- » gler la forme et la répartition, puisqu'il était » important de perpétuer les vestiges d'un *droit* » jadis commun aux trois ordres de l'état.

» Mais aujourd'hui que la bienfaisance du roi, » que les lumières répandues dans tous les es- » prits, *font rentrer la nation dans l'exercice* » *d'un droit dont la raison prouve la justice*, et » dont l'avenir prouvera les avantages, les pri- » viléges de l'ordre du clergé devenant inutiles » aux deux autres ordres, il ne peut lui conve- » nir de se séparer du corps de la nation : c'est » d'elle qu'il reçoit sa considération, c'est d'elle » qu'il a reçu ses biens; ses intérêts doivent être » confondus avec les siens. »

Voici quelques articles des instructions délibérées et arrêtées à l'unanimité par notre clergé:

« ..... Les représentans de l'ordre du clergé » s'attacheront bien plus à prévenir les abus, » qu'à les dénoncer. Il est bien plus sage, sans » doute, de demander des lois propres à rendre » la nation heureuse, que d'entrer dans les dé- » tails longs et inutiles des abus qui blessent les » droits et font le malheur des hommes.

» .... Qu'aucune loi constitutionnelle ne pourra » être établie et promulguée qu'après avoir été » délibérée, consentie et acceptée par les états- » généraux et sanctionnée par le souverain.

» ..... Que la nation seule ait le pouvoir de » consentir l'impôt. Il n'en sera perçu aucun sans » le consentement libre des états-généraux.

» Qu'aucun impôt ne puisse être accordé que

» jusqu'au 1.er janvier qui suivra immédiatement
» l'époque assignée pour la convocation des états-
» généraux.

» Que ces deux principes s'appliquent non-
» seulement aux impôts directs et de propriétés,
» mais encore à ceux qui ne sont qu'indirects et
» de consommation.

» Qu'il ne puisse se faire aucun emprunt ma-
» nifeste ou déguisé, sans la volonté ou consen-
» tement des états-généraux.

» Qu'il ne puisse y avoir de liberté nationale,
» qu'autant que celle de tout individu sera in-
» violable, et qu'un citoyen ne pourra être privé
» en tout ou partie de la sienne, autrement que
» par ordonnance du juge compétent, ou à la
» charge d'être remis entre les mains du juge,
» pour être, dans tous les cas, interrogé dans
» les 24 heures.

» Que tout privilége exclusif soit supprimé
» comme contraire à la propriété, nuisible au
» commerce et favorisant le monopole.

» Que l'état fixe des dépenses de chaque dé-
» partement soit présenté aux états-généraux
» pour être discutées, réduites et approuvées.

» Que les loteries soient supprimées, comme
» tendant à altérer la probité du peuple et à le
» priver des ressources que le travail et l'écono-
» mie pourraient lui assurer.

» Que le reculement des douanes aux fron-
» tières rende au commerce sa liberté; qu'il soit
» créé dans tout le royaume des états provin-
» ciaux, dont tout les membres soient nommés
» *par le choix libre de leurs concitoyens.* »

Déjà la révolution française marchait à grands pas vers le désordre, l'anarchie et la subversion totale des affaires politiques et religieuses, lorsqu'en 1791 l'abbé Lamourette fut nommé évêque constitutionnel de Lyon. Ce prélat, né à Frevaut, département du Pas-de-Calais, devint vicaire-général de l'évêque d'Arras. Il publia quelques écrits polémiques où il associa les idées philosophiques à celles religieuses, qui le firent connaître de Mirabeau l'aîné, à qui il fournit beaucoup de notes sur les affaires du clergé, et ce fut lui qui avait composé le fameux discours que cet orateur prononça à l'assemblée nationale sur la constitution civile du clergé en France.

Lamourette fut nommé député du département de Rhône-et-Loire à l'assemblée législative. Il s'y montra l'ami de la concorde et de la monarchie; il parvint, par un discours plein de chaleur et d'éloquence, à réconcilier momentanément les deux partis opposés d'opinion dans cette assemblée.

Au mois de septembre 1792, Lyon suivit l'exemple que lui donna Paris, pour la persé-

cution et le massacre des prêtres qui avaient refusé de prêter le serment civique de fidélité à la nation, à la loi et au Roi, et auxquels on avait donné le nom de prêtres réfractaires. Ce fut le 2 de ce mois que les prêtres détenus à la Force, à l'Abbaye et à St.-Lazare, à Paris, furent égorgés. La même scène horrible eut lieu à Lyon, six jours après [1]. Le 8, une troupe d'assassins se porta aux prisons de Roanne, où était renfermé un grand nombre d'ecclésiastiques. La geolière, effrayée, favorisa leur évasion; il ne resta que l'abbé Régny, prêtre habitué de St.-Paul, ancien professeur de philosophie au séminaire de St.-Charles; il était âgé de quarante-cinq ans; c'était le consolateur et l'instituteur des pauvres de cette paroisse, à l'exemple de Jean Gerson. Entraîné par les meurtriers sur la place de Roanne, on lui abattit la tête à coups de sabre, on lui coupa les doigts et la langue, et on lui arracha les entrailles.

De-là on courut aux prisons de St.-Joseph, où l'on ne trouva que l'abbé Guilhermet, curé de Baneins, âgé de soixante-quatre ans, dénoncé par un aumônier de l'Hôpital. On lui fit subir le même sort qu'à l'abbé Régny, et leurs têtes avec

---

[1] Guillon, *Histoire des martyrs.* — Barruel, *Histoire du jacobinisme.*

leurs membres sanglans furent portés en triomphe, et suspendus à des rubans tricolores, sur la place de Bellecour.

Antoine-Joseph Lanoix, chanoine du second ordre de St.-Jean et vicaire de St.-Nizier, dénoncé et poursuivi, chercha à s'évader de la ville sous un déguisement de femme; il fut reconnu dans la rue par les sicaires, qui le massacrèrent, et son corps, coupé par morceaux, alla grossir l'horrible trophée de Bellecour.

Ce fut au mois de novembre de l'année suivante que, dans une de ces orgies nationales qu'on nommait *fêtes patriotiques*, on promena dans Lyon un âne coiffé de la mitre épiscopale, couvert d'ornemens sacerdotaux, portant l'Évangile et un crucifix suspendus à la queue; on le fit boire dans un calice, ensuite on fit un auto-da-fé de tous les insignes sacrés.

Bientôt arriva le règne épouvantable de la terreur; les offices divins et les cérémonies sacrées furent interrompus, les églises dévastées, pillées et changées en magasins ou en ateliers militaires; les couvens et les monastères furent transformés en casernes, en hôpitaux et en prisons. Tout culte public fut aboli; les fidèles ne purent plus participer à la célébration des saints mystères que dans d'obscures retraites, comme les Chrétiens des premiers siècles de l'église:

aussi jamais le christianisme ne se montra-t-il plus pur et plus beau qu'à ces deux époques. Des cérémonies, ou plutôt d'indécentes bacchanales, rappelèrent les fêtes grotesques du paganisme, en remplaçant les pompes augustes de l'Église.

Après le siége mémorable que notre ville soutint contre les nouveaux tyrans de la France, l'évêque Lamourette revint à Lyon; mais il fut bientôt dénoncé, arrêté, conduit à Paris, et condamné à mort, comme contre-révolutionnaire. Il subit son sort le 11 janvier 1794, à l'âge de cinquante-deux ans; il attendit sa dernière heure avec courage, et mourut avec résignation.

Lamourette avait publié plusieurs ouvrages estimables, tels que: *Considérations sur l'esprit et les devoirs de la vie religieuse; Pensées sur la philosophie de l'incrédulité et sur celle de la foi; les Délices de la religion; les Désastres de la maison de St.-Lazare*, etc.

Ses *Prônes civiques* ne furent pas vus de bon œil par le clergé.

Quelques ecclésiastiques de Lyon ne l'ont pas voulu reconnaître pour leur légitime pasteur. Nous avons cru néanmoins devoir le placer au nombre de nos évêques, puisqu'il en fit les fonctions, et qu'il existe dans les archives de l'Archevêché des actes authentiques, émanés de lui en cette qualité.

SIXIÈME ÉPOQUE.

Ce fut dans les fatales années de 1792 à 1800 que la religion chrétienne sembla devoir être anéantie pour jamais en France; cette même époque fut appelée le règne du schisme parmi le clergé. En voici l'origine.

La loi du 12 juillet 1790, sur la constitution civile du clergé, obligea tous les ecclésiastiques à prêter serment de fidélité à la nation, à la loi et au Roi. Un grand nombre d'évêques et de prêtres le prêtèrent; beaucoup d'autres, au contraire, s'y refusèrent. De-là survint une division ou un schisme entre les premiers, qu'on appelait *assermentés*, et les seconds dits *insermentés*. Il parut une foule d'écrits pour et contre ce serment. La zizanie passa du clergé au peuple, et cet esprit de parti religieux causa beaucoup de mal dans les familles. Mais, depuis 1793, les deux partis ecclésiastiques furent également persécutés, et obligés de fuir et de se cacher pour éviter la mort.

Le clergé de Lyon se montra, en général,

opposé au serment[1]. Dès le 14 janvier 1791, les Sulpiciens du séminaire de St.-Irénée furent les premiers à s'y refuser; ils abdiquèrent leurs fonctions, et furent remplacés aussitôt par des religieux de divers ordres :

M. Joliclerc, ex-vicaire-général, fut nommé supérieur-général ;

M. Joliclerc, bénédictin, supérieur des philosophes;

MM. D'Heran, dominicain, et Tueillon, picpus, professeurs de théologie;

M. Pérès, oratorien, professeur de physique;

Et le P. Fayolle, dominicain, professeur de philosophie.

Ces professeurs, ainsi que les PP. Dominicains et les Feuillans, furent les premiers à prêter le serment.

Cet état de discorde apporta de graves désordres dans l'exercice du culte, et mit les fidèles dans la triste perplexité de ne savoir à quels pasteurs s'adresser. Il dura jusqu'en 1798; à cette époque, le Directoire fit convoquer à Paris, dans la métropole de Notre-Dame, un concile composé de tous les évêques constitutionnels de France, qui reconstituèrent le culte catholique, et rétablirent dans les départemens les siéges

[1] *Journal de Lyon*, 1791,

épiscopaux qu'on y avait placés en 1790.

Au nombre de ces évêques était M. François-Marie Primat, qui occupait l'évêché de Cambrai [1]. Né à Lyon en 1747, d'abord oratorien, puis curé de la paroisse de St.-Jacques de Douai, il embrassa les nouvelles opinions politiques, et accepta l'acte de la constitution civile du clergé. Le 10 avril 1791, il fut nommé évêque du département du Nord, dont le siége était à Cambrai. Effrayé ensuite du système de terreur qui régnait en 1793, il déposa ses lettres de prêtrise à la convention nationale, et vécut longtemps incognito à Paris.

Appelé au concile de 1798, il fut désigné évêque du département de Rhône-et-Loire, et vint prendre possession de ce siége. Il exerça les fonctions épiscopales avec sagesse et prudence, au milieu des tracasseries de toute espèce que lui suscita le parti anti-constitutionnel, pendant près de quatre ans. Il y eut jusqu'à des dénonciations portées contre lui à Buonaparte, alors premier consul, qui en fit le cas qu'elles méritaient; il fit mieux, il manda auprès de lui quelques ecclésiastiques de Lyon pour les admonester. Voici ce que rapporte à ce sujet le *Journal officiel* du 17 vendémiaire an XI (oc-

---

[1] *Biographie universelle.*

tobre 1802) : « Dimanche dernier, ont été pré-
» sentés au premier consul les citoyens Courbon,
» Obrien, Renaud, Groboz et Chanal, prêtres
» de Lyon. Le premier consul leur a dit qu'il
» avait vu avec peine les divisions des prêtres
» du diocèse de Lyon ; que la religion catho-
» lique a cela de particulier sur toutes les autres
» religions, qu'elle prêche l'oubli des offenses.

» Quelle opinion, a-t-il ajouté, doivent donc
» avoir, les séculiers, des prêtres qui ont réci-
» proquement des sujets de division, et qui ne
» veulent pas les oublier ni se pardonner? Si
» l'orgueil veut qu'on humilie ses ennemis, la
» charité, vertu caractéristique de J. C., veut
» qu'on se réconcilie. Partout donc où j'entends
» dire encore que des prêtres se souviennent
» d'avoir ou de ne pas avoir été constitutionnels,
» j'en conclus que ces ministres prêchent une
» morale qu'ils ne pratiquent pas ; qu'ils sont
» mus, non par des sentimens religieux, mais
» par des considérations humaines. Aucun prêtre
» sensé, s'il est vraiment catholique, ne peut
» méconnaître les principes de sa croyance, qui
» sont la confiance dans les évêques nommés
» par le gouvernement et institués par le Saint-
» Siége.

» Il me tarde d'apprendre que le clergé du
» diocèse de Lyon imite celui de Paris, qui a

» donné l'exemple, et parmi lequel il n'y a plus » aucun germe de discorde. »

Ces paroles, sorties de la bouche d'un homme tel qu'était Napoléon, eurent tout l'effet qu'il devait en attendre. Il ne fut plus question à Lyon de débats entre les ecclésiastiques assermentés et insermentés.

Enfin, cette même année, d'après le concordat passé entre le pape Pie VII et le chef du gouvernement français, M. Primat fut nommé archevêque de Toulouse. Dès qu'il y fut installé, il envoya à Sa Sainteté la rétractation de ses anciennes erreurs, et obtint son absolution. Dès-lors il ne s'occupa plus que du soin de son diocèse, où il fut aimé et révéré jusqu'à sa mort, arrivée en 1816, à la suite d'une attaque d'apoplexie.

Le même concordat nomma à l'archevêché de Lyon Joseph Fesch, oncle maternel du premier consul. Ce prélat arriva dans cette ville vers la fin de décembre 1802, et le 2 janvier suivant, on lut dans toutes les églises du diocèse son mandement d'installation, qui eut lieu le même jour.

Cet archevêque, né à Ajaccio en Corse, en 1763, eut une vie assez orageuse; il avait quitté les fonctions sacerdotales dans le temps de la terreur; il les reprit en 1800, et fut sacré évêque

par le cardinal légat en France, le 18 août 1802, et exalté cardinal au mois de janvier suivant, étant déjà nommé archevêque de Lyon. Il fut ensuite envoyé près la cour de Rome, où il se fit aimer et considérer. Quelque temps après, il fut créé grand-aumônier de la cour impériale, et membre du sénat conservateur en 1805.

Ce fut au mois d'avril de cette même année que N. S. P. le pape Pie VII, passant par notre ville, officia pontificalement à St.-Jean, et fut porté en litière par les deux frères Caille, chanoines de la métropole, jusque sur la terrasse de l'église de Fourvières, d'où il bénit Lyon.

Le nouvel archevêque, sentant combien sa présence était nécessaire dans son diocèse, ne balança pas à quitter la cour, où il jouait un rôle important, et à venir résider à Lyon. Il mit tous ses soins à réorganiser son administration apostolique, ainsi que le culte divin; à restaurer et orner les églises, à reconstituer les paroisses, à y rappeler des pasteurs desservans; il rétablit le chapitre de St.-Jean et le grand séminaire, dont les bâtimens avaient été transformés en hôpital militaire. Il créa plusieurs petits séminaires; il acheta, pour cet effet, les belles abbayes de l'Argentière et d'Alix; il fit aussi l'acquisition du magnifique couvent des Chartreux de Lyon,

où il faisait élever des missionnaires pour la prédication.

Plusieurs communautés religieuses se rétablirent sous ses auspices, telles que le Refuge-St.-Michel, celles de St.-Joseph, St.-Charles, St.-Vincent-de-Paule, etc. etc.

Il rappela les Frères de la Doctrine chrétienne, pour l'éducation des enfans des artisans et des pauvres.

Il orna de tableaux et de statues l'église primatiale, lui donna des ornemens sacerdotaux somptueux, de riches vases sacrés et une belle cloche.

Enfin c'est à ce respectable prélat que notre Église doit sa restauration et le lustre dont elle jouit maintenant, après tant de désastres.

Mais à l'époque fatale de 1814, qui faillit perdre la France, le cardinal Fesch fut enveloppé dans la proscription de la famille de Napoléon, et obligé de quitter la France. Il confia l'administration de son diocèse à des grands-vicaires, qui continuèrent à y faire le bien, et il se retira à Rome, où il vit encore, jouissant de l'estime particulière du St.-Père, du sacré-collége dont il fait partie, et de tout ce qu'il y a de grands dans cette capitale du monde chrétien.

Cependant, comme les affaires religieuses ne pouvaient pas, en l'absence du pasteur, marcher

avec l'activité et la régularité qu'elles exigent, le Pape, à la sollicitation de Louis XVIII, donna une bulle par laquelle il nomma, en 1824, pour administrateur apostolique de ce diocèse, monseigneur Gaston de Pins (Jean-Paul), archevêque d'Amasie *in partibus infidelium*, en y stipulant toutefois que cette nomination n'était point selon les canons des conciles, mais qu'on n'y dérogeait que pour cette fois seulement, vu la gravité des circonstances. Cette restriction n'a pas empêché néanmoins qu'un honorable membre de la chambre des députés n'ait attaqué vivement cette irrégularité anti-canonique, et qu'il n'ait contesté à M. de Pins le droit d'administrer le diocèse d'un archevêque qui n'en est ni dépossédé ni démissionnaire.

Dans la nouvelle circonscription du diocèse de Lyon, on avait distrait une partie du Forez: depuis l'arrivée de l'administrateur, on en a encore séparé le département de l'Ain, dont on a fait un évêché, ainsi qu'on le verra dans les tableaux comparatifs.

Tel est l'exposé succinct ou le précis de l'histoire de l'Église de Lyon, la plus ancienne des Gaules et de l'Europe même, après celle de Rome.

La première époque nous a montré la religion chrétienne dans toute sa pureté et son éclat

primitif, ce véritable esprit de piété ferme et sincère, et de charité toute sainte; cette vie simple et évangélique, semblable à celle de J. C. et des Apôtres, et ces pasteurs si dignes d'avoir été les élèves des disciples de ces derniers.

La deuxième époque nous a fait voir les chrétiens dégénérés de leur ancienne discipline, à la suite des désastres commis par les barbares qui envahirent les Gaules, et qui apportèrent avec eux les ténèbres de l'ignorance et leurs hérésies. Cette dégénération eut aussi pour cause l'ambition des évêques qui, dès qu'ils eurent approché des cours et des grands, voulurent ajouter la puissance temporelle à celle spirituelle, qui seule leur avait été concédée par J. C. Aussi, dès qu'il y eut un contact immédiat des intérêts purement temporels entre les évêques et les administrés, on ne vit plus en eux les ministres du Sauveur et les pères en J. C.; mais des hommes avides de pouvoir et de richesses, des seigneurs tyranniques, et des maîtres qui affectaient un pouvoir absolu et souvent despotique.

La troisième et la quatrième époque nous ont fourni un tableau bien plus triste et plus pénible encore de la dégénération des mœurs de la primitive Église, et c'est aux pasteurs, bien plus encore qu'aux fidèles, qu'on peut en attri-

buer la cause. En effet, les annales de ces temps malheureux ne sont remplies que des empiètemens des évêques et du haut clergé sur la puissance temporelle; des refus de prêter foi et hommage aux souverains, soit pour les investitures, soit comme seigneurs suzerains ou grands vassaux; des conciles partiels où l'on fulminait contre les laïcs des excommunications, des interdits, etc., à tout propos : de sorte que ces foudres ecclésiastiques devinrent dérisoires par l'abus qu'on en faisait, et finirent par être sans effet; des querelles entre les évêques et le chapitre de Lyon, ligués ensemble, et les citoyens de la ville, qui prenaient les armes pour défendre leurs priviléges et leurs libertés : querelles qui ne se terminaient jamais sans effusion de sang.

La cinquième époque nous a retracé les désordres affreux et les guerres sanglantes causés par les hérésies de Luther et de Calvin, et par le règne du terrorisme.

Enfin, la sixième époque, après nous avoir fait connaître les divisions intestines du clergé, vient reposer notre esprit et le consoler par la renaissance de la religion et le rétablissement du culte de nos pères.

Cependant il existe en ce moment une lutte d'une partie du jeune clergé contre la marche

progressive de l'esprit humain et des lumières qu'il acquiert chaque jour, qui offusquent cette classe d'ecclésiastiques à peine sortis des séminaires, où ils n'ont acquis aucune des connaissances qui sont à l'ordre du jour. En vain tonnent-ils dans les chaires contre les J.-J. Rousseau, les Voltaire, les d'Alembert, qu'ils n'ont jamais lus, et qui du reste sont absolument relégués dans le plus profond oubli depuis plus de quinze ans; en vain veulent-ils prétendre ramener les hommes au XVI.e siècle : ce pas rétrograde est aussi impossible que celui de ramener les chrétiens aux confessions et aux pénitences publiques. Ils ignorent que l'Église catholique a toujours été obligée à des concessions, soit pour se mettre de niveau avec la civilisation progressive, soit pour ne pas s'exposer à perdre sa primauté et sa puissance par des résistances et des exigences intempestives; comme il lui arriva dans le milieu du XVI.e siècle, et comme nous en avons encore malheureusement un exemple récent dans ce diocèse, à l'égard des habitans de Ste.-Consorce, que l'imprudente conduite et le zèle inconsidéré d'un ecclésiastique ont fait séparer de l'Église. Il est plus que jamais à craindre que ce funeste exemple ne soit suivi par beaucoup d'autres, par la faute des pasteurs chargés de la conduite des paroisses. Nous le

voyons dans celle de Villeurbanne, près de Lyon : les dissensions qui existent entre le curé et ses paroissiens sont cause que déjà plus de trente de ceux-ci ont abandonné leur église pour venir assister aux prêches des calvinistes de notre ville. Que le clergé y prenne garde, et qu'il y réfléchisse mûrement! qu'il lise ce qu'a écrit naguère M. l'abbé de Lamenais.

« Le plus pressant devoir du clergé, dans les » circonstances présentes, est de s'isoler com- » plètement de la société. Voulez-vous sauver la » foi et rendre l'Église catholique indépendante? » soyez évêques, soyez prêtres, et rien de plus. » nulle dignité, nulle fonction de l'ordre civil » n'est compatible aujourd'hui avec la liberté » de votre ministère. Dégagez-vous de tout lien » de parti : que vous importent ces querelles de » la terre où, de part et d'autre, on ne combat » que pour l'erreur et l'intérêt?

» .... On nous reproche amèrement de man- » quer d'instruction, et l'impiété triomphe de » ce qu'elle appelle notre ignorance : il y a dans » ce reproche qu'elle nous adresse une grande » exagération et quelque fond de vérité ; mé- » prisons l'une et profitons de l'autre pour de- » venir, le plutôt possible, ce qu'il est nécessaire » que nous soyons; car il est vrai que, sous ce » rapport, nous manquons de ce qu'exige de

» nous l'état présent de la société, et l'on peut » en assigner plusieurs causes : les terribles événemens qui, après avoir interrompu les études, ont ensuite forcé de les abréger; les » mauvaises méthodes d'enseignement, le cercle » trop étroit où il se renferme, l'abus que la » philosophie moderne a fait des sciences, et les » prétentions peu réfléchies qui en ont été la » suite; ne craignons point de l'avouer, la théologie, si belle par elle-même, si attachante, si » vaste, n'est aujourd'hui, telle qu'on l'enseigne » dans la plupart des séminaires, qu'une scholastique mesquine et dégénérée, dont la sécheresse rebute les élèves, et qui ne leur donne » aucune idée de l'ensemble de la religion, ni » de ses rapports merveilleux avec tout ce qui » intéresse l'homme, avec tout ce qui peut être » l'objet de sa pensée. Ce n'est pas ainsi que la » concevait S. Thomas, lui qui, dans ses ouvrages immortels, en a fait le centre de toutes » les connaissances de son temps.

» Tout a changé autour de nous; les esprits » ont pris et continuent de prendre incessamment des directions nouvelles : mœurs, lois, » instruction, opinions, rien ne ressemble à ce » que virent nos pères....

» Il est nécessaire d'apprendre autrement, » d'apprendre davantage, pour mieux entendre

» et ne pas rester en arrière de ceux qu'on est
» chargé de guider. Ce n'est point par ce qu'ils
» savent, que les ennemis du christianisme sont
» forts, mais par ce qu'ignorent ses défenseurs
» naturels. Cette espèce d'infériorité affaiblit
» singulièrement l'influence du clergé sur les
» classes instruites, et nuit beaucoup à la reli-
» gion, dans un siècle où l'éducation, les jour-
» naux, les recueils périodiques de tout genre,
» les livres plus multipliés que jamais, mettent
» certaines notions générales à la portée d'un
» grand nombre de gens. Mais il ne suffit pas
» de perfectionner les premières études : on doit
» étendre plus loin ses regards, et se proposer
» un but plus élevé. Long-temps l'Église tint en
» main le sceptre des sciences; ce fut une des
» causes de l'ascendant qu'elle acquit sur les
» esprits. Ce moyen d'action serait maintenant
» plus puissant qu'à nulle autre époque, et l'on
» ferait ainsi tourner à l'avantage des hommes
» ces connaissances indifférentes en soi, mais
» qui seraient des plus importantes, si le principe
» religieux présidait à leur développement. L'É-
» glise a donc, même en ce qui tient unique-
» ment à la science, une magnifique carrière à
» remplir [1]. »

[1] Lamenais, *des Progrès de la Révolution*, pag. 270 et suiv.

Ces principes si vrais ne sauraient trop être médités et mis à profit par le jeune clergé actuel. Il est urgent qu'il travaille à une instruction infiniment supérieure à celle qu'il a reçue jusqu'à ce jour.

Après avoir donné un résumé historique de l'Église de Lyon, il ne nous reste plus qu'à tracer le tableau statistique de l'ancien et du nouveau diocèse: il comprendra, 1.° le nombre des paroisses et succursales; 2.° l'origine et la fondation des églises, couvens et monastères; 3.° les monumens sacrés anciens et modernes, et les objets de vénération que présentaient les églises; 4.° les conciles tenus à Lyon; 5.° la chronologie des évêques et archevêques; 6.° enfin les hommes illustres qu'a fournis cette Église.

Toutes ces notices, disséminées dans une infinité de livres assez rares, se trouvent rassemblées ici avec ordre; elles sont dignes de la curiosité de nos lecteurs.

TABLEAU

DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE LYON.

Ce diocèse comprenait, en 1790, les provinces de Lyonnais, Forez, Beaujolais, la Bresse, la Dombes, partie de la Bourgogne, du Bugey et du Dauphiné. Sa circonférence était de cent dix lieues. Il était administré par un archevêque qui prenait le titre de *Primat des Gaules*; il exerçait sa primatie sur les églises de Sens, Tours et Rouen; il avait pour suffragans les évêques d'Autun, de Dijon, Langres, Châlon, Mâcon et St.-Claude, et pour coadjuteur l'évêque de Sarept *in partibus*.

Il y avait onze grands vicaires, un promoteur et un secrétaire particulier.

Le diocèse contenait 628 paroisses et 175 succursales ou annexes, divisés en 21 archiprêtrises savoir :

Archiprêtrises.	Paroisses.	Annexes.	Archiprêtrises.	Paroisses.	Annexes.
Ambronay,	30	16	Bourg,	25	9
Anse,	45	10	Chalamont,	43	7
Arbresle (l'),	27	11	Courzieux,	29	9
Bâgé,	37	3	Dombes,	62	3

Archiprêtrises.	Paroisses.	Annexes.	Archiprêtrises.	Paroisses.	Annexes.
St.-Étienne,	40	12	Néronde,	17	9
Feurs,	20	20	Pommiers,	30	3
Mézieux,	28	»	Roanne,	48	3
Mornans,	10	13	Sandran,	27	1
Montbrison,	6	9	Suburbes (les),	22	25
Morestel,	24	2	Tréfort,	23	»
Nantua,	9	10	Bourgogne,	12	»

Il y avait

142 paroisses en Lyonnais.
196 dans le Forez.
46 en Beaujolais.
12 en Bourgogne.
9 en Franc-Lyonnais.
3 partie Forez et Beaujolais.
156 en Bresse.
89 en Bugey.
45 en Dombes.
53 en Dauphiné.
3 partie Bresse et Dombes.

CENT QUARANTE-SEPT BÉNÉFICES RÉGULIERS.

Anse,	16	L'Arbresle,	4	Pommiers,	6
Bourg,	3	Lyon,	8	Roanne,	8
Chalamont,	9	Mézieux,	4	Sandran,	8
Coligny,	6	Montbrison,	15	St.-Genis,	8
Croisieux,	9	Morestel,	5	Tréfort,	12
Jarrets,	16	Néronde,	2	Trévoux,	8

PAROISSES DE LYON ET SES FAUBOURGS.

Ste.-Croix.
St.-Nizier.
St.-Just.
St.-Paul et St.-Laurent.
St.-Vincent.
Notre-Dame de la Platière.
Notre-Dame-de-Grâce, à la Guillotière.
St.-Pierre et St.-Saturnin.
St.-Georges.
St.-Irénée.
St.-Martin-d'Ainay.
St.-Pierre-le-Vieux.
St.-Thomas-de-Cantorbéry.
St.-Pierre-ès-liens, à Vaise.

COUVENS, MONASTÈRES,

ET ORDRES RELIGIEUX.

COUVENS D'HOMMES.

	Nombre de relig.
Lyon. Feuillans	3
— Célestins supprimés	20
— Antonins	14
— Dominicains	40
— Cordeliers	50
— *Idem* de l'Observance	30
— Capucins du Petit-Forêt	50
— *Idem* du Grand-Forêt	50
— Récollets	55
— Picpus de la Guillotière	51
— *Idem* de l'hospice rue Bellecordière	6
— Augustins	25
— *Idem* réformés, à la Croix-Rousse	15
— Carmes	30
— *Idem* déchaussés	40
— Chartreux	40
— Minimes	30
— Trinitaires ou Mathurins	20
— Jésuites, avant leur réforme	86
— Oratoriens	40
Villefranche. Franciscains	10
Montbrison. . . . *idem*	12
Ste.-Colombe. . . *idem*	10
Bastide d'Urfé. . . *idem*	3
Charlieu. . . . . *idem*	5
St.-Étienne. . . Capucins	20
St.-Chamond. . . *idem*	20
St.-Genis-Laval. Récollets	10

		Nombre de relig.
Montbrison . . .	Capucins.	7
Roanne.	*idem*.	18
Villefranche. . . .	*idem*.	18
Charlieu.	*idem*.	12
Tarare.	*idem*.	6
St.-Bonnet.	*idem*.	14
Bourg.	*idem*.	8
Trévoux.	Picpus.	6
Fontaine.	*idem*.	13
Beaujeu.	*idem*.	14
Rive-de-Gier. . .	Chartreux à Ste.-Croix. . . .	16
Val-de-Jésus. . .	Camaldules.	4
St.-Chamond. . .	Minimes.	6
St.-Étienne. . . .	*idem*.	6
Feurs.	*idem*.	4
Roanne.	*idem*.	10
Bourg.	Chartreux.	18
—	Augustins.	12
—	Cordeliers.	8
—	Dominicains.	6
Boiron.	Augustins.	6

COUVENS DE FEMMES.

Lyon. Hospice Ste.-Claire.	10
— Ste.-Élisabeth, premier couvent. . . .	80
— *Idem*, deuxième couvent.	40
— *Idem*, troisième couvent.	30
— Annonciades.	60
— Verbe-Incarné.	40
— Carmélites.	30
— Ursulines, premier couvent.	80
— *Idem*, deuxième couvent.	20
— Visitation, premier couvent.	50

		Nombre de relig.
Lyon.	Visitation, deuxième couvent.	80
—	*Idem*, troisième couvent.	30
—	Filles pénitentes, troisième couvent. .	15
—	Hospitalières.	150
St.-Genis-Laval. . . .	Ste.-Claire.	16
Condrieu..	*idem*.	18
Montbrison.	*idem*, hospice.	6
St.-Germain-Laval. . .	*idem*.	18
Lyon..	*idem*, couvent.	30
Montbrison.	*idem*, couvent.	40
Roanne.	Ste.-Élisabeth.	15
St.-Chamond	Ursulines	35
St.-Étienne.	*idem*.	25
Montbrison.	*idem*, 1.er couvent.. .	30
Idem..	*idem*, 2.e couvent. . .	30
St.-Galmier.	*idem*.	30
Roanne.	*idem*.	40
Villefranche.	*idem*.	20
St.-Bonnet-le-Château. .	*idem*.	30
Charlieu	*idem*.	40
Bourg-Argental	*idem*.	24
Feurs	*idem*.	6
Bourg.	*idem*.	20
Montluel et Châtillon. .	*idem*.	20
St.-Étienne	Visitation..	40
Condrieu..	*idem*.	48
Montbrison.	*idem*.	40
Villefranche.	*idem*.	60
Bourg.	*idem*.	20
St.-Étienne.	Hospitalières.	40
Montbrison.	*idem*.	10
Villefranche.	*idem*.	10
Bourg.	*idem* de St.-Benoît. . .	20

		Nombre de relig.
Montbrison . . .	Capucins.	7
Roanne.	*idem*.	18
Villefranche. . . .	*idem*.	18
Charlieu.	*idem*.	12
Tarare.	*idem*.	6
St.-Bonnet.	*idem*.	14
Bourg.	*idem*.	8
Trévoux.	Picpus.	6
Fontaine.	*idem*.	13
Beaujeu.	*idem*.	14
Rive-de-Gier. . .	Chartreux à Ste.-Croix. . . .	16
Val-de-Jésus. . .	Camaldules.	4
St.-Chamond. . .	Minimes.	6
St.-Étienne. . . .	*idem*.	6
Feurs.	*idem*.	4
Roanne.	*idem*.	10
Bourg.	Chartreux.	18
—	Augustins.	12
—	Cordeliers.	8
—	Dominicains.	6
Boiron.	Augustins.	6

COUVENS DE FEMMES.

Lyon.	Hospice Ste.-Claire.	10
—	Ste.-Élisabeth, premier couvent. . . .	80
—	*Idem*, deuxième couvent.	40
—	*Idem*, troisième couvent.	30
—	Annonciades.	60
—	Verbe-Incarné.	40
—	Carmélites.	30
—	Ursulines, premier couvent.	80
—	*Idem*, deuxième couvent.	20
—	Visitation, premier couvent.	50

		Nombre de relig.
Lyon.	Visitation, deuxième couvent.	80
—	*Idem*, troisième couvent.	50
—	Filles pénitentes, troisième couvent. .	15
—	Hospitalières.	150
St.-Genis-Laval. . . .	Ste.-Claire.	16
Condrieu..	*idem*.	18
Montbrison.	*idem*, hospice.	6
St.-Germain-Laval. . .	*idem*.	18
Lyon..	*idem*, couvent.	30
Montbrison.	*idem*, couvent.	40
Roanne.	Ste.-Élisabeth.	15
St.-Chamond	Ursulines	35
St.-Étienne.	*idem*.	25
Montbrison.	*idem*, 1.er couvent.. .	30
Idem..	*idem*, 2.e couvent. . .	30
St.-Galmier.	*idem*.	30
Roanne.	*idem*.	40
Villefranche.	*idem*.	20
St.-Bonnet-le-Château. .	*idem*.	30
Charlieu	*idem*.	40
Bourg-Argental	*idem*.	24
Feurs	*idem*.	6
Bourg.	*idem*.	20
Montluel et Châtillon. .	*idem*.	20
St.-Étienne	Visitation..	40
Condrieu..	*idem*.	48
Montbrison.	*idem*.	40
Villefranche.	*idem*.	60
Bourg.	*idem*.	20
St.-Étienne	Hospitalières.	40
Montbrison.	*idem*.	10
Villefranche.	*idem*.	10
Bourg.	*idem* de St.-Benoît. . .	20

		Nombre de relig.
Châtillon	Hospitalières	8
Montluel	*idem*	6
Chalamont	*idem*	4
Bourg	Ste.-Claire	12
Trévoux	Ursulines	10

ORDRE DE MALTE.

Commanderie de St.-Georges, à Lyon, 4,000 liv. de rente.
Idem de Montbrison 2,000
Idem de Chazelles 6,000
Idem des Feuillées, en Bresse. . 14,000

JÉSUITES EN 1764, AVANT LEUR BANNISSEMENT.

Il y avait au Grand-Collége . . . . . 86 pères.
Au Petit-Collége 16
Au Noviciat 8
Au collége de Roanne. 15
A celui de Bourg 12

PRÊTRES DE ST.-JOSEPH.

Au séminaire de la rue du Garet. . . . 20
Au collége de St.-Rambert. 10
Au collége de Thoissey. 10

Ces prêtres étaient destinés à l'enseignement et à la prédication.

MISSIONNAIRES.

A Lyon, aux Lazaristes. 20
A Bourg, *idem*. 8

Ils étaient destinés à faire les missions dans le diocèse.

SULPICIENS.

Au séminaire de St.-Irénée de Lyon, il y avait 10 prêtres de l'ordre de St.-Sulpice, pour l'enseignement de la théo-

logie, et deux prêtres non sulpiciens, pour la philosophie et la physique.

Il y avait, dans le diocèse de Lyon, 62 commun. d'hom., et en abbayes, couvens et chapitres, 64 *idem* de femmes.

En tout. 126

5 commanderies de Malte.

5 congrégations religieuses : Jésuites, Oratoriens, Sulpiciens, Josephistes et Lazaristes.

LE DIOCÈSE COMPTAIT SEIZE COLLÉGIALES :

St.-Jean, St.-Just, St.-Paul, St.-Thomas-de-Cantorbéry, St.-Irénée, Notre-Dame-de-la-Platière, St.-Nizier et St.-Martin-d'Ainay, à Lyon;

Une à Montbrison, à Trévoux, à Roanne, à Bourg, à Montluel, à Villefranche, Meximieux et Châtillon-lès-Dombes.

CHAPITRES NOBLES D'HOMMES.

	Revenus.
Les comtes de St.-Jeau, d'abord au nombre de 72, puis réduits, en 1321, à 32; ils jouissaient de.	40,000
Les barons de St.-Just.	12,000
Les Génovéfains.	10,000

CHAPITRES NOBLES DE FEMMES.

Les Bénédictines de St.-Pierre.	40 relig.	28,000
Celles de la Déserte.	30 —	14,000
Celles de Chazeaux.	30 —	13,000
Les chanoinesses de l'Argentière. . . .	14 —	3,000
Celles d'Alix..	6 —	5,000
Celles de Neuville..	8 —	8,000

Fondées en l'an 1000, et dotées en l'an 1200 par Agnès de Villars.

ABBAYES D'HOMMES.

			Revenus.
A Belleville, chan. rég. de St.-August.	6		9,000
A Lyon, chanoines régul. de St.-Ruf.	6		2,000
A Savigny, Bénédictins	15	relig.	18,000
A Sales en Beaujolais, *id.*	12	—	3,000
A Savigneux . . . . . *id.*	6	—	2,000
A la Chassaigne en Bresse, Bernardins.	6	—	30,000
A Bénissons Dieu, Bénédictins.	29	—	18,000
A Chenas. . . . . *id.*	11	—	3,000
A Bonlieu. . . . . *id.*	16	—	6,000
A Lyon, Célestins supprimés.	20	—	12,000

ABBAYES DE FEMMES.

A Sourcey, Bénédictines.	15	—	10,000
A Beaulieu, ordre de Foncimagne. . .	20	—	8,000
A Brienne, Bénédictines.	6	—	»
A Lyon, Bernardines.	40	—	»
Idem, religieuses de Blye.	16	—	»
A Leigneux, Bénédictines.	12	—	»
A St.-Thomas . . *id.*	7	—	»
A La Bruyères. . *id.*	16	—	2,200
A Ste.-Colombe . *id.*	21	—	5,000
A Val-Benoîte . . *id.*	5	—	2,500

ORIGINE

DES

ÉGLISES, MONASTÈRES, COUVENS, SÉMINAIRES ET CONFRÉRIES DE LYON.

ÉGLISE DE LA VIERGE ET DES SS. APOTRES, PUIS DÉDIÉE A S. NIZIER.

La première église ou plutôt le premier oratoire érigé à Lyon, est celui que S. Photin fit construire à son arrivée à Lyon, dans une île déserte entre le Rhône et la Saône. Il le dédia à la Vierge et aux SS. Apôtres. Vers le IV.e siècle, on bâtit sur cet oratoire souterrain une église dédiée aux SS. Apôtres, à S. Photin et aux quarante-sept martyrs ses compagnons. Le siége épiscopal y fut transféré l'an 385, par S. Albin. Dans le VI.e siècle, cette église passa sous le vocable de S. Nizier. Le sieur Renouard, riche habitant de Lyon, et ses héritiers firent rebâtir cette église à leurs frais, telle qu'elle est aujourd'hui, au milieu du XIV.e siècle, excepté le portail qui fut commencé 200 ans après, sur les dessins de Philibert Delorme, et qui n'a pas été terminé.

Le chapitre de cette église était composé du curé-sacristain, d'un chantre et de dix-sept chanoines. Il avait une dotation de 12,000 liv. de rente. Ce fut la première église rouverte après le règne de la terreur, et l'évêque constitutionnel Primat y officiait. L'oratoire de S. Photin y existe encore.

ÉGLISE DES MACCHABÉES,

DÉDIÉE ENSUITE A S. JUST.

Cette église fut, au commencement du III.e siècle, un oratoire dédié par S. Irénée aux frères Macchabées. S. Patient y fit construire, vers la fin du V.e siècle, une église magnifique sous le même vocable. Le corps de S. Just y fut transféré d'Égypte par les Lyonnais, à l'époque de la dernière croisade de S. Louis, selon quelques historiens, et peu de temps après sa mort, selon Tillemont. Nous avons donné quelques détails sur cette Église, page 52 de ce Mémoire; elle fut ruinée de fond en comble par les calvinistes en 1562. L'archevêque Camille de Neuville la fit rebâtir cent ans après, mais dans l'enceinte de la ville, et il la dédia à S. Just. Le chapitre était composé d'un grand-obéancier et prévôt dignitaire, et de dix-huit chanoines qui avaient le titre de barons; d'un curé et de dix perpétuels. L'obéancier était l'orateur-né du clergé de Lyon; il portait la pa-

role à l'entrée des rois et au passage des papes, des légats et des souverains. Les chanoines devaient faire preuve de noblesse. Les chanoines, créés barons en 1245, par le pape Innocent IV, avaient la justice du glaive sur tout ce qui dépendait de leur juridiction.

SAINT-ÉTIENNE.

Cette église, dont les premiers fondemens furent jetés par S. Albin, vers la fin du IV.e siècle, fut terminée par S. Eucher, au milieu du siècle suivant. On y remarquait l'ambon ou jubé, tribune du haut de laquelle le diacre lisait l'Évangile au peuple; et les quatre stations destinées aux pénitences publiques. Une partie de cette église avait été refaite au XV.e siècle; le siége épiscopal y fut existant du IX.e au X.e siècle. Cette église a été détruite en 1792.

Paradin raconte qu'il y avait à St.-Étienne une statue représentant Cybèle, entourée de fruits et d'animaux en bas-relief, que les Lyonnais, dans les temps anciens, venaient adorer une fois par an, au milieu de la nuit, en chemise et en marchant à reculons. Un archevêque la fit enlever; c'était la déesse de L'ABONDANCE, *Copia* ou *Segusia*, déesse des moissons, que le peuple appelait *Ferrabo*, au lieu de *Farrago*, synonyme de *Copia*.

SAINT-IRÉNÉE.

C'est une des plus anciennes églises de Lyon; elle fut presque entièrement détruite par les calvinistes. On croit qu'elle fut bâtie ou du moins qu'on y fit d'abord une crypte où l'évêque Zaccharie recueillit les restes des martyrs qui succombèrent, avec S. Irénée, sous le fer des païens. Détruite par les calvinistes en 1562, Pierre d'Épinay la fit rebâtir en 1587.

Le chapitre était composé d'un prieur-commendataire et de huit chanoines réguliers, qui prirent dans la suite le titre de chanoines réguliers de Ste.-Geneviève ou Génovéfains, avec 10,000 liv. de dotation en rente annuelle. Ils firent bâtir une maison magnifique près de l'église, dans une des plus belles positions du coteau de St.-Irénée; cet édifice fut incendié pendant le siége en 1793, on l'a réparé, et c'est actuellement le couvent du Refuge-St.-Michel.

On a restauré depuis peu de temps cette église, où l'on prétend avoir retrouvé le corps de St. Jubin, quoique le P. de Colonia et autres écrivains de l'histoire de Lyon, soutiennent que les restes de ce saint évêque furent dispersés avec son tombeau par les calvinistes, en 1562: on lui attribuait le don de guérir de plusieurs maladies, et notamment de la goutte.

SAINT-PAUL ET SAINT-LAURENT.

Cette église fut érigée dans le VII.e siècle par l'évêque S. Sacerdos, réparée ensuite en 807 par Leydrade, après les ravages des Sarrasins, et par la munificence de Charlemagne. Elle fut de nouveau détruite, puis reconstruite par Hugues I.er, évêque de Lyon, en 1103. L'église de Saint-Laurent, rebâtie, en 1639 aux frais de la famille Mascrani, servit d'annexe à celle-ci.

Le chapitre de St.-Paul était composé de dix-huit chanoines, dont trois dignitaires, savoir: un chamarier, un chantre et un curé-sacristain, avec une dotation de 8,000 liv.

SAINT-MARTIN D'AINAY.

Ce fut d'abord un oratoire, érigé dans le IV.e siècle par S. Badoul ou Badulphe, en l'honneur de Ste. Blandine, près de l'ancien autel d'Auguste, sur l'emplacement où les restes des quarante-huit martyrs avaient été consumés par le feu, et les cendres jetées dans le Rhône, ainsi que nous l'avons rapporté. On y fonda un monastère dont Badulphe fut le premier abbé; ce monastère fut ruiné par les Sarrasins dans le VIII.e siècle. La reine Caréthène, femme de Gondebault, le fit rebâtir, et l'église fut dédiée à S. Michel, archange. Détruite de nouveau par les Huns, l'archevêque Amblard la réédifia dans

chapelles latérales ont été construites par les archevêques, à diverses époques.

Florus rapporte que dans l'ancien baptistère de St.-Jean on voyait, de son temps, les douze Apôtres, S. Jean-Baptiste, Jésus-Christ, les quatre animaux de l'Apocalypse et les quatre fleuves personnifiés du Paradis, le tout sculpté en pierre blanche dure.

L'une des quatre tours qui flanquent cette église contient une belle sonnerie, quoique peu d'accord, et surtout un des plus beaux bourdons qui existent: on dit qu'il pèse 40 milliers.

Ce fut à St.-Jean que l'on posa la première horloge qui fut envoyée à Gondebault, roi de Bourgogne, par Théodoric, roi d'Italie, qui l'avait fait faire par le savant Boëce.

La chaire de l'archevêque, surmontée d'un dais, était placée au fond du chœur, et celle du chor-évêque ou suffragant était du côté de l'évangile.

Ce fut à la suite du concile tenu à St.-Jean, en 1274, pour la réunion des églises latine et grecque, qu'on plaça une croix de chaque côté de l'autel, indépendamment de celle du milieu.

On y admire une horloge curieuse, placée au fond de la petite nef du côté gauche; elle fut construite, en 1598, par Nicolas Lippius, de Bâle, rétablie et augmentée, en 1660, par Guil-

laume Nourisson, et enfin par Charmy, habile horloger de Lyon; on peut en voir la description détaillée dans l'Histoire de Lyon, par le P. Ménestrier, avec un dessin gravé.

L'église de St.-Jean devint cathédrale et métropolitaine au commencement du X.e siècle. Ce fut en 1173 que les chanoines du chapitre prirent le titre de comtes, d'après la cession qui leur en fut faite par les comtes de Forez; ils leur cédèrent aussi l'autorité temporelle, qui fut la source de tant de dissensions entre le chapitre et les habitans. Ce fut en 1268 que le chapitre exigea quatre degrés de noblesse paternelle et maternelle pour être reçu chanoine. Ils furent confirmés dans leurs titres par Philippe-le-Bel en 1307. Le chapitre, composé d'abord de 72 chanoines, avait été réduit à 32, comme nous l'avons dit. Ils jouissaient de 40,000 liv. de rente: il y avait un grand nombre de chapelains et desservans, et les offices se chantaient par cœur, sans livre, sans musique ni orgues, jusqu'à l'épiscopat de M. de Montazet.

SAINT-THOMAS-DE-CANTORBÉRY.

Ce n'était d'abord qu'une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Bon-Secours, et bâtie par S. Anselme pendant son séjour à Lyon, en 1100; elle fut ensuite érigée en collégiale sous le vocable

de S. Thomas-de-Cantorbéry, en 1192, par l'archevêque de Bellesme qui la fit rebâtir conjointement avec le chapitre de St.-Jean, et aux frais du chanoine Olivier, qui avait été lié avec Thomas, lors de son séjour à Lyon.

Le chapitre se composait d'un prévôt, comte de St.-Jean, d'un sacristain-curé, d'un chantre et de huit chanoines avec un revenu de 6,000 l.

SAINT-PIERRE ET SAINT-SATURNIN.

St.-Saturnin fut fondé dans le V.e siècle par les rois Bourguignons, puis ruiné dans le VIII.e siècle par les Sarrasins ; rebâti par l'archevêque Leydrade au commencement du IX.e siècle; pillé et brûlé, ainsi que le monastère de St.-Pierre, par les calvinistes en 1562. L'église de St.-Pierre fut bâtie, avec le nouveau monastère, en 1650.

St.-Saturnin a été vendu et démoli en 1792 ; il n'en est resté qu'une partie de nef qui forme celle de droite de l'église de St.-Pierre. Cette église fut transformée, en 1793, en une fabrique de salpêtre, et rendue au culte en 1803, puis restaurée sur les dessins de M. Degérando, avec les bienfaits des fidèles.

SAINT-VINCENT, PUIS SAINT-LOUIS.

L'église de St.-Vincent avait été bâtie dans le XII.e siècle; elle fut détruite par les calvinistes

avec celle de St.-Éloi, en 1562. Elle fut reconstruite par le chapitre de St.-Paul. Comme elle était dans un quartier sale et encombré de masures, on la démolit; on vendit l'emplacement, et elle fut reconstruite, sur la fin du dernier siècle, sur le quai des Augustins, et mise sous le vocable de St.-Louis.

Cette église n'était point collégiale, mais seulement desservie par un curé et deux vicaires. On se rappelle de son bon curé Chomel, qui vivait dans le milieu du XVII.e siècle, et de son Dictionnaire économique.

SAINT-PIERRE-LE-VIEUX.

Cette petite église devint paroisse à la fin du XVII.e siècle, à la place de celle de St.-Romain; elle était desservie par un curé et un vicaire. Elle a été vendue et démolie en 1793, et sa paroisse réunie à celle de St.-Georges.

SAINT-GEORGES.

C'est une des anciennes églises de Lyon, dépendant du monastère de Ste.-Eulalie; elle fut ensuite donnée aux chevaliers de Malte. Comme paroisse, elle a un curé et un seul vicaire.

MONASTÈRES, COUVENS
ET SÉMINAIRES D'HOMMES.

ABBAYE DE L'ILE-BARBE.

L'Ile-Barbe, comme nous l'avons dit, était un des chefs-lieux des Druides, qui en furent chassés par l'empereur Claude.

Le monastère qui lui succéda, dut sa fondation aux chrétiens échappés au massacre de leurs frères de Lyon en 203. Ils se réfugièrent dans cette île alors déserte et couverte de bois, sous la conduite d'Étienne et de Pèregrin, et ils y vécurent en communauté. Dans la suite, S. Dorothée y fit bâtir un monastère, où il rassembla des fidèles pour prier Dieu ensemble et vivre sous une règle uniforme; il fut le premier abbé de ce monastère, qu'il plaça sous la règle de St.-Martin. Il fut détruit par les Vandales dans le V.^{e} siècle, rétabli ensuite, puis ruiné de fond en comble, en 728, par les Sarrasins.

Ce monastère fut reconstruit par la munificence de Charlemagne, qui le repeupla de moines de l'ordre de St.-Benoît du Mont-Cassin, près de Naples, d'où il en fit venir un certain nombre.

Les moines de l'Ile-Barbe parvinrent, par les donations pieuses qu'on leur fit, à un tel degré

de richesse et de puissance, qu'ils comptaient plus de cinquante vassaux sous leur dépendance parmi les seigneurs les plus considérables du Lyonnais, du Forez, du Beaujolais, de la Bresse, de la Dombes et du Dauphiné. Ces richesses altérèrent en eux la piété et les mœurs; ils demandèrent à être sécularisés en 1549. Leur monastère fut pillé et dévasté, treize ans après, par les calvinistes. Il a eu 88 abbés, depuis S. Dorothée qui en fut le premier en l'an 240, jusqu'en 1739, époque où il fut supprimé et sa mense donnée aux comtes de Lyon.

AINAY ou SAINT-MARTIN.

Nous en avons déjà parlé à la page 223 de cette notice.

RECLUSERIES DE LYON.

Ces premiers monastères, ou plutôt ermitages, commencèrent à s'élever dans cette ville dans le V.e siècle, principalement sous l'épiscopat de S. Eucher, ainsi que nous l'avons dit à cette époque. On comptait treize recluseries vers le milieu du XIV.e siècle, savoir :

POUR LES HOMMES.

St.-Clair, St.-Sébastien, Ste.-Magdelaine, St.-Éloi, St.-Côme, St.-Marcel, St.-Alban, St.-Barthélemy, et Notre-Dame-de-la-Saônerie.

St.-Épipoy, Ste.-Marguerite, qui devint ensuite le troisième couvent de Ste.-Ursule; St.-Thomas, où s'établirent plus tard les Carmes déchaussés, et Ste.-Hélène.

GRANDS-AUGUSTINS (1000).

Ces religieux, dont l'ordre était fondé depuis l'an 388 par S. Augustin, évêque d'Hippone en Afrique, vinrent s'établir à Lyon vers l'an 1000. Les sires de Beaujeu leur donnèrent un palais, qu'ils possédaient hors de la ville, sur le bord de la Saône. Ils y firent construire un couvent et une église, et ils y ont résidé jusqu'à la suppression des couvens en 1791. L'église reconstruite est devenue paroisse de St.-Louis, et le couvent, transformé en caserne de la gendarmerie, va devenir l'établissement d'une école pour les arts et l'industrie, appelée *Martinière*, du nom du major-général Martin, lyonnais de naissance, qui a légué près d'un million pour cet utile école.

CHANOINES DE SAINT-RUF[1] (1080).

Ces chanoines réguliers avaient été institués à Avignon vers l'an 1039; ils desservaient l'église de cette ville et ils avaient pris pour patron

---

[1] Heylot, *Histoire des ordres religieux*.

le premier évêque du comtat Venaissin. Ils furent appelés à Lyon par l'évêque Jubin ou Géboin, vers l'an 1080, qui leur donna, ainsi que nous l'avons dit, l'église de Ste.-Marie-aux-Bois, qui devint ensuite une paroisse sous le nom de Notre-Dame-de-la-Platière.

CHANOINES RÉGULIERS DE S.-ANTOINE (1095).

Les Antonins, constitués en 1093, à Vienne en Dauphiné, sous le pape Urbain II, furent destinés à être hospitaliers et à prendre soin principalement des malheureux attaqués du *mal des ardens ou du feu S.-Antoine*, maladie dont on n'a aucun détail dans les historiens. Ils fondèrent un hôpital à St.-Antoine en Dauphiné, dont ils prirent le nom. Ils furent appelés à Lyon, en 1095, pour desservir l'hospice des estropiés (*hospitium contractorum*); ils furent approuvés par une bulle du pape Honoré III, en 1218, et confirmés par Innocent IV, en 1246, le 12 janvier. Ils obtinrent le droit de percevoir au profit des malades de leur hospice, un vingtième du prix des grains qui se vendaient aux halles de la grenette de Lyon. Leur couvent fut dévasté, en 1562, par les calvinistes. Ils subirent une réforme en 1634, furent sécularisés en 1768, et enfin réunis, en 1777, à l'ordre de Malte, au-

quel leur institution avait quelque rapport. Leur hospice fut réuni au grand Hôtel-Dieu.

DOMINICAINS (1218).

Cet ordre fut fondé en 1215, par l'espagnol Dominique, né à Calahora en Castille, en 1170, qui ammena à Lyon, en 1218, un certain nombre de ses religieux pour y fonder un couvent. Ils furent d'abord logés à la montée du Gourguillon, puis au lieu où était construit l'arsenal incendié en 1793, et enfin à la place Confort. Ils érigèrent, en 1760, un collége où l'on enseignait la philosophie et la théologie. Leur couvent a été transformé en hôtel de la Préfecture.

CORDELIERS (1220).

Cet ordre, réformé de celui fondé en 1209 par S. François-d'Assise, dans la petite ville d'Assise en Ombrie, envoya des religieux à Lyon, en 1220, sur la demande de Humbert de Grôlée, sénéchal de cette ville, qui leur donna pour habitation le bel hôtel qu'il possédait sur le bord du Rhône. Ce couvent devint célèbre par le séjour qu'y fit S. Bonaventure, à l'époque du concile de l'an 1274, et de sa mort arrivée la même année. Il fut enterré dans l'église, et à l'époque de sa béatification, son corps fut exhumé et placé dans une châsse précieuse. Ce couvent possédait une bibliothèque considérable

et bien choisie. Il fut vendu en 1792, et l'église, qui avait été restaurée dans le XVI.e siècle, aux frais du médecin Symphorien Champier, convertie en magasin militaire et en grenette, fut rendue au culte en 1803, et érigée en paroisse succursale de St.-Nizier, sous le vocable de S. Bonaventure.

GRANDS-CARMES (1303).

Ces religieux, qui prétendaient avoir été institués par le prophète Élie, puis par S. Basile-le-Grand, avaient été créés en 1180, dans la Syrie, sous le pontificat d'Alexandre III. Obligés par la cruauté des Sarrasins d'abandonner l'Afrique, ils passèrent en Europe; il en vint un certain nombre s'établir en France en 1244.

Ils furent appelés à Lyon, en l'an 1303, par l'archevêque Louis de Villars, qui leur donna, derrière le couvent des Augustins, un emplacement où ils bâtirent le leur par les bienfaits de Laurent Bureau, un de leurs religieux, qui fut confesseur de Charles VIII et de Louis XII. Ce couvent a été vendu et transformé en maisons particulières en 1792.

CÉLESTINS (1407).

Les Célestins étaient d'abord des ermites de St.-Damien, qui suivaient la règle claustrale de S.-Benoît. Ils furent ensuite réformés en Pouille

par S. Pierre Célestin, en 1254. Il furent appelés en 1407, de Paris à Lyon, où ils occupèrent l'ancien hôtel des Templiers, qui appartenait à Amédée VIII, premier duc de Savoie, devenu pape sous le nom de Félix V. Louis de Savoie son fils fit bâtir leur église en 1450. Le cardinal Georges d'Amboise fit rebâtir leur couvent en 1510; il fut dévasté 52 ans après par les calvinistes, qui en crénelèrent les murs pour établir des batteries contre le cloître de St.-Jean. Un incendie le détruisit en 1721. Les religieux firent reconstruire un édifice magnifique, qui ne fut achevé qu'en 1739, et dont la façade avait 300 pieds de long. Ils furent supprimés par un bref du Pape en 1779. Alors le roi de Piémont revendiqua la propriété de ce monastère, en vertu d'une clause insérée dans la donation faite par Amédée VIII; il y eut à ce sujet un grand procès intenté par M. l'archevêque de Montazet, qui le perdit. Le roi de Piémont fut envoyé en possession de ce couvent, qu'il vendit moyennant 1,300,000 fr. On y a construit un théâtre et de belles maisons qui en font un des plus beaux quartiers de la ville.

CORDELIERS DE L'OBSERVANCE (1494).

Cet ordre était une réforme de l'ordre de St.-François-d'Assise, opérée, en 1368, par Jean

Dellevalli et Gentile de Spolette. Charles VIII, roi de France, et Anne de Bretagne sa femme, fondèrent à Lyon, en 1494, un couvent de ces religieux, en considération de Jean Bourgeois, leur prédicateur, qui était de cet ordre. Il fut bâti sur l'ancien emplacement de l'hospice des Deux-Amans, et destiné à y renfermer, à titre de correction, les jeunes gens de mauvaise conduite.

MINIMES (1550).

Cet ordre religieux, réformé aussi de celui de St.-François par Obregon, moine espagnol, fut appelé, en 1550, à Lyon par Théodore de Vichy de Champron, qui était doyen de l'église métropolitaine. Il les établit dans une maison qu'il leur acheta sur le haut de la colline de St.-Just, un des plus beaux sites de la ville, et sur l'emplacement d'un ancien amphithéâtre des Romains, dont on voit encore des vestiges, et où l'on prétend que les quarante-huit premiers martyrs de Lyon souffrirent la mort; quoique l'abbé Jacques, auteur de *l'Origine de l'Église de Lyon*, affirme, on ne sait trop sur quels fondemens, que ces martyrs furent immolés dans un autre amphithéâtre situé, dit-il, sur l'emplacement de l'église d'Ainay, mais dont on n'a jamais indiqué des vestiges. Le couvent des Mi-

nimes est actuellement une maison d'éducation érigée, il y a quelques années, pour les sourds-muets, et un petit séminaire.

CAPUCINS DU GRAND-FORÊT (1574).

Cet ordre, institué en 1209 par S. François d'Assise en Ombrie, fut appelé par les Florentins et Luquois établis à Lyon. En 1574, ils achetèrent la maison de Gadagne, située au milieu de la colline de Fourvières, au-dessus de St.-Paul, et y établirent ces religieux. Le couvent a été converti en habitations particulières.

Ces Capucins faisaient le service de pompiers dans les incendies, avant l'établissement de cette utile compagnie.

CHARTREUX, ORDRE DE ST.-BRUNO (1585).

Nous avons rapporté, à la page 93 de ce Mémoire, que le chanoine Bruno ou Brunon, chancelier du chapitre de Rheims, se retira, en 1080, dans un désert des Alpes, où il fonda l'ordre des Chartreux. Ils furent appelés à Lyon, en 1585, par le roi Henri III, qui leur donna l'emplacement de l'ancienne citadelle, sur le sommet de la colline de St.-Vincent; emplacement où était une auberge appelée *la Giroflée*, rendez-vous de débauche [1]. Le Roi donna à

[1] Ménestrier, *Annotations manuscrites.*

cette chartreuse le nom du *Lys-St.-Esprit;* elle est devenue, depuis 1803, paroisse succursale de St.-Louis, sous le vocable de St. Bruno, avec un séminaire de missionnaires se disant *Pères de la Foi;* mais qui suivent, dit-on, clandestinement la règle de S. Ignace de Loyola, dont nous avons vu les statuts imprimés, qui provenaient de l'un des élèves de cette maison.

PICPUS DU TIERS-ORDRE DE S.-FRANÇOIS (1605).

Il fallait sans doute que la règle d'institution de S. François-d'Assise fût bien défectueuse, puisqu'il n'est aucun ordre qui ait donné lieu à d'aussi nombreuses réformes. Celle dont nous parlons fut faite, en 1594, par Vincent Mussard de Paris, qui fonda un couvent près de cette capitale, au lieu appelé Picpus, d'où ces religieux avaient tiré leur nom. Il furent établis au faubourg de la Guillotière, en 1605, par l'archevêque Claude de Bellièvre; ils avaient un hospice pour les pélerins, rue Bellecordière.

CARMES DÉCHAUSSÉS (1618).

Les Carmes déchaussés ou réformés, furent institués, en 1209, par Brocard, supérieur des ermites du Mont-Carmel. Des religieux de cet ordre furent établis à Lyon, en 1618, par le marquis de Nérestan, grand-maître du Mont-Carmel, sur l'emplacement d'une ancienne

recluserie appelée le *Grand-Thune*, sur la montagne de Fourvières. Leur couvent a été transformé en caserne.

FEUILLANS, RÉFORME DE S.-BERNARD (1620).

Jean de la Barrière, en Quercy, opéra cette réforme, en 1575, dans l'abbaye des Feuillans, à Paris; ils furent connus sous le nom de Blancs-Manteaux. Ces religieux vinrent s'établir à Lyon en 1620. Charles de Neuville d'Halincour, gouverneur de la ville, leur fit bâtir une église, et le consulat leur éleva une maison claustrale sur les bords du Rhône, au quartier de St.-Clair. Ils étaient les aumôniers de la chapelle de l'Hôtel-de-Ville, où ils disaient tous les jours la messe, moyennant une pension que leur faisait la ville. Leur couvent et leur église ont été vendus en 1792, et transformés en maisons particulières; le quartier en a seul conservé le nom.

CAPUCINS DU PETIT-FORÊT (1622).

Ces religieux, second couvent de cet ordre, s'établirent dans la maison des Thomassins, qu'on appelait *le Petit-Forêt*, située au pied de la Grande-Côte.

Ce fut la reine Anne d'Autriche qui, par ses libéralités, fit bâtir leur couvent. Le vaste emplacement qu'il occupait renfermait un jardin, où ces Pères cultivaient des légumes dont ils

retiraient un assez bon profit; il a été vendu en 1792, et transformé en un des plus jolis quartiers de la ville.

RÉCOLLETS (1623).

Les Frères mineurs de l'étroite Observance, réforme de St.-François, furent institués en Espagne en 1484, et introduits en France en 1592. Marie de Médicis les appela à Lyon en 1623, de St.-Genis-Laval où ils avaient un couvent; elle leur acheta la maison de Belle-Grève, située à la montée de St.-Barthélemy. S. François-de-Sales y prêcha le jour de leur installation.

C'est dans ce couvent que l'on tenait les registres mortuaires des hôpitaux militaires des armées du Dauphiné, de la Provence et de l'Italie.

AUGUSTINS RÉFORMÉS (1624).

Ces religieux furent institués par le P. Thomas de Jésus, de Lisbonne, vers l'an 1550; ils s'établirent en France en 1597. Ils furent appelés à Lyon par l'archevêque de Marquemont en 1624, et établis au faubourg de la Croix-Rousse, pour administrer les secours spirituels aux habitans, qui étaient sans prêtre et sans église.

Le couvent a été vendu en 1793, et l'église,

sous le vocable de St. Denis, érigée en paroisse en 1803.

TRINITAIRES (1658).

L'ordre des Trinitaires, ou Pères de la rédemption des captifs, fut institué, en 1198, par S. Jean-de-Malthe, sous le pontificat d'Innocent III. Félix de Valois seconda S. Jean. Ils avaient obtenu du Pape une bulle où ils étaient qualifiés de chanoines réguliers. Il s'en établit à Paris un couvent sous le nom de Mathurins. L'archevêque de Lyon, Camille de Neuville, fit venir quelques-uns de ces religieux en 1658; il les plaça dans une maison située au pied de la montée du Gourguillon, qui a été vendue en 1792.

ORATORIENS (1626).

Ces Pères furent institués, en 1620, par le cardinal de Berulle. L'archevêque Denis-Simon de Marquemont en fit venir à Lyon en 1626; il les plaça sur la colline de St.-Sébastien.

Il leur acheta, dans le même quartier et près de la Grande-Côte, un emplacement où ils bâtirent une maison, qui fut le séminaire ou la maison professe dans laquelle on élevait les jeunes gens qui se destinaient à entrer dans cet ordre purement séculier et presque laïc, spécialement consacré à l'éducation de la jeunesse.

Nous avons connu de nos jours MM. Royer-Collard, professeur de médecine à l'école de Paris, et Mollet, professeur de physique à Lyon, qui avaient fait partie de cette utile congrégation.

PETIT-COLLÉGE.

Il fut fondé par Gabrielle de Gadagne, à côté de son hôtel. Les Jésuites y professaient toutes les classes jusqu'en rhétorique. Après leur expulsion, on le confia à des laïcs jusqu'à sa suppression, en 1792.

Il sert actuellement de retraite aux Frères de la Doctrine-Chrétienne, fondés, en 1592, par César de Bus, de Cavaillon en Provence.

SEMINAIRE DE ST.-IRÉNÉE, SULPICIENS (1659).

La congrégation de St.-Sulpice fut instituée par le digne Olier, curé de St.-Sulpice en 1642, qui les plaça dans un très-beau local, à Vaugirard, près de Paris, et les destina à l'éducation théologique des jeunes ecclésiastiques et aux missions.

L'archevêque Camille de Neuville avait fondé, en 1656, un séminaire pour l'éducation des ecclésiastiques, et il en avait confié la direction aux PP. de l'Oratoire.

Au mois de décembre 1659, MM. Hurtevent, Guizain et de St.-Laurent, sulpiciens, arrivèrent

à Lyon pour y former un établissement de leur congrégation, d'après les ordres de M. le Ragois de Bretonvilliers, leur supérieur-général.

Il se logèrent d'abord sur la paroisse de St.-Michel, réunie depuis à celle d'Ainay; ils y demeurèrent deux ans. Ils allèrent loger ensuite au haut de l'escalier de Garillan, où ils restèrent huit ans. De-là, en 1669, ils louèrent la petite maison dite *Madagascar*, au quartier de St.-Clair, à peu près sur l'emplacement où est la grande maison Tolozan.

Ces trois prêtres n'avaient été occupés qu'à prêcher avec grand succès dans les diverses paroisses; ils méritèrent la bienveillance de l'archevêque qui, après la mort du P. Ruel, oratorien supérieur du séminaire diocésain, confia la direction des séminaristes à MM. de St.-Sulpice. Le contrat d'établissement et le consentement du supérieur-général de St.-Sulpice, sont du 21 mars 1664. En 1670, on acheta l'emplacement du séminaire actuel moyennant 45,500 l.; mais l'acquisition entière coûta 58,259 l.; l'archevêque en paya 36,000 de ses deniers, et le reste fut payé par MM. de St.-Sulpice de Paris. Les frais de construction s'élevèrent à plus de 100,000 l. On y enseignait seulement la théologie; mais le séminaire ayant été agrégé, en 1721, à l'université de Valence, on y ajouta

l'enseignement de la philosophie et de la physique à des laïcs qui formaient une communauté séparée de celle des théologiens.

MISSIONNAIRES DE ST.-JOSEPH (1661).

Les Pères de la congrégation de St.-Joseph, instituée en 1640, furent appelés à Lyon, et établis dans la rue du Garet, par Jacques Cretinet, chirurgien de cette ville, en 1661. Le prince de Condé leur acheta un emplacement, où M. et M.me de Colligny leur firent bâtir une assez belle maison. Ils étaient destinés à prêcher dans les missions. Plus tard, M. l'archevêque de Montazet en forma un séminaire destiné, comme noviciat, aux ecclésiastiques qui, après avoir terminé leurs études théologiques, étaient tenus d'y aller passer quelques mois avant de prendre les ordres sacrés.

On leur confia aussi le soin de plusieurs colléges, tels que ceux de St.-Rambert, Nantua, Belley et Thoissey. Cette maison, vendue en 1794, a été transformée en un bel hôtel.

MISSIONNAIRES DE ST.-LAZARE (1668).

Les missionnaires de St.-Lazare, institués par St.-Vincent-de-Paule en 1624, à Paris, étaient destinés à prêcher et à faire des missions dans les campagnes. Ils furent dotés par M.me de

Gondi, et confirmés par une bulle en 1642. M. l'archevêque Camille de Neuville les établit à Lyon en 1668. Ils furent logés dans une superbe exposition, à la montée de St.-Barthélemy. Leur maison fut vendue en 1790.

SÉMINAIRE DE ST.-CHARLES (1670).

Le même archevêque fonda aussi le séminaire de St.-Charles, derrière St.-Nizier, pour y faire faire les études théologiques aux jeunes gens peu fortunés qui se destinaient à l'état ecclésiastique.

Il y avait aussi des classes pour les enfans des artisans, professées par les jeunes étudians; et des écoles pour les pauvres filles, qui étaient tenues par des Sœurs de St.-Charles, au nombre de trente, qui vivaient en communauté.

FONDATION DES PETITES-ÉCOLES.

Charles Demia, natif de Bourg en Bresse, fonda les Petites-Écoles pour les pauvres, à Lyon, en 1667; d'abord à St.-Georges, puis à Ainay, ensuite à St.-Nizier, au Bourgchanin, à St.-Paul, St.-Pierre et St.-Michel.

Il institua une communauté de Maîtres pour les écoles de garçons, et une autre de Sœurs dites de St.-Charles, pour les écoles de filles, en 1678.

Ce ne fut que vers le commencement du XVIII.e siècle, c'est-à-dire en 1701, que cette congrégation prit le nom de St.-Charles, qui a été rétablie par M. Fesch, archevêque de Lyon, en 1802.

ABBAYES, MONASTÈRES ET COUVENS DE FEMMES.

ABBAYE DE ST.-PIERRE (440).

Un seigneur nommé Albert, qui avait embrassé la foi après le martyre de S. Irénée et de ses compagnons, fonda une recluserie où ses deux filles, Radegonde et Aldegonde, et sa nièce Sybille, se retirèrent pour se consacrer à Dieu. Cette espèce de couvent était bâti dans le lieu où est actuellement l'église de St.-Pierre: c'était alors une île couverte de bois. Gérard, seigneur bourguignon, et sa femme Gauberg, léguèrent à ce couvent tous leurs biens, pour la dot de leur fille Adaltrude, la vingt-sixième année du règne de Gontran (an 587).

Un siècle auparavant, Godegisile, roi de Bourgogne, et la reine Theudelinde sa femme, avaient fait rebâtir ce monastère, et destinèrent les religieuses au service des malades. Il fut

augmenté et doté, dans le VII.e siècle, par S. Ennemond. L'an 732, les Sarrasins brûlèrent ce monastère et dispersèrent les religieuses.

En 850, l'archevêque Leydrade le releva de ses ruines, et y rassembla trente-deux religieuses qui, depuis leur dispersion, vivaient isolément dans différentes terres qui leur appartenaient. Elles ne se réunissaient que pour la célébration de la Pâque. Elles vécurent ainsi jusqu'au règne de François I.er, époque où, d'après une apparition céleste qu'eut la sœur Alix, l'une d'elles, elles se réunirent dans leur maison, et s'y cloîtrèrent, ainsi que le rapporte l'abbé Montalembert, leur aumônier.

Les calvinistes dévastèrent et brûlèrent ce couvent en 1562. Il ne fut reconstruit que vers l'an 1660, sur la place des Terreaux, et érigé en abbaye royale noble de Bénédictines. Cet édifice magnifique est actuellement le Musée.

Des écrivains éclairés prétendent que ce fut Ste. Radegonde, femme de Childebert, qui fonda ce monastère en l'an 544, et qui y établit la règle de St.-Benoît.

ABBAYE ROYALE DE LA DÉSERTE (1260).

Cette abbaye fut fondée, en 1260, pour des filles Ste.-Claire, par Blanche de Châlon, femme de Guichard, sire de Beaujeu, connétable de

France, dans un lieu désert, au pied de la colline de St.-Vincent, d'où elle tira son nom. Mais en 1324, les religieuses prirent la règle de St.-Benoît, et furent érigées en abbaye royale noble au commencement du XVII.e siècle. Elle a été démolie, et l'on y a fait une place publique.

ABBAYE ROYALE DE CHAZEAUX (1323).

Ce couvent tire son origine d'un prieuré, ou plutôt d'une maison de St.-Claire que Luce de Baudine, dame de Cornillon, fonda en 1323, au hameau de Chazeaux, paroisse de Firminy, en Forez. Il fut érigé en abbaye royale après avoir pris la règle de St.-Benoît, et transporté, en 1625, à Lyon, dans la maison Mandelot, montée de St.-Barthélemy, coteau de Fourvières. Les religieuses conservèrent le nom de Chazottes. Leur maison, dans une charmante exposition, fut vendue en 1791, et rachetée depuis peu par la ville, pour en faire un hospice supplémentaire à celui de l'Antiquaille.

COUVENT DE SAINTE-CLAIRE (1601).

Cet ordre, fondé en 1212 par Ste. Claire, à Assise en Italie, fut établi en France sur la fin du XIV.e siècle.

Les religieuses Ste.-Claire de Bourg en Bresse, craignant les suites du siége dont cette ville était menacée en 1601, se réfugièrent à Lyon. On les

plaça d'abord dans la rue Buisson ; ensuite Louise de Lange, femme du président Balthazard de Villars, leur donna une maison au Gourguillon. Mais, quelque temps après, elle leur acheta un emplacement sur la rive gauche de la Saône, au quartier d'Ainay. Le bâtiment qui leur servit d'église avait été ce Jeu-de-Paume où François Dauphin, fils de François I.er, but un verre d'eau à la glace, que lui présenta le comte Sébastien de Montécuculli, et qui lui donna la mort.

Ce monastère est actuellement un dépôt d'artillerie.

La supérieure de ce couvent prenait le titre d'*abbesse*, et portait une crosse de bois.

1.er COUVENT DU TIERS-ORDRE DE ST.-FRANÇOIS (1617).

Cet ordre fut fondé par Ste. Élisabeth de Hongrie, veuve du Landgrave de Thuringe, à Bamberg, en 1225.

Les religieuses qui formèrent ce premier couvent vinrent, de Salins en Franche-Comté, s'établir, en 1615, sous le nom de Dames de Ste.-Élisabeth. Marguerite d'Ullins, femme de François Clapisson, président des trésoriers de France, leur fit bâtir un monastère rue de la Charité, où elles s'installèrent en 1617.

Le nombre des religieuses, devenu trop considérable, donna lieu à la fondation d'un deuxième couvent, puis d'un troisième.

2.e COUVENT DU TIERS-ORDRE (1620).

Ce second couvent fut bâti aux portes de Vaise, à l'endroit où existait un monument appelé le Tombeau des Deux-Amans, d'où le couvent prit sa dénomination. Le premier couvent ayant été supprimé en 1745, il ne resta que celui-ci.

3.e COUVENT DU TIERS-ORDRE, OU COLLINETTES (1630).

Ce troisième couvent fut fondé par la dame de Colligny, et prit le nom de Collinette, à cause de sa charmante situation à mi-côte de St.-Sébastien; il fut rebâti au milieu du siècle dernier, et les religieuses prirent la règle des Dames de la Visitation. C'est actuellement une des plus belles casernes de France.

URSULINES, 1.er COUVENT (1612).

Cet ordre, fondé en Italie en 1537, par Angèle de Bresse, fut introduit en France par M.me de Ste.-Beuve, en 1612. La même année, l'archevêque Charles de Miron fit venir quelques religieuses de la Provence, et les établit au bout de la rue Vieille-Monnaie, ou plutôt de la Gla-

cière. Elles étaient sous la règle de St.-Augustin. Leur couvent a été vendu en 1790, et converti en maisons bourgeoises.

VISITATION DE STE.-MARIE, 1.er COUVENT (1614).

L'ordre de la Visitation de Ste.-Marie fut institué en 1610, à Annecy en Savoie, par S. François-de-Sales et la baronne de Chantal.

Marie-Rénée Trunel, veuve de Jean d'Auxerre, lieutenant-général au baillage de Montbrison, fit venir des religieuses de cet ordre à Lyon. Elles furent d'abord logées rue des Fantasques, colline de St.-Sébastien, puis dans la rue Ste.-Hélène, au quartier d'Ainay. S. François-de-Sales, leur fondateur, y mourut le 26 décembre 1622. Ce couvent a été vendu, et l'on y construit actuellement une caserne pour la gendarmerie.

CARMÉLITES (1616).

L'ordre des Carmélites fut institué en Espagne par Ste. Thérèse, en 1562. Jacqueline de Harley, femme du marquis d'Halincour, gouverneur de Lyon, en fonda un couvent sur la côte de St.-Vincent, en 1616. Son fils, le marquis d'Halincour, leur fit bâtir une belle église qui a été vendue ainsi que le couvent. On y a bâti un beau quartier.

VISITATION, 2.e COUVENT (1627).

Ce couvent dut sa fondation à quelques religieuses du premier couvent, qui firent bâtir, en 1627, un beau couvent au haut de la colline de Fourvières, sur les ruines de l'antique palais des empereurs romains, dans une position charmante. Ce couvent prit le nom d'Antiquaille, à cause des ruines romaines qui y existent encore. Il a été transformé en un hospice pour les aliénés et pour les maladies honteuses.

URSULINES, 2.e MONASTÈRE (1633).

Ce couvent fut fondé par des religieuses du premier monastère où elles étaient en trop grand nombre. Elles firent bâtir, en 1633, une maison sur la colline de St.-Just; leur clos renfermait les plus beaux restes d'antiquités romaines qu'il y ait à Lyon: c'est un immense réservoir avec des bains bien conservés. Ce couvent a été vendu et sert de maison de santé pour les fous.

ANNONCIADES BLEU-CÉLESTES (1634).

Cet ordre de l'Annonciation, qui tire son surnom de la couleur de l'habit que portent les religieuses, fut institué, en 1562, à Gênes, par Vittoria Fornari, dame noble de cette ville. L'archevêque Alphonse de Richelieu en fonda un couvent à Lyon en 1634; il les logea d'abord à

Bellecour. Mais Gabrielle de Gadagne, marquise de Chevrières, leur fit élever un magnifique couvent, sur la colline de St.-Vincent, en 1639, après la peste qui venait de ravager la ville. Ce couvent a été cédé aux sœurs de St.-Charles.

VISITATION, 3.e COUVENT (1640).

Ce couvent fut fondé par dame Antoinette Guinet de Monvert, de Lagnieux en Bugey, sur la rive gauche de la Saône, près des chaînes que l'on tendait la nuit sur la rivière pour éviter la contrebande par eau, d'où l'on donna au couvent le nom de *Ste.-Marie-des-Chaînes*. Il sert actuellement de magasin militaire des fourrages.

BERNARDINES (1641).

On croit que cet ordre fut fondé en 1340, par Ste.-Humbeline, sœur de S. Bernard; d'autres disent, par S. Bernard lui-même, à Juilly, diocèse de Langres. Quelques religieuses de ce couvent vinrent à Lyon en 1641, et s'établirent d'abord près du Rhône, dans la maison qui fut ensuite occupée par les missionnaires de St.-Joseph. Mais quelques années après, elles firent bâtir un couvent au sommet de la colline de St.-Sébastien, près des portes de la Croix-Rousse, dans une des plus belles expositions de Lyon. Il a été vendu en 1790.

VERBE-INCARNÉ (1655).

Cet ordre, institué en 1633 par dame Jeanne-Marie Chezard de Matel, de Roanne en Forez, fut transféré à Lyon en 1635. Ce ne fut que vingt ans après que l'archevêque Camille de Neuville leur fit bâtir un couvent, à la montée du Gourguillon, à la place de l'ancienne recluserie de la Magdelaine.

BÉNÉDICTINES (1658).

Le monastère où l'abbaye de Blie, qui avait été transféré à Lyon, place de Bellecour, résigna son prieuré, en 1654, à la dame Dugné, religieuse ; cette dame quitta le couvent avec sa sœur, et acheta, en 1658, un emplacement sur le quai de St.-Vincent, où elle fit bâtir un beau monastère-prieuré à la nomination de l'archevêque. Ce monastère fut reconstruit en 1684, et vendu, en 1790, comme bien national.

BON-PASTEUR (1688).

Ce couvent fut fondé en 1688, par M.me de Combe, rue Neyret, au-dessus du jardin du couvent de la Déserte. C'était une providence pour l'éducation des jeunes orphelines, sous la direction d'une supérieure et dix sœurs, et sous la surveillance de douze administrateurs laïcs. Il sert actuellement de caserne pour l'infanterie.

FILLES-PÉNITENTES (1690).

Ce couvent, fondé en 1492, et régi par des sœurs de Ste.-Magdelaine, fut ensuite confié à quatre religieuses du premier couvent de la Visitation, et à quinze administrateurs. On y recevait des filles de mœurs dissolues, pour les ramener dans les bonnes voies.

RÉCLUSES (1690).

Ce couvent, situé dans la rue St.-Joseph, était tenu par des dames de l'ordre de St.-Joseph, institué par M.lle de La Fère, de La Flèche en Anjou, en 1643. Elles y élevaient les femmes de mauvaise vie condamnées à la réclusion. C'est actuellement une maison de réclusion pour les militaires.

En 1794, ce couvent fut transformé en prison pour y renfermer les infortunés que le jacobinisme poursuivait et destinait à la mort, comme aristocrates, suspects ou contre-révolutionnaires. Plusieurs furent conduits à l'échafaud ; les autres furent mis en liberté, après la fameuse journée du 9 thermidor où Robespierre tomba avec son parti. On peut voir des détails intéressans à cet égard dans le *Tableau des prisons de Lyon*, par feu M. Delandine.

En 1795 les jacobins, poursuivis à leur tour pour leurs crimes, furent renfermés dans cette

prison et y trouvèrent le sort qu'ils méritaient dans une mort atroce, mais illégale. Le récit qu'en fait l'abbé Guillon, dans son *Histoire du Siége de Lyon*, mérite de trouver place dans cette notice. En voici un extrait :

« Le 4 mai 1795, le massacre des jacobins de Lyon eut lieu aux prisons de Roanne, de St.-Joseph et des Recluses. Dès le commencement de cette année, il s'était formé dans cette ville deux compagnies de jeunes gens, fils, parens ou amis des victimes sacrifiées à Lyon par les terroristes; elles prirent les noms de *Compagnie de Jésus ou Jehu*, *et Compagnie du Soleil*, dont le projet et le but étaient d'exterminer tous les jacobins, auteurs des sanglantes exécutions de 1793 et 94. Mais bientôt ces vengeances particulières ne furent que le prétexte pour d'autres sujets, comme pour se débarrasser de créanciers incommodes, pour des intérêts de famille et autres semblables; et de ces vindictes particulières on en vint à une vindicte publique. Il suffisait de désigner à ces compagnies un individu comme *jacobin*, *mathevon* ou *buveur de sang*, pour qu'il fût aussitôt assommé, égorgé et jeté à l'eau.

» La loi du 25 octobre ayant amnistié les jacobins, ne fit qu'exalter l'audace et la fureur de ces compagnies; d'autant plus que l'on disait que ces jacobins, espérant de reprendre le dessus,

avaient le projet de faire construire une guillotine à sept tranchans, qu'on placerait sur le pont Morand, et avec laquelle on exterminerait, pour ainsi dire, en masse tout ce qui restait de citoyens riches et paisibles.

» Le 4 mai ces compagnies se portèrent au palais de justice, où l'on jugeait un jacobin nommé Bonnard; la crainte de le voir renvoyé absous, le fit arracher de vive force des mains de la justice: il fut traîné sur la place de Roanne et assommé. De-là, les assassins se rendirent aux Recluses, où étaient renfermés 90 hommes et 6 femmes. Ceux-ci se défendirent avec la fureur du désespoir, et tuèrent ou blessèrent 12 à 15 assaillans; ils se barricadèrent dans une grande salle. Les compagnons *de Jésus et du Soleil* mirent le feu à la prison, et à la faveur de l'incendie ils pénétrèrent jusqu'aux détenus, dont ils firent un affreux carnage : il n'en échappa pas un seul. De-là ils coururent aux prisons de St.-Joseph, qui renfermaient encore 40 à 50 jacobins, sans défense; ils furent tous égorgés. On compte qu'il y eut 150 individus massacrés dans cette terrible journée, dont on ne put poursuivre les auteurs, vu le grand nombre de gens qui avaient coopéré à ce massacre. Les principaux chefs de ces compagnies, ayant fini par arrêter et dévaliser les diligences, périrent presque tous

sur l'échafaud. Une partie fut jugée par une commission militaire établie à Issengeaux. Ces principaux chefs étaient Gabet, Bary, Astier, Garridel, Hiver, Dabry, Delboulbe, Stockenfeld, de Boze, le Prêtre, Guyon et Amiet, presque tous étrangers à la ville de Lyon, à l'exception d'Hiver et de Boze. »

TRINITAIRES DE LA PROVIDENCE (1711).

Les Trinitaires de la Providence étaient des Bernardines réformées, instituées par M.me Louise-Blanche-Thérèse de Ballon, à Rumilly en Savoie, en 1622. L'archevêque en fit venir quelques religieuses qu'il logea, en 1711, à la montée de St.-Barthélemy. Elles furent chargées d'élever de jeunes filles abandonnées, ou enlevées à des parens de mauvaises mœurs.

SŒURS DE LA CHARITÉ DE SAINT-LAZARE (1624).

Ces sœurs, instituées à Paris par S. Vincent-de-Paule, furent établies à Lyon dans les paroisses d'Ainay, St.-Paul et St.-Pierre-le-Vieux, pour assister les pauvres malades. Elles ont pris ensuite le nom de St.-Vincent-de-Paule, leur fondateur.

PROPAGATION DE LA FOI, MONTÉE SAINT-BARTHÉLEMY (1659).

Cette maison fut fondée par Mgr. Camille de

Neuville, archevêque de Lyon, en 1659, sur le coteau de Fourvières : c'était une espèce de séminaire pour la propagation de la foi catholique et pour l'instruction des filles converties, et celles qui voulaient embrasser le christianisme.

GRAND HÔTEL-DIEU (540).

Cet hôpital fut fondé, vers l'an 540, par le roi Childebert, troisième fils de Clovis, et par la reine Ultrogothe, sa femme. Le cinquième concile d'Orléans lui donna une constitution régulière; son administration fut confiée à des laïcs, puis, en 1172, aux religieux de Cîteaux. Elle passa ensuite aux Bénédictins de Haute-Combe en Savoie, et, en 1279, aux Bernardins de la Chassaigne en Bresse; et enfin, en 1480, aux échevins de la ville qui, en 1585, la confièrent à des recteurs choisis parmi les citoyens les plus notables. Cet établissement fut enrichi des dons de plusieurs papes, souverains et personnes pieuses; il contient près de 1,200 lits. On évalue les dons et legs qui lui ont été faits, depuis 1638 jusqu'en 1793, à 2,715,468 liv.

HOSPICE DE LA CHARITÉ (1531).

Une famine affreuse désolait la France en 1531. Les peuples des bords du Rhône et de la Saône, réduits aux dernières extrémités de la misère, embarquèrent les bouches inutiles sur

des bateaux qu'ils abandonnèrent au gré des eaux. Cinq mille infortunés abordèrent à Lyon ; ils y furent recueillis et logés sous des tentes, à Bellecour. On les nourrit des dons de la charité publique, depuis le 19 mai jusqu'au 9 juillet. Il resta une somme de 279 liv. 2 s. 6 d. des aumônes, qui servirent à fonder cet hospice de l'aumône-générale; mais ce ne fut qu'en 1613 qu'on bâtit l'hospice. Il entretient plus de 5,000 personnes, enfans et vieillards. Il a été enrichi par des bienfaiteurs généreux. Il a reçu, depuis 1692 jusqu'en 1789, 4,532,274 liv.

HOSPICES PARTICULIERS.

Outre le grand Hôtel-Dieu et l'hôpital de la Charité ou de l'aumône-générale, il y en avait plusieurs autres encore, qui existèrent en partie jusqu'au commencement du XVII.e siècle, tels que: l'hôpital des Deux-Amans, près des barrières du faubourg de Vaise; ceux de St.-Alban, de Ste.-Catherine, de St.-Georges, du Port-Chalamont, de St.-Antoine et de St.-Irénée, qui fut incendié sous le règne de St. Louis; la léproserie de St.-Laurent, et celle de la Guillotière.

Par une ordonnance du conseil-d'état, du 15 juillet 1696, on réunit au grand Hôtel-Dieu tous ces hôpitaux avec leurs dotations, plus ceux de Brignais, Plambeau, Talluyers et l'Arbresle.

CONGRÉGATIONS ET CONFRÉRIES DE PÉNITENS.

CONGRÉGATION DE LA TRINITÉ (1306).

La fête de la Ste.-Trinité avait été instituée dès le X.e siècle : elle fut adoptée à Lyon sous le pontificat de Clément V, et Jean XXII la rendit générale ; Jean Peckan, chanoine de Lyon et depuis archevêque de Cantorbéry, en composa l'office. Plusieurs citoyens lyonnais s'unirent, en 1306, en confrérie pour célébrer cette fête ; ils élevèrent, près du cimetière de St.-Nizier, une assez belle chapelle qui fut détruite par les calvinistes, et l'association se transféra dans une des chapelles de l'église de St.-Nizier. Elle avait acquis des granges et des vignes sur les bords du Rhône : la ville en fit l'acquisition, en 1527, pour y construire le collége actuel, qui prit le nom de collége de la Trinité. Cette confrérie a été dissoute en 1790.

PÉNITENS.

Lors de la première croisade en Terre-Sainte, les Croisés, las de la longue durée du siége de Jérusalem, se formèrent en confréries pieuses ; et, la tête couverte d'un sac et de cendres, ils se promenaient processionnellement autour de la cité sainte, en chantant le *Salve Regina*, hymne

composée en l'honneur de la Vierge, et dont on a conservé encore les paroles et le chant.

En 1399, un moine espagnol vint en Provence et en Ligurie, où il se mit à prêcher, annonçant la fin prochaine du monde et le jugement dernier. Les habitans de la vallée de la Polcevera, près de Gênes, se levèrent en masse, et vinrent dans cette ville le 5 juillet de la même année, au nombre de 5,000, vêtus de robes blanches, et chantant le *Stabat Mater*, complainte composée par ce moine, et que l'on chante encore durant le carême, et sur le même air où elle fut notée. Telle est l'origine des premières confréries de Pénitens.

PÉNITENS DU CONFALON (1418).

Ce fut sous l'épiscopat d'Amédée de Talaru, que le célèbre cardinal de Rochetaillée, dont nous avons parlé, institua, à son retour de Rome, la première confrérie de Pénitens du Confalon, à Lyon. Elle fut depuis honorée du titre de confrérie royale, à l'époque où le roi Henri III, M. de Villeroy et le duc d'Halincour se firent recevoir de cette confrérie. Sa chapelle, située derrière l'église de St.-Bonaventure, a été démolie pour y bâtir une halle-aux-blés.

PÉNITENS DU ST.-CRUCIFIX (1590).

L'archevêque Pierre d'Épinac fonda cette con-

frérie en 1590, et lui fit bâtir une chapelle à l'extrémité de la rue de la Charité.

PÉNITENS DE LAURETTE (1590).

Ils furent institués par le même archevêque, et la même année que les précédens. Ils élevèrent une chapelle place du Séminaire-St.-Irénée.

PÉNITENS DE ST.-CHARLES (1600).

Institués par le même archevêque, ils obtinrent une chapelle dans le cloître du séminaire de St.-Charles, derrière la rue de la Gerbe.

PÉNITENS DE LA CROIX OU DE LA PASSION (1680).

Cette confrérie fut créée par l'archevêque Camille de Neuville, qui lui céda un terrain sur le bord du Rhône, près des portes de St.-Clair, où elle fit bâtir une chapelle.

PÉNITENS DE LA MISÉRICORDE (1636).

Cette confrérie avait été instituée dès 1590, par l'archevêque Pierre d'Épinac, pour assister les criminels, les accompagner au supplice, et les ensevelir.

L'abbé Pernetti rapporte, dans ses *Recherches pour servir à l'histoire de Lyon*, que César Lauro, milanais, riche teinturier de Lyon, se promenant un jour à la Guillotière, en 1620, vit le corps d'un homme pendu dévoré par des

chiens. Il en fut tellement frappé d'horreur et de compassion, qu'il obtint l'autorisation de former une confrérie de Pénitens de la Miséricorde, à l'instar de ceux d'Italie. Il acheta, en 1623, des PP. Carmes, un emplacement à côté de leur couvent, où il fit bâtir une chapelle et un cimetière à côté. Ces Pénitens portaient une robe et un capuchon noir. La confrérie fut confirmée en 1636 par Mgr. Camille de Neuville.

PÉNITENS DE ST.-MARCEL (1684).

Cette confrérie, instituée par l'archevêque Camille de Neuville, avait une petite chapelle au bout de la rue St.-Marcel, à côté des Capucins du Petit-Forêt.

MONUMENS RELIGIEUX,

STATUES ET TABLEAUX,

EXISTANT A LYON AVANT 1562 ET 1790 (*).

PEU de villes en France renfermaient autant de monumens pieux que Lyon, avant la dévastation de cette ville par les calvinistes en 1562, et par les jacobins vandales de 1793.

Nous avons cru qu'il serait agréable à nos lecteurs d'en retrouver ici une notice, pour en conserver du moins la mémoire.

A St.-Jean.

Un beau christ en argent enlevé par les calvinistes, et fondu. Un autre crucifix, travaillé dans le style de Michel-Ange, lequel ornait le chœur.

Une Vierge, peinte par Leblanc; trois statues de l'école Florentine; le St.-Sépulcre, tableau par Stella père, ou par Perrino del Vago, élève de Raphaël. Un S.-Louis, dans la chapelle des Bourbons, par un élève de Jules Romain.

(*) *Recherches curieuses sur la vie de Raphaël Sanzio d'Urbain, recueillies par* J. de Dombourg. — L'abbé Expilly. — A. Guillon, *Lyon tel qu'il était.*

A St.-Pierre-le-Vieux.

Dans la chapelle de la confrérie de St.-Roch, tableau représentant S. Roch, la Vierge et S. Sébastien, par J. Lickwer, allemand.

Aux Minimes.

S. François-de-Paule, par Guill. Perrier aîné.

Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, fresque peinte dans la sacristie, par Leblanc; et dans le cloître, la Vie de S. François-de-Paule, fresque par le même.

A l'Antiquaille.

La Visitation de la Vierge, peinte par Stella.

Aux Récollets.

Beau rétable représentant le Père-Éternel armé de la foudre, un Ange tenant une épée flamboyante, Notre-Dame et S. François, par Pallange.

Tableau et fresques par Sarrabat.

Aux Carmes-Déchaussés.

Les trois Maries, par Adrien Dassier; S. Joseph, par Perrier; Ste. Thérèse, par le Guerchin; Ste. Geneviève, par Vigna; la Bergère à la crèche, la Purification, et l'Adoration des Mages, par la Trémolière.

A St.-Just.

Deux tableaux de Blanchet, et quatre tableaux dans le sanctuaire, par Ruel.

A St.-Paul.

Jésus crucifié, par Dassier ; Vierge, par le Guerchin ; la Mort de S. Joseph, par Ruel ; et la Mort, fresque antique, par le roi Réné.

A l'Observance.

S. François et la Vierge, par Vanio, tableau donné par le cardinal Bouvier en 1599, et emporté par le cardinal Fesch.

Chapelle peinte à la fresque, à la manière de Luca Giordano.

A Ainay.

S. Benoît, tableau peint par Leblanc.

Aux Ste.-Claire.

Ste. Claire, tableau peint par Perrier.

A Ste.-Marie de Bellecour.

La Visitation de la Vierge, par Charles Lagon, angevin.

A Ste.-Élisabeth.

La Vierge, S. François, S. Jean évangéliste et Ste. Élisabeth, par Stella.

A la Charité.

Tableau du maître-autel, par Leblanc.

A l'Hôtel-Dieu.

La Purification, par Lebrun ; un Christ mort entre les bras de sa mère, par Blanchet ; S. Sébastien, par Squoniam, et un tableau de Cretel.

Aux Dominicains.

Le Baptême de N. S., par Giusti de Florence.

L'Apparition de N. S. à S. Thomas, par Salviati, actuellement au muséum de Paris, et le seul que cet établissement possède de ce peintre célèbre.

L'Assomption, par Blanchet.

Aux Célestins.

Descente de croix, par Stella; plusieurs tableaux estimés de Blanchet et Leblanc; des sculptures par Mimerel; de beaux vitraux.

Un orgue imitant parfaitement la voix humaine, chef-d'œuvre unique en ce genre.

Aux Pénitens du Confalon.

Notre-Seigneur au jardin des Oliviers, la Cène, la Flagellation, la Résurrection, par Blanchet; deux petits tableaux par Leblanc.

Un Christ mort en croix, par Van-Tulen, élève de Rubens, actuellement à notre Musée.

La Conception, par Lebeau; la Nativité de la Vierge, de Bernard; le Couronnement d'épines, par Lebeau; l'Annonciation, par Corneille jeune; la Visitation, par Lafosse; la Naissance de J. C., par Blanchet; l'Adoration des rois, par Lafosse; la Circoncision, par Sarrabat; la Fuite en Égypte, par Corneille.

Aux Cordeliers.

S. François, par Leblanc; Ascension, par Perrier jeune; Adoration des Mages, par Stella,

actuellement au musée de Lyon; Ste. Geneviève, par Lucca Massari, élève de L. Carrache; Saints et Saintes, par Jacques Blanchard; Vierge avec un évêque, une femme et des enfans, par le même; Vierge dans une gloire, par Leblanc; tableau peint par Stella; Assomption peinte sur bois, par François Forbas.

A St.-Nizier.

La Flagellation, par le Parmesan; quatre morceaux du Nouveau-Testament, de Blanchet; quatre autres de Spire.

Les quatre de Blanchet étaient: la Bénédiction des cinq pains, le Miracle de l'aveugle, la Parabole de l'enfant, et la Femme adultère.

Ceux de Spire : la Guérison du serviteur du centenier, le Paralytique, la Délivrance du possédé, et Jésus chassant les vendeurs du Temple.

Une belle statue de Ste. Anne, en marbre, par Coustou aîné.

Six tableaux de la Vie de la Ste.-Vierge, par Dassier; le Baptême de J. C., et une Descente de croix, par Leblanc.

Au Grand-Collége.

De belles fresques peintes par les Frères jésuites Labbé et Viriès. Le premier se tua en tombant d'un échafaudage, tandis qu'il peignait la voûte de l'église.

A St.-Pierre.

Un rétable en stuc, par Bidault, qui existe encore.

La Trinité, par Blanchet le jeune; la Nativité, par Blanchet aîné.

Le réfectoire des religieuses était orné d'un grand nombre de statues en stuc de Blanchet aîné. Elles existent encore dans ce local, qui est devenu la salle de la Bourse.

A la Platière.

La Nativité, par Albert Durer; une fresque, par Perrier; Assomption, par Adrien Dassier; cinq tableaux par Blanchet aîné, et un autre excellent par Alexandre Varatori.

Aux Pénitens de la Miséricorde.

La Décollation de S. Jean-Baptiste, et Hérodiade, par Sarlin, élève de Mignard; la Délivrance de Daniel et de S. Pierre, par Sarrabat.

Aux Capucins du Petit-Forêt.

Crucifiement, avec la Vierge, S. Jean, S. André et S. François, par Leblanc.

A la Déserte.

La Bénédiction des cinq pains, S. Benoît et Ste. Scholastique, trois tableaux par Dassier.

Aux Carmélites.

La Nativité de Notre-Seigneur, par Lebrun.

Statue en bronze de M. d'Halincour, fonda-

teur du couvent, placée sur son tombeau, fondue par Jacob Richer, en 1635.

M.me d'Halincour, en marbre, sur son tombeau, sculptée par Bidault.

Une Descente de croix, bas-relief en marbre, par le même.

Le prophète Élie et Ste. Thérèse, statues en marbre, par le même.

Aux Chartreux.

Adoration des Bergers, par Jordens, actuellement au musée de Lyon.

La Vie de S. Bruno, peinte à la fresque par Leblanc et Perrier.

S. Jean-Baptiste et S. Bruno, statues en marbre, par Sarrasin.

Une Assomption en marbre, par le célèbre Pigal.

Deux tableaux par Perrier, et deux par la Trémolière; le premier était l'Agonie du Sauveur.

Une Cène, par Vignon.

A St.-Benoît.

La Communion de S. Benoît, par Blanchet.

Aux Augustins.

La Vierge avec S. Augustin, Ste. Monique et S. Nicolas-Tolentin, par Stella.

S. Charles et Ste. Marguerite, par Perrier.

Aux Feuillans.

La Vierge, S. Charles-Borromée et S. Bernard,

par Leblanc; S. Hommebon, par Legrand, picard; et des fresques par Leblanc.

A Ste.-Croix.

Six grands tableaux, relatifs au mystère de la Croix, par de bons pinceaux.

Fresques à la voûte, par Buron.

Au Petit-Collége.

Jésus dans le désert, servi par des Anges, par Stella.

A la Providence.

Tableaux par Vernansal.

Aux Trinitaires.

Un Christ antique, apporté de l'Orient par le P. Bruno Leclerc.

Chapelle de St.-Marcel.

Onze tableaux de Blanchet.

Pénitens de Lorette.

Un rétable curieux, bas-relief, par Perrache père.

RELIQUES DE SAINTS [1].

A St.-Jean.

Un morceau de la vraie croix, une partie de la mâchoire de S. Jean-Baptiste, un doigt de S. Étienne, une côte de S. Laurent, le chef de S. Irénée, un bras de S. Vincent-Ferrier, un morceau de la chape de S. Pierre.

Les reliques de St.-Jean furent soustraites à la fureur des Calvinistes, à leur entrée dans Lyon en 1562, par M. Croppet de Varissan, qui les cacha dans le puits de sa maison, située rue du Bœuf, n.° 22.

A Ste.-Croix.

Ossemens des martyrs de Lyon, dans la chapelle de St.-Alban.

Aux Chazottes.

Un morceau de la vraie croix, un pied de Ste. Christine; ossemens de S. Roch, de S. Victor, de S. Maurice, de Ste. Placide, et autres.

Aux Récollets.

Relique de S. Pierre-d'Alcantara.

[1] *Almanach spirituel, reliquaire sacré.* Lyon, 1733.

A St.-Pierre-le-Vieux.

Le corps entier de S. Zaccharie, 3.e évêque de Lyon; un os de S. Irénée.

Aux Trinitaires.

Un pouce de S. Roch, un bras de S. Claude, un os de S. Alexandre.

A St.-Georges.

Morceau de la vraie croix; portions du chef de S. Jean-Baptiste, de S. Georges, de S. Placide et de S. Ennemond.

A St.-Just.

Chef et épine dorsale de S. Just, côtes grillées de S. Épipoy, main de S. Alexandre, dont un tendon joue encore; restes de S. Eucher, épine du dos de S. Irénée, reliques des Macchabées; un corps entier d'un des SS. Innocens; des vêtemens de la Ste.-Vierge, une croix papale contenant du bois de la vraie croix; une belle croix de jaspe, donnée par le pape Innocent IV; ses ornemens pontificaux, son calice et sa patène; une rose d'or donnée par le même au chapitre, comme gage d'amitié.

Dans la même église sont inhumés S. Étienne, S. Galmier, S. Antioche, S. Péregrin, S. Patient, Elpide, Alpin et Rémy, évêques de Lyon.

A St.-Irénée.

Ossemens recueillis des 19,000 martyrs de l'an 203; partie du chef de S. Irénée, reliques

et sang de S. Polycarpe, corps de S. Jubin; une partie de la colonne où J. C. fut attaché pour sa flagellation.

Aux Minimes.

Reliques de S. Marcel.

A l'Antiquaille.

Cachot où mourut S. Photin ; reliques de S. François-de-Sales.

Aux Capucins du Grand-Forét.

Morceau de la vraie croix.

Aux Carmes-Déchaussés.

Un bras de S. Anastase.

A St.-Pierre de Vaise.

Reliques de S. Pierre et de S. Denis.

A l'Ile-Barbe.

Morceau de la vraie croix; reliques de S. Loup et de S. Maurice.

A St.-Nizier.

Fragment de la vraie croix; partie du chef de S. Nizier, deux doigts de S. Ennemond; restes de S. Sicaire, de S. Sacerdos, S. Denis, S. Côme, Ste. Barbe, Ste. Ursule, S. Martin de Tours, et une portion des cendres des quarante-huit martyrs de Lyon.

Dans la chapelle de St.-Jacques.

Reliques de Ste. Marguerite.

A St.-Bonaventure.

Le chef de S. Bonaventure et son calice; reliques de S. Clair et de S. Bruno.

Aux Célestins.

Le chef d'une des onze mille vierges; reliques de S. Benoît, de S. Pierre-Célestin, S. Pris de Luxembourg, S. Exuper, S. Victor, et autres.

A St.-Antoine.

Onze corps de saints, savoir: S. Basile, S. Clément, S. Benoît, S. Denis, S. Marcel, S. Théodore, S. Antoine, Ste. Apollinaïre, S. Fulgence, S. Vincent et S. Didier.

Au Grand-Collége.

Le corps de S. Gabin.

A St.-Pierre.

Épine de la couronne de N. S., morceau de la vraie croix, œil de S. Clair; un rochet et plusieurs ossemens de S. Ennemond; reliquaires de S. Roch, Ste. Agathe, S. Sponce et S. Grégoire-Thaumaturge.

Aux Capucins du Petit-Forêt.

Le corps de S. Claude, martyr.

Aux Ursulines, 1.er couvent.

Le corps de S. Porphyre; ossemens de S. Marin, et autres.

A l'Oratoire.

Le corps de S. Marcien.

Aux Collinettes.

Le corps de S. Innocent et le chef de S. Valentin.

Aux Pénitens de la Croix.

Reliques de S. Prosper, Ste. Jucondine et Ste. Seconde.

Aux Pénitens de Lorette.

Reliques de S. Clair et de S. Philippe.

Aux Feuillans.

Reliques de S. Blaise, S. Charles-Borromée et S. François-de-Sales.

Aux Grands-Carmes.

Le crâne de S. Côme et partie de celui de S. Damien; reliques de Ste. Reine, S. Albert, S. Mamert, et de Simon Stok, carme.

Aux Pénitens de la Miséricorde.

Reliques de S. Fortunat et de S. Modeste.

Aux Augustins.

Une épine de la Ste.-Couronne, relique de Ste. Marguerite.

A la Déserte.

Reliques de S. Paulin et de S. François-de-Sales.

A St.-Vincent.

Reliques de S. Vincent, son patron.

A l'Annonciade Bleu-Céleste.

Le corps de S. Anastase.

Aux Carmélites.

Un morceau de la vraie croix, le corps de S. Faustin ; os de S. Adrien, de S. Victor et de S. Érasme ; le bras de Ste. Clémence.

A Ainay.

Le chef de S. Maxime ; reliques de Ste. Blandine, de S. Benoît, S. Pancrace, S. Hippolyte, S. Mayeul, S. Faust et S. Clément, martyrs.

A St.-Joseph.

Reliques de S. Vital, martyr.

A Ste.-Marie de la Visitation.

Le cœur de S. François-de-Sales, emporté à Venise, en 1792, par les dames de la Vernouse, de Tavernoz et de Fleurieux, religieuses de ce couvent, à l'époque de l'émigration.

A la Charité.

Le corps de S. Jovin.

A la Guillotière.

Reliques de S. Louis, S. Clair, Ste. Claire, S. Just, S. Boniface, S. Benigne, S. Valentin et S. Célestin ; un morceau de la vraie croix.

STATUES
ET
AUTRES MONUMENS RELIGIEUX
EXTÉRIEURS.

Le Bon-Pasteur, par Bidault, au coin de la rue de l'Enfant-qui-pisse.

S. François, par Sarrasin, au coin des grandes et petite rue Longue.

La Vierge de compassion, par G. Lorrain, place de l'Herberie.

La Vierge, par Bidault, au coin de la Feuillée.

La Vierge, par Coysevox, qui était né dans cette maison, au coin des rues Bât-d'Argent et Syrène.

S. Jean-Baptiste, par Bidault, au coin des rues Clermont et Lafond.

S. Joseph, la Vierge et S. Nicolas, par ....., au coin des rues Mulet et Syrène.

Vierge foulant un serpent, par Lefèvre, au coin des rues Fromagerie et petite rue Longue.

Vierge placée en 1540, par ....., rue Lanterne.

S. Pierre en relief, par Hendrecy, rue Lafont ou des Escloisons.

Vierge placée en 1659, par Hendrecy, place des Feuillans.

Vierge, par Bidault, au coin de la rue Palais-Grillet.

Sauvage ou Goliath, au coin des rues Grenette et de l'Aumône.

S. Claude, par Ch. Lorrain, au coin des rues Plat-d'Argent et Grôlée.

Annonciation en ronde bosse, par Simon, rue Dubois.

Enfant Jésus, par Lamoureux, rue de la Gerbe.

S. Laurent en ronde bosse, par Simon, rue de la Gerbe.

S. Hugues, par Mimerel, au coin des rues Poulaillerie et des Forces.

Vierge placée en 1642, par G. Vallon, au coin de la rue Gentil et de la place Fromagerie.

Vierge en relief, par Reynier, au coin de la rue Neuve.

Le Sauveur, d'après Michel-Ange, par Vallon, en 1644, au coin des rues Mercière et des Bouquetiers.

Vierge, par le même, au coin des rues des Bouquetiers et de l'Orangerie.

Vierge faite, en 1643, par Hendrecy, au coin de la petite rue Mercière.

Vierge en relief, par G. Vallon, à l'autre coin de la même rue.

Vierge, par F. Vallon, au coin des rues Tupin et Mercière.

S. Hubert, par Hendrecy, au coin des rues Thomassin et Mercière.

David foulant Goliath, par Bidault, en 1660, au coin des rues Petit-David et de la Monnaie.

S. Pierre-Célestin, par Hendrecy, impasse du jardin des Célestins.

S. Jean-Baptiste, au-dessus du fronton de la façade de l'église de St.-Jean, par Pillon.

Ste. Anne, d'un bon ciseau, au coin des rues Gadagne et de la Fronde.

S. Bonaventure, par Thierry père, en 1658, au coin de la rue Buisson.

S. Bonaventure, par Perrache père, quai des Cordeliers.

Ste.-Famille, par Simon, place des Cordeliers.

S. André, par Hendrecy, sur la porte des Capucins du Petit-Forêt.

N.-D. de Pitié, bas-relief, par Simon, sur la porte de l'Hôtel-Dieu.

Vierge placée en 1668, par Thierry père, au coin de la rue Écorcheboeuf.

Annonciation, par Bidault, maison et place des Trinitaires.

Vierge, par Legrand, picard, au coin des rues Bombarde et du Bœuf.

Vierge placée en 1606, par ....., au coin des rues Lainerie et des Treize-Cantons.

S. Pierre, par Lefèvre, au coin de la rue des Forces.

S. Joseph et l'enfant Jésus, par un bon auteur, rue Buisson, maison Loyson.

Vierge et enfant Jésus, par Bidault, rue Bonnevaux, maison Honorat.

Vierge en bas-relief, par Hendrecy, rue Bellecordière.

Vierge, par G. Vallon, à l'entrée du Pont-de-pierre, du côté de St.-Nizier.

Vierge en marbre, placée en 1662, par Mimerel, au milieu dudit pont. — Vierge placée en 1587, au bas dudit pont, du côté du Change.

S. François, par Sibrecq-Vallon, port Dauphin.

Vierge antique en marbre, au haut de l'escalier du Change.

Il existait encore beaucoup d'autres statues et bas-reliefs de vierges et de saints dont on ne voit plus que les niches, notamment au coin des rues Longue et Syrène, Dubois et l'Aumône, Grenette et la Plume, l'Hôpital et Raisin, Ferrandière et Mercière, St.-Pierre-le-Vieux et Tramassac, Juiverie et le Change, Capucins du Grand-Forêt, Octavio-Mey, St.-Jean et place du Gouvernement, St.-Jean et petite rue Tramas-

sac, St.-Jean et place Neuve, St.-Jean et du Palais, St.-Jean et Portefroc, St.-Jean et Bombarde.

Outre ces petits monumens pieux, on en remarquait quelques autres, dont plusieurs sculpteurs célèbres s'étaient plû à décorer nos rues et carrefours; tels que :

Louis XIII, par Gérard Sibrecq-Vallon, place de la Platière, au coin de la rue Lanterne.

Un enfant urinant, rue de l'Enfant-qui-pisse.

Un chameau, par Pigal, grande rue Mercière, près des Antonins.

Louis XIV, par Mimerel, rue Grenette.

Un cheval et un page, d'assez bon style, même rue, existant encore.

Un bœuf, attribué à Jean de Bologne, rue du Bœuf, au coin de la place Neuve, et qui existe encore.

Deux Dauphins en bas-relief, par Simon, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu.

Un joli enfant nu, par Mimerel, rue de la Gerbe.

Bas-relief, par Lamoureux, rue Sala, maison Chorier.

Une danse d'enfans, bas-relief, bon ouvrage, rue Lainerie, existant encore.

Un Bacchus, par Mimerel, rue du Bœuf, maison Dugas.

ÉGLISES, CHAPELLES ET ORATOIRES

EXISTANT AVANT 1562 ET DEPUIS, JUSQU'EN 1793.

St.-Irénée.
St.-Just.
Ste.-Eulalie.
St.-Georges.
St.-Pierre-le-Vieux.
St.-Romain.
St.-Jean.
St.-Étienne.
Ste.-Croix.
St.-Paul.
St.-Éloi.
St.-Laurent.
St.-Vincent.
St.-Louis.
St.-Pierre.
St.-Saturnin.
St.-Nizier.
St.-Martin-d'Ainay.
St.-François.
Hôtel-Dieu.
Charité.
St.-Michel.
St.-Pierre-ès-liens, à Vaise.
Notre-Dame, à la Guillotière.
St.-Thomas-de-Cantorbéry.
Ste.-Trinité, Grand-Collége.
Petit-Collége.
Les Macchabées.

PAROISSE DE STE.-CROIX.

St.-Alban.
Chazeaux.
Trinitaires.
Récollets.

— DE ST.-JUST.

Ursulines.
Minimes.
Antiquaille.
Propagation.
Verbe-Incarné.

— DE ST.-IRÉNÉE.

St.-Laurent.
St.-Roch.
St.-Michel.

— DE LA PLATIÈRE.

Carmes.
Pénitens de la Miséricorde.
Augustins.
Déserte.
Annonciades.
Augustins-Déchaussés.

— D'AINAY.

Ste.-Claire.
St.-Joseph.
Maison professe des Jésuit.
Pénitens du Crucifix.
Visitation, 1.er couvent.
Ste.-Élisabeth, 1.er couvent.

1297. Par Henri de Villars, contre les seigneurs.
1434. Par Amédée de Talaru, contre quelques imposteurs.
1449. Par G. Vassali, contre Félix V, anti-pape.
1511. Par François de Rohan, relativement à Louis XII et Jules II.
1527. *Idem*, contre Luther et Calvin.

ARCHEVÊQUES DE LYON.

Entrés en		Morts en	Entrés en		Morts en
140	S. Photin.	177	423	Eucher.	451
178	S. Irénée.	203	»	Barbérinus. . . .	»
203	S. Zaccharie. . .	»	»	Véranus.	»
»	S. Hélius.	»	»	S. Patient.	491
»	Faustinus.	254	491	Africanus.	492
»	Vérus.	»	492	Lupicinus.	494
»	Julius.	»	494	Rustique	498
»	Ptolomeus	»	499	Étienne.	515
»	Vossius.	»	516	Elbritus.	»
»	Maximus.	»	»	Viventiol.	525
»	Tetradinus. . . .	»	»	Eucher II.	»
»	Verus II.	»	»	Loup.	534
»	S. Just	372	»	Bontius.	»
»	Albin ou Alpin. .	»	549	S. Sacerdos. . . .	552
»	Martinus.	»	553	S. Nizier	573
»	Antiochus.	»	575	Priscus.	588
»	Elpide.	»	589	Éthérius	602
»	Egidius.	»	602	Secondinus. . . .	605
»	Sicarius.	»	604	Arrige.	611
»	Didier.	»	»	Delphin.	»

Entrés en		Morts en
»	Tétrice.	»
»	Théodoric. . .	»
»	Gundéric . . .	»
»	Viventius. . . .	»
653	Ennemond. . .	656
658	Genès	678
679	Humbert. . . .	689
»	Isaac.	»
»	Godwin	»
743	Falcoade. . . .	744
	Vacance du siége.	
754	Madalbert. . .	769
770	Adon.	798
798	Leydrade. . . .	814
815	Agobard. . . .	840
841	Amolon	852
853	Rémi.	875
876	Aurélien. . . .	895
896	Alavalon. . . .	»
»	Bernard	»
919	Rémi II.. . . .	924
925	Anchéric. . . .	928
929	Vido ou Guy. .	949
950	Amblard	»
»	Annibal	»
»	Burchard I. . .	956
957	Amblard II. . .	978
979	Burchard II. .	1040
1041	Oldaric.	1046
1047	Halinard. . . .	1052
1053	Gaufridius. . .	1069
1070	Humbert. . . .	1079

Entrés en		Morts en
1080	Jubin.	1082
1083	Hugues I.er . .	1102
1103	Jean I.er. . . .	1106
1107	Gaucerand. . .	1118
1119	Humbaud . . .	1128
1128	Renaud.	1131
1132	Pierre I.er. . .	1139
1140	Falque.	»
1144	Amédée	1147
1148	Humbert de Bauge.	1154
1155	Héraclius. . . .	1163
1163	Drogo	1166
1167	Guichard. . . .	1180
1180	J. de Bellesme.	1195
1195	Renaud.	1227
1228	Robertd'Auvergne.	1234
1234	Gui de la Tour.	»
»	Raoul	1235
1264	Ph. de Savoie..	1271
1272	Pierre de Tarentaise. . . .	1274
1275	Aynard de Roussillon.	1285
1286	Raoul de la Tourrette. . .	1288
»	Jean II.	»
1289	Beraud.	1294
1296	H. de Villars. .	1301
1302	L. de Villars. .	1308
1309	P.re de Savoie.	1332

Entrés en		Morts en	Entrés en		Morts en
1333	Guill. de Sure..	1340	1574	P. d'Épinac . .	1599
1340	Guy de Bologne	1342	1599	A. de Bellièvre.	1604
1343	H. de Villars. .	1354	1604	C. de Bellièvre.	1612
1354	Saquetty. . . .	1358	1612	deMarquemont	1627
1359	G. de Thurey..	1365	1628	Ch. de Miron.	1629
1366	Ch. d'Alençon.	1375	1629	Al. Richelieu. .	1653
1375	J. de Talaru. .	1390	1653	C. de Neuville.	1693
1390	Ph. de Thurcy.	1415	1694	C. de S.-Georg.	1714
1416	Améd. Talaru.	1441	1715	Fr. de Neuville.	1734
1441	Geof. Vassali. .	1446	1734	C.Châteauneuf.	1740
1447	Ch.de Bourbon.	1488	1740	P. de Tancin. .	1758
1489	Hug. Talaru. .	1499	1759	Ant. de Malvin-Montazet. . .	1788
1500	And. d'Épinai..	»	1789	Ives-Al.de Marbeuf	1792
1501	S. de Rohan. .	1536	1792	Lamourette . .	1794
1537	J. de Lorraine.	1551	1794	*Vacance*. . . .	1803
1551	Hip. d'Este . .	1562	1803	Fesch.	
1562	F. de Tournon.	1563			
1564	Ant. d'Albon. .	1573			

REMARQUES.

Le P. Lamure et Théophile Raynaud comptent 135 prélats jusqu'à Camille de Neuville, mort en 1693.

Le P. de Colonia n'en admet que 126 jusqu'à François-Paul de Neuville, mort en 1734.

Le P. Ménestrier et Poulain de Lumina n'en ont admis que 114 jusqu'à cette dernière époque, ce qui ne donnerait que 121 archevêques jusqu'au cardinal Fesch; mais on peut avec plus de fondement porter ce nombre à 126, en faisant abstraction de quelques-uns qui, depuis l'an 203 jusqu'en 491, ont occupé le siége épiscopal, mais dont l'existence réelle n'est point confirmée par des actes authentiques.

ORGANISATION

OU

STATISTIQUE DE L'ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE ACTUEL DE LYON.

On a vu, dans le tableau que nous avons donné de l'ancien diocèse de Lyon, qu'il comprenait 628 paroisses et 175 annexes. Il comprenait alors les provinces de Lyonnais, Forez, Beaujolais, Bresse, Dombes, et la lisière du Dauphiné qui borde le Rhône de Crémieu à Lyon.

Les revenus de cet archevêché ne montaient qu'à 50,000 l.

Depuis le rétablissement du culte, le nouveau diocèse reçut une circonscription moins grande: elle comprenait le département du Rhône, une partie de celui de la Loire, et celui de l'Ain tout entier.

En 1803, Mgr. le cardinal Fesch fut nommé au siége archiépiscopal de cette ville; outre ce titre, il portait encore celui des métropoles supprimées ou vacantes de Vienne et d'Embrun. Il

avait pour suffragans les évêques de Mende, Grenoble, Valence et Chambéry ; les trois vicaires-généraux étaient MM. Jauffret, Courbon et Renaud.

Ce diocèse comptait 32 paroisses, 218 succursales, 28 paroisses du département de la Loire et 32 du département de l'Ain, en tout 310 cures desservies, non comprises les succursales de ces deux départemens.

Mais depuis 1824, époque où Mgr. de Pins a été nommé administrateur-général du diocèse, on en a distrait tout le département de l'Ain, auquel on a donné un évêque, une partie de celui de la Loire, et les suffragans, excepté Vienne et Embrun. On lui a laissé quelques paroisses du département de l'Isère.

ARCHEVÊQUE TITULAIRE.

S. E. le cardinal Fesch, retiré à Rome depuis la proscription de la famille Buonaparte, dont il était membre.

L'archevêque de Lyon prend le titre de *Primat des Gaules*. Il a pour suffragans les évêchés d'Autun, Langres, Dijon, St.-Claude et Grenoble.

ADMINISTRATEUR APOSTOLIQUE.

Mgr. Jean-Paul-Gaston de Pins, archevêque *in partibus* d'Amasie, sur les bords de la mer

Noire, et pair de France, nommé à l'administration du diocèse de Lyon par un bref de Léon XII, du 22 novembre 1823. La validité de ce bref a été vivement contestée dans la session de la chambre des députés, en 1828, comme une dérogation aux conciles; quoique Sa Sainteté eût déclaré qu'elle n'y dérogeait que *pour cette fois seulement.* Voyez ce qui a été dit à ce sujet dans le 8.e volume des *Archives statistiques du Rhône.*

Ce diocèse comprend les départemens du Rhône et de la Loire [1].

Le premier a 395,580 âmes, 254 communes, 32 paroisses, 207 succursales, 94 vicariats, 12 cures de première classe et 20 de seconde.

Le deuxième a 343,554 âmes, 306 communes, 7 cures de première classe, 23 de seconde, 263 succursales et 133 vicariats.

Trois grands-vicaires, un promoteur et un secrétaire-général.

SÉMINAIRES.

(Département du Rhône.)

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN DE ST.-IRÉNÉE.

Dirigé par un Supérieur et sept Directeurs et Professeurs sulpiciens . . . . . 280 élèves.

---

[1] *Almanach du Clergé de France.*

D'autre part . . . . . 280 élèves.

SECTION DU GRAND SÉMINAIRE.

A Alix, canton de Villefranche, M. Beaujolin, supérieur. 160

PETITS-SÉMINAIRES.

A Lyon, St.-Jean, 80 élèves; aux Minimes, 110; à St.-Nizier, 40. 230

(Département de la Loire.)

A l'Argentières, M. Loras, supérieur . . . 400
A Verrières, M. Verrier, supérieur 300
A Montbrison. 150
A St.-Jodard 150

En tout. . . . . 1,670 élèves.

RHONE.

CHAPITRE DE ST.-JEAN ET ST.-ÉTIENNE.

10 chanoines titulaires, 21 honoraires, 4 membres de l'officialité, et 12 chapelains.

CHAPITRE DE N.-D. DE FOURVIÈRES ET DE S.-THOMAS-DE-CANTORBÉRY.

6 officiers supérieurs, 2 chapelains et plusieurs desservans.

PAROISSES DE LYON.

St.-Jean, St.-Just, St.-Irénée, St.-Georges, St.-Paul, St.-Bruno, St.-Louis, St.-Martin-d'Ainay, St.-François, St.-Nizier, St.-Bonaventure, St.-Pierre, St.-Polycarpe.

PAROISSES DES FAUBOURGS.

Notre-Dame-de-Grâce, à la Guillotière; St.-Photin, aux Brotteaux; St.-Denis, à la Croix-Rousse; St.-Clair, au faubourg, succursale de Serin; St.-Pierre-ès-liens, à Vaise.

ARCHIPRÊTRISES PAR CANTON.

ARRONDISSEMENT DE LYON.

Paroisses.	Succursales.	Paroisses.	Succursales
L'Arbresle	13	Chasselay	11
Condrieu	9	Mornans	10
St.-Genis-Laval	9	Neuville	15
Givors	8	St.-Symphor.-le-Chât.	10
S.-Laur.t-Chamousset	13	Vaugneray	15

ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE.

Anse	9	St.-Nizier-d'Azergues	10
Belleville	10	Tarare et son faubourg	16
Beaujeu et Fleury	15	Thizy, 2 paroisses	8
Bois-d'Oingt	14	Amplepuis	12
Monsol	10	Villefranche	12

(Loire.)

ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

Belmont	7	Néronde	9
Charlieu	11	La Paccaudière	7
St.-Germain-Laval	12	Perreux	6
St.-Just-en-Chevalet	7	Roanne, 2 paroisses	10
St.-Léon-le-Chatel	10	St.-Symphor.-en Laye	15

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON.

Paroisses.	Succursales.	Paroisses.	Succursales.
Boën.	19	Chazelles-sur-Lyon . .	17
St.-Bonnet-le-Château.	9	Feurs.	14
S.-Georges-en-Couson.	8	Noiretable.	8
S.-Jean-Soleymieux. .	12	St.-Rambert.	9
Montbrison	15		

ARRONDISSEMENT DE ST.-ÉTIENNE.

Bourg-Argental	6	St.-Héant	7
St.-Chamond.	9	Pélussin	12
St.-Étienne, Est. . . .	2	Rive-de-Gier	8
Idem, Ouest.	5	Le Chambon.	4
St.-Genest-Mallifaux. .	5		

CLERGÉ DU DIOCÈSE.

Un Archevêque.	1
Vicaires généraux et employés.	10
Chanoines	31
Chapelains	50
Curés.	58
Desservans	476
Vicaires.	298
Habitués	63
Professeurs des séminaires.	35
Total des ecclésiastiques en activité. . .	1,022

MONASTÈRES, COUVENS,

ET AUTRES

ÉTABLISSEMENS RELIGIEUX.

HOMMES[1].

MISSIONNAIRES.

Aux Chartreux, séminaire de Missionnaires établis par le cardinal Fesch, se disant *Pères de la Foi*, mais suivant la règle de St.-Ignace de Loyola, destinés à prêcher les missions dans toute la France. On y compte de 15 à 18 ecclésiastiques. Supérieur, M. Miolan.

FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

(1592 ET 1804.)

Cette utile confrérie fut fondée en 1592, par César de Bus de Cavaillon; elle a été appelée à Lyon par le cardinal Fesch. On les a placés dans l'ancienne maison du Petit-Collége; ils sont chargés des écoles des enfans du peuple dans les diverses paroisses de la ville. On y compte en ce moment 83 frères, y compris ceux de l'infirmerie qu'ils ont à Fourvières pour eux-

[1] *État-civil de Lyon, pour* 1828.

mêmes. Ils ont un vicaire, un directeur et un économe. Ils sont laïcs.

FRÈRES DE SAINT-JEAN-DE-DIEU (1550 et 1824).

Ancienne confrérie d'hospitaliers, instituée en Toscane, au milieu du XVI.e siècle, pour prendre soin des aliénés et des incurables. Il s'en est établi en 1824 une maison près de la Guillotière, et une autre professe dans le quartier des Chartreux, où il y a actuellement 18 profès.

RETRAITE POUR LES ECCLÉSIATIQUES AGÉS.

Ce fut encore le cardinal Fesch qui établit à Fourvières une maison de retraite pour les prêtres âgés ou infirmes, qui ne peuvent plus remplir les fonctions sacerdotales. Ils sont servis par des sœurs de St.-Joseph.

FEMMES.

RELIGIEUSES TRAPISTES (1662 et 1818).

Cet ordre, institué d'abord pour les hommes, en 1662, par Armand-Jean le Bouthillier de Rancé, a été adopté par des femmes. Le couvent de Lyon s'établit d'abord en 1818, au Cœur-Volant, commune de Cuires, et s'est transporté il y a sept ans dans le faubourg de Vaise, au lieu appelé Gorge-de-Loup. Les religieuses forment deux communautés, celle des Trapistes et celle du Tiers-Ordre, moins rigide. On y comptait, en

1828, 60 religieuses, 3 novices et 3 sœurs du tiers-ordre. Elles ont 50 arpens de terre qu'elles cultivent elles-mêmes.

URSULINES (1804 et 1828).

M.me Lechevin, ancienne religieuse ursuline, se réunit avec quelques autres dans une maison qu'elles achetèrent, en 1804, au bout de la rue de la Charité. En 1826, ces religieuses ont fait bâtir un joli couvent sur la colline de Ste.-Foy. Il y a 34 religieuses, 4 novices et 2 prétendantes. M.me Lechevin, supérieure.

SAINT-JOSEPH (1810).

Religieuses non cloîtrées, établies par le cardinal Fesch. Ce couvent est le chef-lieu de cet ordre, destiné au service des hôpitaux et à l'instruction des enfans dans les campagnes. Le Roi a autorisé, en 1828, trente-cinq couvens de cet ordre dans le diocèse, où l'on compte 378 religieuses ou prétendantes. Il y a ordinairement à Lyon 40 sœurs professes, 30 novices, 30 prétendantes et 12 converses. M.me Fontbonne, supérieure.

SAINT-CHARLES (1810).

Autorisées par le Roi et appelées par le cardinal Fesch en 1810. Religieuses non cloîtrées, destinées, comme celles de St.-Joseph, à l'édu-

cation des pauvres filles tant à la ville qu'à la campagne. On compte à Lyon 115 religieuses et prétendantes; elles occupent l'ancien couvent de l'Annonciade Bleu-Céleste; ce couvent est chef-lieu de l'ordre. Elles existaient déjà à Lyon en 1685. M.me Nicoud, supérieure.

VISITATION DE SAINTE-MARIE (1815).

Ce couvent a été fondé à la Croix-Rousse en 1815, avec des religieuses de cet ordre, tirées du couvent de Châlon-sur-Saône : 34 religieuses, 4 novices et 3 prétendantes. Maison d'éducation pour les demoiselles.

REFUGE SAINT-MICHEL (1805).

Il existait à Lyon un couvent de cet ordre fondé en 490 par la reine Carethène, dans la paroisse d'Ainay, sur la place qui porte encore ce nom; il fut détruit par les Hongrois avec celui d'Ainay. Celui actuel a été reconstitué par M. Cholleton, grand-vicaire, dans le magnifique bâtiment construit par MM. les Génovéfains, à St.-Irénée. C'est une maison d'éducation et de travail pour des orphelines et des filles repenties, qui est divisée en deux communautés. Il a été autorisé par le Roi en 1823. 18 religieuses, 30 prétendantes et novices. Sœur Périer, supérieure.

ADORATION PERPÉTUELLE DU SAINT-SACREMENT (1659 et 1823).

Cet ordre fut institué en 1659, par le père Paul Lequieu, religieux dominicain à Marseille. Il a été reconstitué en France, en 1814, par M.lle de Bourbon-Condé qui en a établi le premier couvent à Paris, au Temple, ensuite à Picpus. Une religieuse de cet ordre, M.me Choussy, voulut en établir un à Lagnieux, département de l'Ain; mais M. Furnion, alors curé de cette ville et actuellement missionnaire aux Chartreux, l'engagea à fonder ce couvent à Lyon, où il est actuellement, quartier des Chartreux, n.° 8. On y compte 30 religieuses, 5 novices et prétendantes (1829). Autorisé en 1823, il y a un pensionnat pour l'éducation des demoiselles. Pension, 500 fr. Sœur Marie-Jésus, supérieure.

MARIE-THÉRÈSE (1827).

Cet ordre, institué à Bordeaux, par S. A. R. Madame la Dauphine en 1815, a fondé une maison à Lyon en 1827; les religieuses ont acquis le pensionnat des dames Genella, au Chemin-Neuf, pour se livrer à l'éducation des demoiselles. Il y a 9 religieuses et 2 novices. (Non autorisé.)

SACRÉS-CŒURS DE JÉSUS ET DE MARIE (1826).

Cet ordre, autorisé en 1826, est une Providence établie près l'église de Fourvières, pour

l'éducation des pauvres filles. Il y a (1828) 15 religieuses, 20 novices, 10 postulantes. Sœur Thevenet, supérieure.

SACRÉ CŒUR DE JÉSUS (1827).

Cet ordre d'institution récente, sous la règle de S. Ignace de Loyola, a fondé un couvent à Villeurbanne, près Lyon. Il a été établi une succursale dans la rue Boissac, où M.lle de La Balmondière a acheté une maison *ad hoc*. Il n'y a encore que six religieuses; elles tiennent des demoiselles en éducation. (Non autorisé.)

CARMÉLITES (1817).

Ce couvent, autorisé en 1817, s'est établi montée St.-Barthélemy, sur le coteau de Fourvières; on y compte 12 religieuses professes, 6 novices et prétendantes. M.me de Bornaz, supérieure.

SAINTES-CLAIRES (1817).

Ce couvent, autorisé en 1817, est formé de quelques religieuses de l'ancien couvent d'Ainay. M.lle de La Balmondière et autres personnes pieuses leur ont fait élever un couvent rue Sala. On y compte (1828) 21 religieuses et 4 sœurs tourières. Sœur Clerc, supérieure.

SAINTE-ÉLISABETH (1817).

Ce couvent du tiers-ordre de St.-François, au-

torisé en 1817, s'est élevé à côté des Chartreux, et est destiné à l'éducation des demoiselles. Il y a (1828) 19 religieuses, une novice, 3 prétendantes et 6 sœurs converses. Sœur Desmarest, supérieure.

VERBE-INCARNÉ (1827).

Ce couvent, autorisé en 1828, est placé dans la maison Nolhac, rue du Juge-de-Paix, à Fourvières. Ces religieuses élèvent de jeunes demoiselles. Il y a 13 religieuses professes, une prétendante et une tourière.

BÉNÉDICTINES (1814).

Ce couvent, non autorisé et formé d'anciennes religieuses de St.-Pierre, la Déserte et Chazeaux, s'est établi à Cuires, près de l'Ile-Barbe. Il y a 36 religieuses professes, et 8 sœurs converses.

TRINITAIRES DE LA PROVIDENCE (1810).

Ce couvent, non encore autorisé, a été fondé par M.me Bruyset-Ste.-Marie, et une société de dames charitables, qui ont acheté une maison rue Sala; on y élève 80 pauvres filles. 15 religieuses et 12 sœurs converses. M.me Bruyset-Ste.-Marie, supérieure.

SOLITUDE DE MONTAUBAN (1823).

Cette maison, fondée par l'abbé Barbier en 1823 et autorisée en 1828, est destinée à donner

asile et à enseigner un état à des filles qui ont subi quelque détention correctionnelle. Il y a 13 sœurs religieuses de St.-Joseph, 6 prétendantes et une converse pour le service de cette maison.

SŒURS DE SAINT-VINCENT-DE-PAULE OU DE LA MARMITE (1804).

Ces sœurs, non cloîtrées, ont remplacé les anciennes sœurs de la Charité-St.-Lazare, pour assister les pauvres malades et leur donner des remèdes. Elles sont divisées ainsi :

Rue de la Charité, 8 sœurs pour les paroisses d'Ainay et St.-François.

Rue de la Reine, 7 sœurs pour l'œuvre des chevaliers de St.-Louis.

Rue St.-Pierre-le-Vieux, 4 sœurs pour les paroisses de St.-Georges et St.-Jean.

Quai de Bourgneuf, 4 sœurs pour la paroisse de St.-Paul.

Rue St.-Marcel, 4 sœurs pour la paroisse de St.-Louis.

Rue Quatre-Chapeaux, 6 sœurs pour la paroisse de St.-Nizier.

SŒURS CHARLOTTES (1793).

Ce n'est point une communauté, c'est une réunion de filles pieuses et charitables qui se

consacrent au soin des prisonniers, à les instruire dans la religion, à les panser, les peigner, leur donner du linge blanc, des vêtemens et un supplément de nourriture; elles font des quêtes pour cet objet. Des personnes bienfaisantes leur ont fait bâtir une petite maison au coin des rues Ste.-Hélène et Bourbon. Elles doivent leur institution à une pauvre domestique nommée Charlotte, qui, durant la terreur en 1793 et 94, brava les dangers qui la menaçaient, pour porter des secours aux victimes infortunées qu'on entassait dans les prisons.

SŒURS SAINTE-MARTHE, DANS LES HÔPITAUX.

Le grand Hôtel-Dieu, la Charité et l'hospice de l'Antiquaille sont desservis par des frères laïcs et par des sœurs de Ste.-Marthe, non cloîtrées. On en compte environ 300, savoir: 168 à l'Hôtel-Dieu, 48 à la Charité et le reste à l'Antiquaille.

Il existe en outre à Lyon plusieurs autres établissemens pieux et de bienfaisance, tels que:

La Maison des Jeunes-Économes, rue de la Tourette, pour des orphelines;

La Maison de travail aux Chartreux, pour de pauvres enfans;

La Maison des vieilles infirmes, rue Luizerne, paroisse de St.-Pierre;

Une autre semblable pour la paroisse de St.-Polycarpe;

Et une maison de travail aux Chartreux, pour les deux sexes.

Tous les couvens cloîtrés et autres sont sous la surveillance spéciale de Mgr. l'Administrateur apostolique.

RÉCAPITULATION.

La nouvelle organisation du diocèse de Lyon renferme le clergé le plus nombreux relativement aux autres départemens, car il se compose de plus de mille ecclésiastiques en activité, tandis que dans tout le royaume il n'y en a que 34,500.

A l'époque de 1790 on comptait, à Lyon, 695 religieux et 886 religieuses; il n'y a en ce moment aucun de ces premiers, mais on compte déjà 850 religieuses, ainsi ce nombre est bien près d'égaler l'ancien.

Nous allons actuellement donner le tableau de ce que coûte le clergé à l'état et aux deux départemens qui composent ce diocèse, et de ce que reçoit l'administrateur.

TRÉSOR ROYAL.

A l'archevêque Mgr. de Pins, comme pair de France	12,000
Audit, comme archevêque.	25,000
Aux trois grands vicaires, 3,000 fr. chacun. .	9,000
Aux dix chanoines de St.-Jean, à 1,500 fr. . .	15,000
A vingt curés de 1.re classe, à 1,500 fr. . . .	30,000
A quarante curés de 2.e classe, à 1,100 fr. .	44,000
Report. . . .	135,000

Report. . . .	135,000
A 472 desservans, dont 260 ont passé 60 ans, à 850 fr. l'un dans l'autre.	401,200
A 227 vicaires, à 300 fr.	68,100
A soixante habitués desservans, à 300 fr. . .	18,000
Au séminaire de St.-Irénée, sur l'allocation de 1,200,000 fr.	25,000
Pensions aux ex-religieux et religieuses, environ.	9,000
Aux Sœurs de St.-Charles, pour les soins de l'éducation des pauvres filles	8,000
	664,300

LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

A l'administrateur archevêque.	15,000
Au chapitre de St.-Jean	30,000
Les communes, pour loyers et entretiens des églises et presbytères.	300,000
La ville de Lyon, *idem*, sur son budget. . . .	34,744
Ladite ville, pour les écoles chrétiennes. . . .	42,000
	421,744

LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE.

Allocation à l'administrateur du diocèse. . . .	10,000
Idem, pour les communes, environ.	300,000
	310,000

LE DIOCÈSE.

A donné pour les missions étrangères, en 1828.	52,308

CASUEL DU CLERGÉ.

Les dispenses de parenté, bancs, etc..	60,000
Les permissions de carême, etc.	80,000
Report. . . .	140,000

Report. . . .	140,000
Le produit des pensions des petits séminaires en bénéfices	26,000
Intérêts de 160,000 fr. existant dans la caisse de l'archevêché en 1824.	8,000
Produits des messes et offrandes de Fourvières.	9,000
Loyer des chaises.	72,000
Quêtes dans les églises, frais de sépulture, baptêmes, mariages, premières communions de 532 paroisses, à 500 f. par an seulement.	266,000
Quêtes faites par les desservans des succursales, en vin, blé, argent et denrées, sur 470 succursales, à 500 fr.	235,000
Messes dites par 975 prêtres, à 1 fr. 25 c. par jour, pour 300 jours.	365,400
Confréries, sociétés et œuvres pieuses diverses.	80,000
	1,200,400

RÉCAPITULATION.

Le gouvernement ou trésor royal.	664,300
Le département du Rhône.	421,744
Le département de la Loire.	310,000
Pour les missions	52,308
Casuel du clergé	1,200,400
Total.	2,648,752

SUR CETTE SOMME, L'ARCHEVÊQUE ADMINISTRATEUR PRÉLÈVE :

Comme pair de France.	12,000
Comme archevêque.	25,000
Du département du Rhône.	15,000
Du département de la Loire	10,000
Des dispenses.	60,000
Report. . . .	122,000

Report. . . .	122,000
Des permissions de carême, etc.	80,000
Remise sur le casuel de Fourvières.	3,000
Le sixième sur le loyer des chaises.	12,000
Intérêts de 160,000 fr.	8,000
Des petits séminaires.	25,000
Total.	250,000
Sur cette somme il dépense, pour les grands séminaires et autres frais de son administration, environ	130,000
Il lui reste net.	120,000

L'archevêque Camille de Neuville de Villeroy, qui siégeait à Lyon vers la fin du XVII.e siècle, ordonna que les deniers provenant des permissions de carême, fussent remis par les curés aux archiprêtres, qui devaient les verser intégralement, sans en rien retenir ni détourner pour d'autres services, entre les mains du trésorier des hôpitaux de cette ville.

TABLEAU

DES HOMMES ILLUSTRES

DU DIOCÈSE DE LYON.

Nous avons fait mention dans le cours de ce Mémoire de plusieurs grands hommes qui ont illustré notre Église par leurs vertus, leur science et leurs écrits; nous nous bornerons à en donner ici le tableau par ordre chronologique, ainsi que de tous ceux que nous avons pu recueillir, pour en conserver le souvenir. Nous renvoyons pour les détails aux nombreuses biographies qui les fournissent.

II.e siècle. S. Photin, *voyez pag.* 13.
III.e — S. Irénée, *pag.* 34.
IV.e — Le prêtre Constance, *pag.* 56.
» — S. Just, *pag.* 43.
V.e — S. Eucher, *pag.* 49.
» — Sidoine Apollinaire, *pag.* 51.
VI.e — S. Sacerdos, *pag.* 61.
» — Austregisille, *pag.* 62.

VII.e — Adon, *pag.* 70.
» — Wilfrid, *pag.* 70.
VIII.e — Leydrade, *pag.* 70.
IX.e — Agobard, *pag.* 74.
» — Le prêtre Florus, *pag.* 81.
XI.e — Geboin et Hogier, *pag.* 91.
XIII.e — Innocent IV, *pag.* 105.
» — S. Bonaventure, *pag.* 112.
XIVe. — S. Vincent Ferrier, *pag.* 131.
XV.e — Jean Gerson, *pag.* 132.

1448. Pierre Charpin, official de St.-Paul.
1470. Pierre Farget, augustin, poète qui a fourni à Vida, la matière de son poëme de *la Christiade.*
1480. Symph. Builloud, aumônier de François I.er
1500. Delarout, dominicain, *Œuvres morales.*
1534. A. Possevin, célèbre prédicateur.
1540. Léonard Sarazin Théologal, a fait des opuscules historiques sur Lyon.
» De Sacconay, précenteur de l'Église de Lyon, cité dans nos mémoire.
1560. P. Builloud a fait le *Lugdunum Priscum* ou *Antiquités de Lyon.*
1565. Perpinien, professeur de rhétorique, *Lettres sur Lyon.*
» Le P. Girinet, poète latin.

1589. Seraphin Lacroix, récollet, grand théologien.
» Le P. Milieu, poète latin.
» Le P. Edmond Auger, prédicateur.
» Le P. Alibert, poète latin.
» Le P. Grillet écrivit sur la peste de 1568.
1612. M. de Marquemont, *voyez pag.* 122.
» Alphonse de Richelieu, *pag.* 100.
» Le P. Viollet, théologien et poète.
1631. Le P. Ménestrier, assez connu.
» J. Severs Théologal, chronologiste.
» Le P. St.-Aubin, *Histoire de Lyon.*
» Le P. de Lamure, *Hist. Eccl. de Lyon.*
» Le P. Le Laboureur, bénédictin, auteur des *Masures de l'Ile-Barbe.*
» Le P. Fabry, savant physicien.
» Le P. Th. Raynaud, savant théologien, a publié plus de 15 vol. in-f.° de recherches historiques.
» Le P. Gauthier, *Tables chronologiques.*
1671. Le P. Gibalin, grand casuiste.

XVIII.e SIÈCLE.

Le P. de La Colombière, a fait des sermons.
Le P. de Calliffet, *Œuvres de Morale.*
Le P. Terrasson, oratorien, auteur du roman de *Sethos.*
Le P. Malatta, a fait la *Théologie morale.*

Le P. de Colonia, assez connu.

Mgr. Malvin de Montazet, archevêque.

Le P. Truchet, carme, grand mécanicien qui inventa les tableaux mouvans.

Le P. Marchand, récollet, grand mathématicien, connu sous le nom de P. Grégoire.

Les PP. Deschamps, Micaud, Dutremblay, Alexandre, savans récollets.

M. Laurent Leclerc, sulpicien, mort en 1733, a laissé un écrit sur les plagiats littéraires.

L'abbé Rosier, a fait un grand traité d'agriculture.

L'abbé Pernetti, a fait *les Lyonnais dignes de mémoire.*

L'évêque Lamourette, dont nous avons parlé.

L'abbé Caille, chanoine de St.-Jean, mort en 1828, a fait plusieurs opuscules sur St.-Jean.

Nous n'avons pas cru devoir citer ici les auteurs ecclésiastiques lyonnais vivans, tels que l'abbé Guillon, auteur d'un grand nombre d'ouvrages estimables, etc.

Il est peu d'Églises dans la chrétienté qui puissent compter autant d'évêques et de pasteurs célèbres que celle de Lyon. En effet, sur 126 évêques qu'elle a eus, on en compte 19 qui ont été mis au rang des saints, tels que S. Photin, S. Irénée, S. Patient, etc.; 30 doués d'un mérite

trenscendant dans les affaires politiques et religieuses, tels que Eucher, Rustique, Sacerdos, Leydrade, Agobard, Camille de Neuville, Alph. de Richelieu, Tancin, de Montazet.

Quelques-uns voulurent unir la puissance temporelle à celle spirituelle, et secouer la dépendance des souverains : tels furent Burchard II, Robert, Reynaud II, Philippe et Pierre de Savoie, Henri de Villars, etc.

D'autres enfin furent recommandables par leur piété et la douceur de leur administration : de ce nombre furent S. Just, S. Sacerdos, S. Ennemond, S. Nizier, et notre administrateur apostolique actuel, que l'on compare à ce dernier pasteur.

Nous devons dire ici qu'en général le clergé de notre diocèse est un des plus réguliers du royaume, qu'il remplit ses devoirs avec les soins et le zèle qu'inspirent la piété sincère et la vraie religion. Si d'une part on ne voit que très-rarement survenir des scènes scandaleuses, provoquées par un zèle trop ardent et un fanatisme aveugle et peu apostolique; de l'autre, jamais nos tribunaux n'ont retenti des excès contraires.

Ici finit la tâche que nous nous sommes imposée; nous osons croire que l'on rendra justice à notre travail et à nos intentions pures, qui ont toujours eu pour guide une vérité sévère et dé-

pouillée de tout esprit de parti. Puissent nos jeunes ecclésiastiques, qui ont besoin d'une grande instruction dans les temps actuels, puiser dans cet ouvrage des leçons pour leur conduite dans la direction des fidèles, et des exemples à suivre.

FIN.